



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL n° 2 du 15 janvier 2016**

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

<b>CABINET.....</b>	<b>4</b>
<b>Bureau des distinctions honorifiques.....</b>	<b>4</b>
Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale a l'occasion de la promotion du 14 juillet 2015 ;.....	4
Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur agricole a l'occasion de la promotion du 14 juillet 2015 ;.....	26
Arrêté accordant la medaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif Promotion du 14 juillet 2015.....	29
Arrêté accordant une lettre de felicitations au titre de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif promotion du 14 juillet 2015.....	29
<b>BUREAU DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE.....</b>	<b>30</b>
Arrêté portant publication de la liste des vétérinaires réalisant des évaluations comportementales en application de l'article l 211-14-1 du code rural.....	30
<b>DIRECCTE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE UNITE DEPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS.....</b>	<b>32</b>
<b>Pôle développement d'activités – service à la personne.....</b>	<b>32</b>
Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/815239470 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail.....	32
Arrêté portant renouvellement de l'agrément d'un organisme de services aux personnes N° agrément SAP/524347267..	32
Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/524347267 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail.....	33
Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° sap/814289385 et formulée conformément à l'article l. 7232-1-1 du code du travail.....	34
Arrêté portant agrément d'un organisme de services aux personnes N° agrément : SAP/814289385.....	35
Arrêté interministériel portant subdélégation de signature de monsieur olivier baviere , responsable de l'unité départementale du pas-de-calais de la direccte nord pas-de-calais-picardie,.....	36
<b>CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI.....</b>	<b>37</b>
Decision de la direccte nord - pas-de-calais picardie n°2016- pse-titres professionnels - t -pdc1 portant délégation de signature de monsieur jean-françois benevise, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du nord - pas-de-calais picardie dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail à monsieur olivier baviere, directeur de l'unité départementale du pas-de-calais.....	37
<b>DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE.....</b>	<b>37</b>
<b>Direction.....</b>	<b>37</b>
Décision direccte nord – pas-de-calais picardie n°2016-tpdc-1 portant délégation de signature de monsieur jean-françois benevise, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du nord - pas-de-calais- picardie dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail et du code rural et de la pêche maritime à monsieur olivier baviere, de l'unité départementale du pas-de-calais... .	37
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....</b>	<b>39</b>
<b>service habitat durable.....</b>	<b>39</b>
Décision de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'Agence décision n° 15-3 donnée à Monsieur David BARJON,et Madame Nadine BAUMLIN.....	39
Arrêté modificatif consolidé n°1 désignant les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture CDOA.....	41
Arrêté modification consolidé n°1 désignant les membres de la section spécialisée exploitations en situation fragile.....	42
Arrêté modificatif consolidé n°1 désignant les membres de la section spécialisée structure et économie.....	43
<b>Service urbanisme/cellule « planification territoriale stratégique et opérationnelle ».....</b>	<b>45</b>
Arrêté préfectoral portant approbation des Cartes de Bruit Stratégiques des infrastructures de transports terrestres du Réseau Routier Communal du Pas-de-Calais Deuxième échéance de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement.....	45

Arrêté de suppression de passage à niveau scf français region nord / pas-de-calais Ligne de Saint-Pol-sur-Ternoise à Etaples.....	45
<b>Service eau et risques.....</b>	<b>46</b>
Arrêté préfectoral fixant la liste de parties prenantes et le service référent pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du delta de l'aa.....	46
Arrêté désignant la liste des parties prenantes associées à l'élaboration de la stratégie locale de l'audomarois ainsi que le service de l'état chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de l'audomarois.....	46
<b>CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS.....</b>	<b>47</b>
Décision n° 2016.01 portant delegation de signature au centre hospitalier d'arras.....	47
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS... 50</b>	
<b>Contrôle de gestion et Qualité de service.....</b>	<b>50</b>
Arrêté de delegation de signature d'un responsable de pôle d'évaluation des locaux professionne donnée à M. Dominique BILLET,.....	50
Arrêté delegation de signature d'un responsable de service des impôts des entreprises donnée à Mme HURET nathalie, 51	
Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.....	53
Arrêté delegation de signature d'un responsable de service des impôts des particuliers d'un grand site donnée à Mme VIEIRA Séverine,.....	53
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.....</b>	<b>54</b>
<b>Service Aménagement Foncier et du Boisement.....</b>	<b>54</b>
Arrêté du président du Conseil départemental ordonnant la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et en fixant le périmètre aménagement foncier des communes d'etrun, aubigny-en-artois, agnieres, haute-avesnes, capelle-fermont, agnez-les-duisans, hermaville, maroeuil, mont-saint-eloi, acq et frevin-capelle avec des extensions sur les communes de duisans et habarcq.....	54
Arrêté modificatif du président du Conseil départemental ordonnant la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et en fixant le périmètre aménagement foncier des communes d'etrun, aubigny-en-artois, agnieres, haute-avesnes, capelle-fermont, agnez-les-duisans, hermaville, maroeuil, mont-saint-eloi, acq et frevin-capelle avec des extensions sur les communes de duisans et habarcq.....	58
<b>TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE.....</b>	<b>59</b>
<b>Secrétariat TA de Lille.....</b>	<b>59</b>
Arrêté de délégation donnée relatif à la présidence de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du pas-de-calais.....	59
<b>DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES.....</b>	<b>59</b>
<b>BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>59</b>
Arrêté préfectoral modification des limites territoriales entre les communes de BAPAUME et FAVREUIL.....	59
Arrêté d'enregistrement du 7 janvier 2016 station de transit de materiaux minéraux societe valerian commune de calais 60	
Arrêté préfectoral d'autorisation au titre du code de l'environnement concernant la liaison entre la rd 60 et la rn 25 (classée route départementale n°60) portée par le conseil départemental du pas-de-calais.....	61

---

## CABINET

---

### BUREAU DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

---

Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2015 ;

par arrêté du 07 janvier 2016

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent

Médaille ARGENT

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

- Monsieur CHOQUART Guy  
Ancien adjoint au maire de AVROULT
- Monsieur DHALLEINE Dominique (A titre posthume)  
Conseiller municipal de AVROULT
- Monsieur DUBOIS Hector  
Conseiller municipal de LAIRES
- Monsieur FARDEL Marcel  
Adjoint au Maire de MAGNICOURT EN COMTE
- Monsieur HOUSAU Michel  
Maire de BIACHE-ST-VAAST
- Monsieur LASSELIN Georges  
Ancien maire de AMBRINES
- Madame MARCZYSZYN Edwige née JARZABEK  
Adjointe au maire de BIACHE-ST-VAAST
- Monsieur NAGLIK Hervé  
Adjoint au maire de BIACHE-ST-VAAST
- Monsieur PLOUVIER Joël  
Adjoint au maire de GUEMAPPE
- Monsieur POMART Jean-Hugues  
Adjoint au maire de LA COMTE
- Madame SAUDEMONT Bernadette née BOCAERT  
Conseillère municipale de BIACHE-ST-VAAST
- Monsieur THOREL Philippe  
Conseiller municipal de FOSSEUX

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

- Monsieur DEGRUGILLIERS YVES  
Adjoint au maire de MAISNIL-LES-RUITZ
- Monsieur DEGUERRE ALAIN  
Adjoint au maire de VERMELLES
- Monsieur DUBOIS DOMINIQUE  
Conseiller municipal de NOYELLES-LES-VERMELLES
- Monsieur LESNE FERNAND  
Adjoint au maire de HAINES-LEZ-LA BASSEE
- Madame PAVY MADELEINE née CAILLEUX  
Adjoint au maire de MAISNIL-LES-RUITZ
- Monsieur PRUVOST ANDRE  
Adjoint au maire de NOYELLES-LES-VERMELLES
- Monsieur SAILLIOT JOSE  
Adjoint au maire de ECQUEDECQUES
- Monsieur SZCZEPANIAK HENRI  
Conseiller municipal de MARLES-LES-MINES
- Monsieur TRACHE BRUNO  
Adjoint au maire de NOYELLES-LES-VERMELLES
- Monsieur WILLEMETZ DANIEL  
Conseiller municipal de MAISNIL-LES-RUITZ
- Monsieur ZBOINSKI PHILIPPE  
Conseiller municipal de HAINES-LEZ-LA BASSEE

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

- Madame COUVREUR ANNE-MARIE née PLANCQ  
Adjoint au maire de WIERRE AU BOIS
- Monsieur DOUCHIN ALAIN  
Conseiller municipal de HESDIN L'ABBE
- Monsieur FAIEULLE MAURICE  
Ancien adjoint au maire de MANINGHEN HENNE
- Monsieur FLAHAUT BERTRAND  
Maire de WIERRE AU BOIS
- Madame ROSE FLORENCE née DECOURCELLE  
Conseiller municipal de HESDIN L'ABBE

ARRONDISSEMENT DE CALAIS

- Monsieur BOUCHEL WILLIAM  
Conseiller municipal de MARCK
- Monsieur LEPORCQ LOUIS (En retraite)  
Ancien adjoint au maire de LICQUES

ARRONDISSEMENT DE LENS

- Monsieur ANDRIEUX FRANCIS  
Conseiller municipal de ELEU-DIT-LEAUWETTE
- Monsieur COTTON BERNARD  
Adjoint au maire de ELEU-DIT-LEAUWETTE
- Madame D'HERMY MAURICETTE née LEBLOIS  
Adjoint au maire de NOYELLES-GODAULT
- Monsieur DELIERS BERNARD

Adjoint au maire de NOYELLES-GODAULT  
- Madame GUIDE DANIELLE née DUFAY  
Adjoint au maire de LOISON-SOUS-LENS  
- Madame MAYELLE JANINE née LEFEBVRE  
Conseiller municipal de NOYELLES-GODAULT  
- Monsieur PEDOWSKI CHRISTIAN  
Maire de SALLAUMINES  
- Monsieur STAWSKI PATRICE  
Adjoint au maire de NOYELLES-GODAULT  
- Monsieur TELLIER JEAN-MARC  
Maire de AVION  
- Madame WATRELOT PATRICIA née MILLET  
Adjoint au maire de ROUVROY  
ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL  
- Monsieur DE SAINTE MARESVILLE Michel  
Ancien maire de HUBERSENT  
- Monsieur FOURNIER Claude  
Conseiller municipal de ROUSSENT  
- Monsieur LEROY Michel  
Maire honoraire de MONTCAVREL  
- Monsieur MARETTE Michel  
Adjoint au maire de ROUSSENT  
- Monsieur MERLIER MICHEL  
Ancien adjoint au maire de SEMPY  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
- Monsieur DARQUES Yves  
Adjoint au maire de HEURINGHEM  
- Madame DEZECQUE Andrée née SAISON  
Adjoint au maire de THEROUANNE  
- Monsieur DUBOIS Hector  
Ancien conseiller municipal de LAIRES  
- Monsieur PENIN Jean-marie  
Ancien adjoint au maire de HEURINGHEM  
- Monsieur TERKI Rachid  
Adjoint au maire de HEURINGHEM  
Médaille VERMEIL  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
- Monsieur CLETY André  
Conseiller municipal de GUEMAPPE  
- Monsieur LEPOIVRE Daniel  
Maire honoraire de ETAING  
- Monsieur VERSCHELDE Marcel  
Adjoint au maire de BEAUMETZ LES CAMBRAI  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
- Monsieur BILLET JEAN MICHEL  
Conseiller municipal de MAISNIL-LES-RUITZ  
- Monsieur BRASSEUR FRANCIS  
Conseiller municipal de MAISNIL-LES-RUITZ  
ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL  
- Monsieur GORET Philippe  
Conseiller municipal de ROUSSENT  
- Madame HETROY Paulette  
Ancien maire de REGNAUVILLE  
- Monsieur HUBLART Francis  
Maire de CREPY  
- Monsieur MEMBRE Jean-Pierre  
Ancien conseiller municipal de CUCQ-TREPIED-STELLA-PLAGE  
- Monsieur MORTIER Clotaire  
Ancien maire de OFFIN  
- Monsieur THELLIER Fernand  
Adjoint au maire de CREPY  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
- Monsieur BOUHIN Jean-Michel  
Maire de BAYENGHEM LES EPERLECQUES  
- Monsieur NOEL Pierre  
Conseiller municipal de NOUVELLE-EGLISE  
Médaille OR  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
- Monsieur BIGOT Claude  
Ancien maire de NEDON  
- Monsieur BOUZIGUES André  
Maire honoraire de SAINTE-CATHERINE  
- Monsieur TEMPEZ René  
Maire de COUTURELLE  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
- Madame CHARPENTIER FRANCINE née BONDELU  
Adjoint au maire de BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
- Monsieur PRUNEAU BERNARD  
Maire de ELEU-DIT-LEAUWETTE  
ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL  
- Monsieur DENOYELLE Gaston  
Ancien adjoint au maire de CREPY  
- Monsieur RICHARD Emile

Ancien conseiller municipal de CREPY  
- Monsieur SEINE Régis  
Maire de ROUSSENT  
- Monsieur VASSEUR Serge  
Ancien maire de SEMPY

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

- Monsieur ASSIM Abdelouahed

Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BACQUEVILLE Kathy

Infirmier en soins généraux hors classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BAILLEUL Marie-Françoise née WOJKIEWICZ

Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BAILLY Isabelle née BOUTIN

Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur BARBET Vincent

OPA contremaître A , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BARCZAK Ghislaine née DEMAILLY

Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BAVIERE Corinne née DECROIX

Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BAYART Marie-Henriette née TROISLOUCHES

Aide-soignante, Assistance Publique Hôpitaux de Paris de BOBIGNY

- Madame BEN MOHAMED Guylaine née JOLY

Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BERNARD Anne

Conseiller supérieur socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BERTEIN Christine née PORTEBOIS

Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur BIELFELD Matthieu

Ingénieur en chef de classe normale , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BIEQUE Caroline

Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BLAISE Karine

Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BODARD Sylvie

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BODART Isabelle née GALVAIRE

Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur BOETE Jean-Pierre

OPA Maître compagnon , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BOILLY Corinne née HANIQUAUT

Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur BOSCARD Thierry

Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BOUCHENDHOMME Isabelle

Conseiller supérieur socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BOULANGER Carole

Adjoint administratif principal de 2ème classe , SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS – ST-LAURENT-BLANGY

- Madame BRASSART Stéphanie née GOURDIN

Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur BRUCKER David

Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame BULTEL Catherine née JOLY

Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur CAESTECKER Vincent

Adjoint technique principal 2ème classe E.E. , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame CAILLIERET Ange-Marie née DUBOIS

Puéricultrice de classe supérieure , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur CALON Michel

Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur CANDELIER Jean-Claude

OPA technicien niveau 2 , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur CANDELIER Yann

Secrétaire Général, MAIRIE de HABARCQ

- Madame CANU Corinne née MERLIN

Adjoint administratif principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame CARNOY-ALEXANDRE Dominique née ALEXANDRE

Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame CAUET Sylvie née BEUGNET

Rédacteur , SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS – ST-LAURENT-BLANGY

- Madame CELET Bernadette née LESAGE

Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame CHARLEMAGNE Sylvie née ANDRIEU

Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur CHARLES René

Adjoint technique principal 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame CICHANSKI Sandrine

Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame COMBLE Karine née BARRE

Adjoint d'animation 1ère classe , MAIRIE DE BIACHE-ST-VAAST  
- Madame CONDETTE Sylvie  
Conseiller supérieur socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame COPPITERS Catherine née BOUTOILLE  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur CRESPEL Frédéric  
Adjoint technique principal 1ère classe , SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS – ST-LAURENT-BLANGY  
- Madame DANQUIGNY Catherine née LEDUC  
Infirmier en soins généraux hors classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DARON Cécile  
Attaché territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DARSY Michel  
OPA chef magasinier A , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DARTUS Jérôme  
Adjoint territorial d'animation de 1ère classe , MAIRIE de SAINTE-CATHERINE  
- Madame DAUCHEZ Nathalie née VALEMBOIS  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DEBAECKER Christophe  
Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEBOOM Véronique  
Conseiller socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEBREU Gladys née YSARD  
Puéricultrice de classe supérieure , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEBSKI Aline née ANDRZEJEWSKI  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEGRENDEL Anne née MONSTERLET  
Conseiller socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEGUFFROY Catherine née NOWAK  
Conseiller socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DEHEE Jean-Paul  
OPA spécialiste B , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEISS Karine  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DELAHAYE Jean-Marie  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DELAHAYE Jérôme  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DELATTRE Michèle  
Attaché principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DELATTRE Pierre  
Adjoint technique territorial de 1ère classe , MAIRIE de IZEL LES HAMEAUX  
- Madame DELEPINE Isabelle  
Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DELHAYE Karine née CAILLIER  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DELLYS Valérie  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DELPLACE Carole  
Conseiller supérieur socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DELPLANQUE Monique  
Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEMANDRILLE Catherine née EVRARD  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEMORY Fabienne née BIZEAU  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEMOUSTIER Marie-Danielle  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DESFRANCOIS Henri  
OPA Compagnon , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DESPLANQUES Frédéric  
Technicien principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DETOURNE Monique née TORCHY  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEZANDRE Nathalie née GREBERT  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DOLIGER-VERDIERE Agathe née VERDIERE  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DORME Christophe  
Gestionnaire R.H et finances , MAIRIE de MAROEUIL  
- Monsieur DOUCHEZ Jean-Yves  
Directeur général adjoint , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DOUSSINET-VAICHÈRE Sylvie née VAICHÈRE  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DUBOIS Danièle née ZIMMER  
Adjoint administratif territorial , CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de FREVENT  
- Madame DUBUIS Christine née GAU  
Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de PERNES  
- Madame DUPONT Sandrine née LOTA  
Attaché territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DURIEZ Isabelle née DURON  
Rédacteur territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DUVAUCHEL Anne née DEBOUDT  
Médecin territorial de 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur ENGRAND David  
Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur FINET Jean-Michel  
Responsable des services techniques , MAIRIE de MAROEUIL

- Madame FLORENT Valérie  
Rédacteur , MAIRIE de NIEPPE

- Madame FOURCROY Annabelle  
Attaché principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur FOURCROY Laurent  
Adjoint technique principal 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame FRANCOIS Catherine née LAMIAUX  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame FREMEAUX Christine née VANSPRANGHE  
Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame FROMONT Patricia née POTTEAU  
Adjoint administratif principal 1ère classe , MAIRIE de SAILLY-EN-OSTREVENT

- Madame GACQUERRE Patricia née COURBO  
Conseiller supérieur socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame GERARD Lucia  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur GONSE Gérard  
Ingénieur , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur GRANDCOLAS Frédéric  
Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame GRESSIER Claudine née BUTEL  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame GUILBERT Nathalie  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame HACCART Isabelle née POLASZEK  
Sage-femme de classe supérieure , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame HAMY Chantal née LANOY  
Puéricultrice cadre de santé , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur HANQUET Jean-Louis  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur HAULTCOEUR Jean-François  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame HAULTECOEUR Nathalie  
Attaché territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame HEMERY Sylvie née LOISEL  
Rédacteur territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur HENICHARD Christian  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame HERCEND Karine née LAMPIN  
Sage-femme de classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur HONORE Jean-Claude  
Technicien principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur HOULLIER Olivier  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame HUGOT Sandrine née BELLEGUEULLE  
Attaché territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur HURTRELLE Alain  
Technicien principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur HUYGHE Philippe  
OPA maître compagnon , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur IVAIN Xavier  
Adjoint du patrimoine 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame JESSENNE Isabelle  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame JOUGLEUX Sandrine  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LAFORGE Catherine née DELESALLE  
Assistant de conservation principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LAIGNEL Corinne  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LALY Christophe  
Technicien principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LE LOSTEC Catherine  
Puéricultrice cadre de santé , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LEBORGNE Vincent  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LECERF Stéphane  
OPA chef d'atelier A , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LECLERCQ Séverine  
Adjoint technique , MAIRIE de DAINVILLE

- Madame LEFAIT Anita née DACHSELT  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LEFEBVRE Charlotte  
Adjoint administratif 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LEFEBVRE Dominique  
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE AUBY

- Madame LEFEBVRE Sabine née PAWLIK  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LEMILLE Bernard  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LENFLE Pascal  
 OPA responsable de magasin , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LEOPOLD Jean-Yves  
 Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LEPLAT Laurence née VANBANDON  
 Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de LILLE

- Madame LEROY Christiane née LOUCHART  
 Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LEROY Isabelle née LE VERGE  
 Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LEROY Marie-France née PICAVET  
 Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LEVEL Arnaud  
 Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LHERBIER Bernard  
 Technicien principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LLINARES Nathalie née MANOUVRIER  
 Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LOONIS Valérie  
 Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LORY Jean-Marie  
 Adjoint technique territorial de 2ème classe , MAIRIE de IZEL LES HAMEAUX

- Monsieur LOUHAUR Stéphane  
 Attaché principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MAGNEZ Blandine née DERISBOURG  
 Rédacteur territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MANIEZ Chantal née OBERT  
 Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MARIEN Isabelle  
 Ingénieur principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MARMET Béatrice née MIRAMONT  
 Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MASCHKE Véronique née DESCHIN  
 Puéricultrice cadre supérieur de santé , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MATEL Isabelle  
 Ingénieur principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MATHISSART Marylène née MORVAN  
 Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MEBARKI Caroline  
 Conseiller socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur MEHAY Patrice  
 OPA spécialiste B , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame Christine MERAL  
 Adjoint administratif principal 1ère classe, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS – ST-LAURENT-BLANGY

- Monsieur MISBARE Régiste  
 Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MOERMANN Alice  
 Rédacteur territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur MORDACQ Jean-Paul  
 Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur MOREAU Noël  
 Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MORICE Nathalie née PICOTIN  
 Agent spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE de HOULLE

- Madame MULLER Nadine  
 Conseiller supérieur socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MORTIER Marie-Noëlle née DUPONT (en retraite)  
 Cantinière, Mairie de OFFIN

- Madame MULLET Bénédicte  
 Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur MUSTIN Didier  
 Technicien principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur NAFRE Christophe  
 animateur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame OUDOIRE Nathalie née BREBION  
 Adjoint technique 1ère classe E.E. , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame OUKAID Doris née SZCZARBINSKI  
 Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame PECRIAUX Mireille née WANNEPAIN  
 Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur PERRIN Christophe  
 Opérateur des APS principal, MAIRIE de SAINTE-CATHERINE

- Madame PERU Sylvie née ROUSSEL  
 Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur PETELAK Michel  
 OPA Maître compagnon , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame PFENDER Marie-Christine née BENS  
 Ingénieur , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame POISSINGER Sylvie  
 Adjoint technique territorial, MAIRIE de OISY LE VERGER

- Madame POPINEAU Bénédicte née RAFIN  
 Médecin territorial hors classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame POTEL Régine née MARTIN

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame POUILLE Sandrine née SENICOURT  
Puéricultrice cadre supérieur de santé , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame PRESSE Thérèse  
Adjoint technique 1ère classe E.E. , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur PREVAL Philippe  
OPA Maître compagnon , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame PROVILLE Gisèle née CHOQUET  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur PROVILLE Pascal  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame PRUVOST Christine  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur PRUVOST Stéphane  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur QUENTIN Jean-Marie  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame REGNIER Nathalie  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame RICQUART Sophie née GUILBERT  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur RIFFLART François  
Agent de maîtrise , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame RINGOT Véronique née LEMAITRE  
Cadre de santé infirmier technicien paramédical, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur RIVOIRE Franck  
Adjoint administratif principal de 1ère classe , MAIRIE de LILLE  
- Madame ROGALSKI Betty née CARON  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur ROGEE Olivier  
Directeur territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur ROGIEZ Dominique  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur ROUSSEL Gérard  
OPA spécialiste A , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur SAGNIER Thierry  
Technicien principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame SALINGUE Véronique née DELATTRE  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur SANJUAN Manuel  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur SANSON Frédéric  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame SCHMITT Marie-Odile  
Médecin territorial hors classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur SEURON Philippe  
Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur SOURDEVAL Gilles  
Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame TAHON Marie-Hélène née ROLLAND  
Conseiller socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur TAQUIN Pascal  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame TELLIER Stéphanie  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur THERY Emmanuel  
Conseiller Municipal, MAIRIE de FOSSEUX  
- Madame THERY Marie née BOUCHER  
Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de PERNES  
- Madame THERY Nathalie née CROMBET  
Adjoint technique 1ère classe E.E. , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur THIRARD Pascal  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur THOMAS Dominique  
OPA compagnon , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur THULLIER Daniel  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur TIROLLOIS Thierry  
Attaché territorial , MAIRIE de FOSSEUX  
- Madame TRUFFIER Evelyne née MARQUANT  
Agent de bureau , CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Madame VALETTE Evelyne née DUFOUR  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur VAN LOOY Didier  
OPA Maître compagnon , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame VANDAMBOSSE Pascale née MACIAZEK  
Adjoint administratif 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur VANDEPUTTE Christian  
Adjoint technique principal 1ère classe E.E. , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame VANNOORENBERGHE Laurence née RAULT  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur VANPEPERSTRAETE Thierry  
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame VASSEUR Nathalie née BEKAERT

Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame VERBEKE Yvette née BARELLE  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur VERWAERDE Patrick  
Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame VICINI Franca  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame VICTORIA Karine  
Adjoint administratif 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame VIDELAINE Françoise née LEMAITRE  
Cadre de santé infirmier/technicien paramédical , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame VOLLANT Sandrine  
Rédacteur territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur WAILLY Bertrand  
Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur WAILLY Jean-Marc  
OPA spécialiste B , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame WATEL Nathalie née DECROIX  
Puéricultrice de classe supérieure , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur WATTEBLED David  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame WAVELET Caroline née DACQUET  
Sage-femme de classe exceptionnelle , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame ZIMMERMANN Sandrine née BLAMPAIN  
Cadre de santé infirmier/technicien paramédical , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame ZWERNEMANN Betty  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
- Madame BARSKI AGNES  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, REGION NORD PAS DE CALAIS  
- Monsieur BECUE MICHAEL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de NOEUX LES MINES  
- Monsieur BOUCHENDHOMME HERVE  
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
- Monsieur BOURY ALAIN  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE  
- Monsieur BULLY OLIVIER  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE  
- Monsieur CANNETTI SALVATOR  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BETHUNE  
- Monsieur CARON BERNARD  
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE  
- Monsieur CHIVOT CHRISTIAN  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de ANNEZIN  
- Madame CORREIA NADINE née SZUMIGALA  
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE  
- Madame COUTURIER SOPHIE  
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BETHUNE  
- Madame DEBOUCQ DOMINIQUE née LEGENDRE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
- Monsieur DECKER OLIVIER  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
- Monsieur DELABRE LAURENT  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de MARLES LES MINES  
- Monsieur DELBARRE PASCAL  
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de BETHUNE  
- Monsieur DUBOS ANDRE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE, MAIRIE de DIVION  
- Monsieur DUBROMEL FERNAND  
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de BEUVRY  
- Monsieur DURAMOU RAYMOND  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
- Madame DUTRIEUX ODILE née GUERRA  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE URBAINE de LILLE  
- Monsieur FLAHAUT BRUNO  
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de BEUVRY  
- Monsieur FLAMENT PATRICK  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE  
- Monsieur FONSON BRUNO  
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE, MAIRIE de NOEUX LES MINES  
- Monsieur GALIOT HENRI  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE  
- Madame GARDIN MARIE THERESE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
- Madame GERVAIS CATHERINE  
REDACTEUR, REGION NORD PAS DE CALAIS  
- Madame GRAVELEINE ANNICK née SKADLUBOWICZ  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE  
- Madame HECQUET CORINNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, S.I.A.D.E.B.P. de VIOLAINES  
- Monsieur HERF AHMED  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE de NOEUX LES MINES  
- Madame HOCHART FABIENNE née VERDONCK  
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE, MAIRIE de MARLES LES MINES

- Madame HULEUX ANNIE née LECROIX  
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE DU BRUAYISIS

- Monsieur HUMEZ PASCAL  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE

- Monsieur JACQUIN DAVID  
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE de BEUVRY

- Madame JANQUIN MAGALI née LEFEBVRE  
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE

- Monsieur KLIMCZAK DOMINIQUE  
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE

- Madame KOCIAKOWSKI CHANTAL  
ASSISTANTE DE CONSERVATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Madame KULAK ALINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, REGION NORD PAS DE CALAIS

- Monsieur LAGACHE JEAN CLAUDE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Madame LALLART MARTINE née BONTE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Madame LANGLET LAURENCE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Madame LE FOLL DOMINIQUE née LESUEUR  
AGENT SOCIAL DE 2EME CLASSE, COMMUNAUTE DU BRUAYISIS

- Monsieur LECIGNE NICOLAS  
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Madame LEGAY JOSIANE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Madame LEJEUNE JUDITH  
ATTACHE TERRITORIAL, REGION NORD PAS DE CALAIS

- Madame LEMAL VIVIANE née CARLIER  
AGENT DES SERVICES TECHNIQUES, FOYER LOGEMENTS de LAPUGNOY

- Monsieur LENGRAND OLIVIER  
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Madame LO PRESTI CHRISTINE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Monsieur MACIEJEWSKI JEAN LUC  
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE, CONSEIL GENERAL DU NORD

- Madame MACIOSZCZYK BRIGITTE née GAYOT  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE de NOEUX LES MINES

- Monsieur MAGNEZ FABRICE  
REDACTEUR, COMMUNAUTE DU BRUAYISIS

- Madame MARCINIAK BERANGERE née COURTY  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, REGION NORD PAS DE CALAIS

- Madame MARECAUX VERONIQUE  
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE, MAIRIE DE MARQUETTE-LES-LILLE

- Madame NOWACZYK VALERIE née TOBO  
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE DU BRUAYISIS

- Madame PERLERIN MANUELLA née MARTINEZ  
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Monsieur PLAYOULT FREDERIC  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE

- Madame POTEAU VIRGINIE née BOLLE  
ATTACHE TERRITORIAL, REGION NORD PAS DE CALAIS

- Monsieur RENUY ALAIN  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, MAIRIE de NOEUX LES MINES

- Monsieur ROCOURT LAURENT  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE de MONT-BERNANCHON

- Monsieur SINTIVE DAVID  
ADJOINT TECHNIQUE, S.I.A.D.E.B.P. de VIOLAINES

- Madame SMEDA MORVANE  
REDACTEUR, REGION NORD PAS DE CALAIS de LILLE CEDEX

- Monsieur SZCZYGIEL BRUNO  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE

- Madame SZELAG NATHALIE  
AGENT SOCIAL DE 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE DU BRUAYISIS de BRUAY LA BUISSIERE

- Monsieur TAFFIN REYNALD  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Monsieur VANDENBERGHE PAUL  
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de BEUVRY

- Madame VISEURS ALINE née PARZYSZ  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BILLY-BERCLAU

- Monsieur VRAUX SERGE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE

- Madame ZENNER VIRGINIE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR MER

- Madame BAILLARD MARYLINE née SAILLY  
Rédacteur, MAIRIE de NEUFCHATEL-HARDELOT

- Monsieur BARRAS THIERRY  
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER

- Monsieur BAZYLEWICZ MARCEL  
Attaché territorial, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

- Madame BOUVOT CHRISTELE  
Adjoint technique 2e cl., MAIRIE de OUTREAU

- Monsieur CHATELLE JEAN-PIERRE

Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de LE PORTEL  
- Madame COCKENPOT VERONIQUE  
Attaché territorial, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DESLOGES CHRISTOPHE  
Agent de maîtrise, MAIRIE de WIMEREUX  
- Madame DOUCHAIN LUCILE née DELATTRE  
Adjoint administratif 2e cl., HABITAT DU LITTORAL de BOULOGNE SUR MER  
- Monsieur DOUTRELEAU PASCAL  
Agent de maîtrise, MAIRIE de SAINT-ETIENNE-AU-MONT  
- Monsieur FANTINI STEPHANE  
Rédacteur, MAIRIE de WIMEREUX  
- Madame FLIPO HELENE née CAILLAUD  
Attaché, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER  
- Monsieur LAMESCH ROGER  
Adjoint technique principal 2e cl., HABITAT DU LITTORAL de BOULOGNE SUR MER  
- Madame LEDEZ VERONIQUE née MALFOY  
Rédacteur, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Madame LENNE MARIE-JEANNE  
Adjoint technique 2e cl., MAIRIE de OUTREAU  
- Madame LEROY SOPHIE  
Adjoint administratif 2e cl., HABITAT DU LITTORAL de BOULOGNE SUR MER  
- Monsieur LESECQ JEAN-LUC  
Adjoint technique 1ère cl., HABITAT DU LITTORAL de BOULOGNE SUR MER  
- Monsieur LOUIS DAVID  
Adjoint technique 1ère cl., MAIRIE de WIMEREUX  
- Madame OVION SONIA née LECLERCQ  
Agent administratif, MAIRIE de LANDRETHUN LE NORD  
- Monsieur PAQUE PHILIPPE  
Agent de maîtrise, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Madame WACQUET CLARA née DUFLOS  
Adjoint administratif principal 1ère cl., HABITAT DU LITTORAL de BOULOGNE SUR MER  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS  
- Monsieur ANSEL BRUNO  
ADJT TECH TERRITORIAL PPAL 1ERE CL, MAIRIE de MARCK  
- Madame BAUDHUIN ARLETTE née BAROIS  
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
Madame COOPMAN CHANTAL née LOUCHART  
ADJT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
- Monsieur DARCHEVILLE JOHN  
ADJT TECH 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
- Madame DEMARET MARIE-AIMEE née GUISELAIN  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE de BONNINGUES-LES-CALAIS  
- Monsieur DEWAELE FREDERIC  
ENSEIGNANT, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS  
- Madame DOMAIN CHRISTELLE née SOMERS  
ADJT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
- Madame EVRARD CHRISTELLE née DELALIN  
ADJT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE de COULOGNE  
- Madame GRZANKA CATHERINE née BOUCHE  
INGENIEUR PRINCIPAL, MAIRIE de CALAIS  
- Monsieur GUIGUET YANNICK  
ADJT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
- Madame HAVERLANT CHRISTELLE née BEE  
MANIPULATRICE EN ELECTRO RADIOLOGIE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
- Monsieur HENON JOHNNY  
INFIRMIER, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
- Monsieur LANNOY FABRICE  
ADJT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE de COULOGNE  
- Monsieur LAVOINE FABIEN  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de CALAIS  
- Monsieur LEFEBVRE JEAN-PIERRE  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BONNINGUES-LES-CALAIS  
- Madame MEKERKE NATHALIE  
ADJT TECH 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
- Madame MEYNS FABIENNE née VERCUCQUE  
ADJT TECH TERRITORIAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de MARCK  
- Monsieur PASCAL CHRISTOPHE  
TECHNICIEN PROGRAMMISTE, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Madame PINHEIRO MARTINE née BARBIER  
ASSISTANTE MATERNELLE, MAIRIE de CALAIS  
- Madame PROOT ANNE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
- Monsieur PULEIO DOMINIQUE  
ADJT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
- Monsieur QUEVAL EMMANUEL  
ADJT ADM PPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de HARDINGHEN  
- Monsieur STEVENART RENE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de COULOGNE  
- Monsieur VILLEMANT LUCIEN  
ADJT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
- Madame VITRY CLOTILDE née CLABAUX  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
- Monsieur BIESBROUCK FABRICE

DIRECTEUR DU CCAS, MAIRIE de LOOS-EN-GOHELLE  
- Monsieur BONARDEL PASCAL  
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de COURCELLES LES LENS  
- Monsieur BOUKACEM ALI  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, MAIRIE de GRENAY  
- Madame BOURGE CATHY  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère Classe, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DEBEIRE ERIC  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de HARNES  
- Madame DELAFORGE NATHALIE  
ADJOINT ADMINISTRATIF de 1ère Classe, MAIRIE de BULLY LES MINES  
- Madame DELAVIER VERONIQUE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER de CARVIN  
- Monsieur DELONGHAI JEAN-PIERRE  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de LIEVIN  
- Monsieur DESCAMPS BERNARD  
INGENIEUR PRINCIPAL, REGION ILE DE FRANCE de PARIS  
- Monsieur DESPLANQUE FREDERIC  
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de HARNES  
- Monsieur DUQUENNE DAVID  
REDACTEUR, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Madame DUTELLE DE NEGREFEUILLE SYLVETTE née LEBAS  
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe, MAIRIE de LIEVIN  
- Madame FAILLENET PASCALE née FOURDRINOIS  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de LIEVIN  
- Monsieur FIEVET JEAN-MARC  
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème Classe, MAIRIE de ROUVROY  
- Madame GORNIAK NATHALIE  
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2ème Classe des Ecoles Maternelles, Mairie de DOURGES  
- Monsieur HELLE CHRISTOPHE  
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe, MAIRIE de AVION  
- Monsieur LACROIX JEAN-PIERRE  
ADJOINT TECHNIQUE 1ère Classe, MAIRIE de HERSIN-COUPIGNY  
- Monsieur LAMPIN CHRISTIAN  
ATTACHE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Madame LECLERCQ CORINE née GRIMBERT  
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe, MAIRIE de ROUVROY  
- Monsieur LEMAIRE CHRISTIAN  
ADJOINT TECHNIQUE 1ère Classe, MAIRIE de LOISON-SOUS-LENS  
- Madame LEMAIRE ISABELLE née VANCAILLE  
ATTACHE TERRITORIAL, COMMUNAUTE D'AGGLO LENS-LIEVIN de LENS  
- Monsieur LEROY JEAN-LOUIS  
MENUISIER - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de WINGLES  
- Monsieur MANSIER JACQUES  
ADJOINT D'ANIMATION 1ère Classe, MAIRIE de HARNES  
- Madame MARESCAUX CHRISTINE née SAINT LEGER  
AUXILIAIRE PUERICULTURE Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ROUBAIX  
- Monsieur MASTIN YVES  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de LOOS-EN-GOHELLE  
- Monsieur MULLER ERIC  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de HARNES  
- Madame OUDIN VALERIE née GRIMBERT  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère Classe, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Madame PECRIAUX EVELYNE  
AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL 2ème Classe, MAIRIE de DOURGES  
- Madame PIQUET MARCELLE née CAPPE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2ème Classe, MAIRIE de DOURGES  
- Madame POURCHAUX JOCIA née LOPINSKI  
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LIEVIN  
- Monsieur RIDON OLIVIER  
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LIEVIN  
- Monsieur ROMON ALAIN  
REDACTEUR, COMMUNAUTE D'AGGLO LENS-LIEVIN de LENS  
- Madame TYRION CAROLE  
REDACTEUR, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur VERBREGUE PHILIPPE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de LENS  
  
- Monsieur WALLART CHRISTOPHE  
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de HARNES  
- Madame WATERLOT CHRISTINE née WILKOWSKI  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère Classe , MAIRIE de HARNES  
- Monsieur WOZNY HERVE  
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de LENS  
- Madame ZAJAC DIANA née MURGIONI  
ADJOINT DU PATRIMOINE 1ère Classe, MAIRIE de SALLAUMINES  
ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL  
- Monsieur BALAVOINE Guillaume  
Technicien Hospitalier, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Madame BILLET Christelle née CARPENTIER  
Chargée de mission informaticienne, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur BINDA Francis  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

- Monsieur CARON Robin  
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, MAIRIE de BERCK-SUR-MER
- Madame COMPIEGNE Perrine née LELEU  
ATSEM, MAIRIE de HUCQUELIERS
- Madame DACHICOURT Nathalie née DENYS  
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Madame DELACROIX Evelyne  
Adjoint Administratif de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Madame DELALEAU Nadine  
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS de BOBIGNY
- Madame DEMANET Nathalie née CHRETIEN  
Monitrice Educatrice, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER
- Monsieur FIEVEZ Fabien  
Maître-Ouvrier, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS
- Madame FOUBET Christelle née VAMBRE  
Adjoint Administratif de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Monsieur FRAMERY Stéphane  
Adjoint Technique Principal de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Monsieur HEQUET Christophe  
Aide-soignant, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER
- Madame HONVAULT Véronique née MARTEL  
Infirmière diplômée d'Etat Catégorie A, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS
- Monsieur LACHANT Michaël  
Adjoint Administratif de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS
- Madame LANCIAL Karine  
Adjoint d'animation de 2ème classe, MAIRIE de CAMIERS
- Monsieur LAVALLEZ Pascal  
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Madame LEGRAND Nicole née DACQUIN  
Aide-soignante de classe supérieure, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS
- onsieur LENGIER Grégory  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Monsieur LEPRETRE Régis  
Rédacteur Principal de 1ère classe, MAIRIE de CAMIERS
- Madame LEVELEUX Denise née HERLANGE  
Adjoint Technique Territorial de 1ère classe, MAIRIE de RANG DU FLIERS
- Monsieur NEMPONT Eugène  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE de ST JOSSE
- Monsieur PERSYN François  
Technicien Principal de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Monsieur QUAZUGUEL Pascal  
Maître Ouvrier, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER
- Monsieur ROBART Daniel  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Monsieur ROUX Franck  
Adjoint Technique de 1ère classe, MAIRIE de CUCQ-TREPIED-STELLA-PLAGE
- Madame ROUX Josée  
Adjoint Administratif de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Madame RUIZ Brigitte née SERGENT  
Adjoint Technique Territorial, MAIRIE de RANG DU FLIERS
- Monsieur SUEUR Laurent  
Infirmier, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER
- Madame VAMBRE Claudie  
Rédacteur Territorial, MAIRIE de MERLIMONT
- Madame VAMBRE Louisa  
Adjoint Administratif de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- Monsieur VAN DEN EEDE Emmanuel  
Brigadier-Chef Principal, MAIRIE de ETAPLES-SUR-MER
- Monsieur VERRIER Stéphane  
Garde-Champêtre Chef, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

- Madame ALEXANDRE Martine née MAES  
Aide Soignante CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT
- Monsieur BECK Olivier  
Adjt Technique Terr. 2e Classe, MAIRIE de LONGUENESSE
- Madame BERTELOOT Maryse née BERNARD  
Aide Soignante CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT
- Madame BOMBLE Sabrina  
Femme de service, MAIRIE de NOUVELLE-EGLISE
- Madame BOUCHEZ Marie-pierre  
Adjoint Technique 1e Classe, MAIRIE de ARQUES
- Madame COUSTIER MONIQUE née DELAPORTE  
ATSEM 1ère classe, MAIRIE de VIEILLE- EGLISE
- Madame CUCHEVAL Regine née BAILLY  
Adjoint Administratif, SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ALQUINES
- Madame DEISER Danielle née SOGGETTI  
Aide Soignante CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT
- Madame DESLYPER Sylvie née DUFOUR  
Adjoint Tech. Terr. 2e Classe, MAIRIE de LONGUENESSE
- Madame DEU Dorothee née MASSET  
Agent Spécialisé des écoles 1e Classe , MAIRIE de LONGUENESSE
- Monsieur DEVIENNE Guy  
Aide Soignante CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT
- Monsieur DRUVENT Jacques

Adjt Technique contractuel, MAIRIE de FEBVIN-PALFART  
- Monsieur DUBOIS Léon  
Secrétaire de mairie, MAIRIE de ACQUIN-WESTBECOURT  
- Monsieur GODIN Christophe  
Adjt Adm 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Monsieur GRAVE Pascal  
Adjoint Tech.Ter. 2ème Classe, MAIRIE de WIZERNES  
- Madame GUILLUY Véronique  
Assistant Médico-Adm, CENTRE HOSPITALIER de DUNKERQUE  
- Madame HUBERT Therese  
Adjt technique 2e Classe, MAIRIE de HALLINES  
- Monsieur HUGON FELIX  
Adjoint Technique, SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ALQUINES  
- Madame HURTREL Stéphanie  
Adjt Adm 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame JOLY Isabelle  
Adjoint Adm. Terr.1ère Classe, MAIRIE de WIZERNES  
- Madame LEROY Valérie née JEANNE  
Adjoint Adm. 2e Classe, MAIRIE de SAINT-OMER  
- Madame LEVEL Corinne  
A.T.S.E.M., MAIRIE de EPERLECQUES  
- Madame LIETARD Christelle née BRULIN  
Adjoint Administratif 2e Classe, MAIRIE de POLINCOVE  
- Madame MARCILLIE Thérèse  
Adjoint technique 2e Classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-OMER  
- Madame MEYER Dominique née DOCHNIAK  
Infirmière Anesth.D.E., CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame MOUTON Bettina née VISEUR  
Infirmière D.E. CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame PETTE Laura  
Adjt Technique Terr. 2e Classe, MAIRIE de LONGUENESSE  
- Madame POUILLE Laurence née DEBOUDDT  
Infirmière SG 1er grade, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame SOUILLART Claudine née DEMOL  
Adjoint Adm 2e Classe Ppal, MAIRIE de BLENEDECQUES  
- Madame TELLIEZ Isabelle  
Adjoint Tech. Terr 2ème Classe, MAIRIE de WIZERNES  
- Monsieur THOMAS-LAMPS Claude-Jean  
Adjt Technique Terr. 2e Classe, MAIRIE de LONGUENESSE  
Médaille VERMEIL

#### ARRONDISSEMENT D'ARRAS

- Madame AMELOOT Christine  
Agent de maîtrise , MAIRIE de NIEPPE  
- Madame ANCIAUME Dominique née COURREJOU  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame AUGUSTE Marie-Claude née ALLIOTTE  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BAROUX Bernadette née HERNOUT  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BAROUX Christine née BUIRE  
Sage-femme de classe exceptionnelle , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BEELE Muriel  
Infirmier en soins généraux hors classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BESNIER Lydie née VASSEUR  
Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BILLAU Marie-Jeanne  
Conservateur territorial des Bibliothèques , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BLIN Marie-Paule  
Conseiller supérieur socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BOUTOILLE Françoise née DUBREUCQ  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur BUTEZ Patrice  
Agent de maîtrise , MAIRIE de LILLE  
- Madame CAMIER Corinne née LALOY  
Rédacteur territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur CHERRIER André  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame COCQ Isabelle  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame COCQUEREZ Nicole née LHEUREUX  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame CODEVELLE Corinne née DUCHATEAU  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DARRAS Brigitte née DUGAVE  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEBEAUMONT Claudine née MATAGNE  
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DELABROYE Sylviane née MERCIER  
Adjoint technique territorial 1ère classe , MAIRIE de SAINTE-CATHERINE  
- Madame DELATTRE Claude  
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DELBARRE Isabelle née GUIOT  
Attaché territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DEMOILLER Jean-Baptiste

Garde champêtre principal , MAIRIE de BAILLEUL SIRE BERTHOULT  
- Madame DENAES Catherine née BLONDEL  
Puéricultrice cadre de santé , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DETANT Françoise née MORICE  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DEVOLDER Jacques  
Adjoint technique principal 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DOMART Patrick  
Adjoint technique principal 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DUCLOY Anne-Thérèse  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DUPONT Annick née LEROY  
Médecin territorial de 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DUPUIS Pascaline  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame FLAHAUT Ghislaine née REVELLE  
Puéricultrice cadre de santé , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame FLAMENT Catherine née VANESSE  
Puéricultrice cadre supérieur de santé , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame FLAMENT Marie-Noëlle  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur FORVENIER Michel  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame FRUCHART Annie née BERROYER  
Directeur territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame GENTY Annick née FAUQUET  
Directeur territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur GERMAIN Patrice  
Ingénieur principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame GONDOLO-HECQUET Patricia née GONDOLO  
Conseiller socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame GUILLUMMETTE Annie  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame HAYENNE Véronique née DEBIEVRE  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame HERNU Gisèle née LAQUAY  
Assistante d'études , CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur HULOT Pascal  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur HURTAUX Paul  
Administrateur hors classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame HURTREL Maryline née MARTIN  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame JACOB Brigitte née CHARPENTIER  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame JOLY Nathalie  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame JOLY Sabine née LEROY  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame KUKLA Monique née PALOWSKI  
Rédacteur principal 1ère classe , CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de PARIS  
- Madame LAFEUILLE Corinne  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame LAHARRAGUE Nicole née GAMELON  
Conseiller socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur LANCRY Alain  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame LEBLANC Sylvie née BOUC  
Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CAMBRAI  
- Monsieur LECIGNE Philippe  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame LECLERCQ Sylvie  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame LEGER Véronique  
Adjoint technique territorial 2ème classe , MAIRIE de OISY LE VERGER  
- Monsieur LEGRAND Hervé  
Agent de maintenance , PAS-DE-CALAIS HABITAT de ARRAS  
- Monsieur LEULIET Francis  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur LUCAS Jean-Marie  
Secrétaire de Mairie , MAIRIE de GUEMAPPE  
- Madame MALAPEL Martine née AVALLI  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame MANGARD Brigitte  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame MARIE Elisabeth née BAILLIEU  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur MILLE Joël  
Adjoint technique principal 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame MISSANA Rosemonde née CHARLET  
Adjoint administratif principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame MOLLIN Catherine  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur NICK Erick

Adjoint technique principal de 1ère classe , MAIRIE de AVESNES-LE-COMTE  
- Madame PARENT Evelyne  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur PENSART Philippe  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame PERRAULT Valérie née DELCOURT  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame PETIT Bernadette née BLONDEL  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame PICAVET Josiane née TURLOTTE  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame POULAIN Pascale  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur PRUVOT Roger  
Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame QUENTIN Céline née CATHELAIN  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur QUILLET José  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame REGNIER Claudine née VAAST  
Adjoint technique 1ère classe E.E , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame ROPP Martine née FOURICQUET  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur ROSIAUX Pascal  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame SALEIX Claudine née ROAUX  
Adjoint au patrimoine de 1ère classe , MAIRIE de BIACHE-ST-VAAST  
- Madame SEILLIER Catherine  
Puéricultrice de classe supérieure , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur THERY Patrick  
Technicien principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame URBIN Monique née DUDKIEWICZ  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur VANARIE Jean-Louis  
Agent de maîtrise principal , MAIRIE de LILLE  
- Monsieur VEREZ Denis  
Adjoint technique principal 1ère classe , MAIRIE de CORBEHEM  
- Monsieur WAREMBOURG Sylvain  
Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame ZALLOT Nicole née BOURRE  
Infirmier en soins généraux hors classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT BETHUNE  
- Madame ATZORI CORINE née DUHAUTOIS  
ATTACHE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE  
- Madame BONVARLET ARMELLE née FRANCHOMME  
ATTACHE TERRITORIAL, REGION NORD PAS DE CALAIS  
- Madame CAPET MARIE THERESE née MALCHROWICZ  
DIRECTEUR TERRITORIAL, REGION NORD PAS DE CALAIS  
- Madame COCHET ODILE  
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE, MAIRIE de NOEUX LES MINES  
- Madame CORDONNIER CHANTAL  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, MAIRIE de BUSNES  
- Madame DANCKAERT BEATRICE née FEVRE  
ATTACHE PRINCIPAL, REGION NORD PAS DE CALAIS  
- Madame DAVIGNY CHRISTIANE née LEFEBVRE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE  
- Madame DELANGLE MARTINE née LALLAU  
ADJOINT ADMINISTRATIF, S.I.A.D.E.B.P. de VIOLAINES  
- Monsieur DELASSUS CHRISTIAN  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de ANNEZIN  
- Madame DUFLOS CHRISTINE née GELLEZ  
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
- Madame DUFOSSE MARIE HELENE  
REDACTRICE TERRITORIALE, MAIRIE de MONT-BERNANCHON  
- Monsieur FIRMIN PHILIPPE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE, PDC HABITAT ANTENNE BETHUNE BRUAY  
- Monsieur GALLET MICHEL  
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de LABEUVRIERE  
- Madame GRUSON MARJORIE  
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE, REGION NORD PAS DE CALAIS  
- Monsieur GUEUDRE DANIEL  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de MARLES LES MINES  
- Monsieur HAYS PHILIPPE  
ATTACHE, MAIRIE de DOUVRAIN  
- Monsieur JOSIEN BERTRAND (En retraite)  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE  
- Monsieur LEROUX CHRISTIAN  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de NOEUX LES MINES  
- Monsieur LEVAAST JEAN PIERRE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, REGION NORD PAS DE CALAIS  
- Monsieur MARLES DIDIER  
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE URBAINE de LILLE  
- Monsieur MARLES FRANCIS  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE de LAMBRES

- Monsieur MATYASZCZYK CLAUDE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de NOEUX LES MINES

- Monsieur MOUQUET JEAN CHARLES  
OUVRIER D'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE, MAIRIE de HERMIN

- Monsieur NOBLET DIDIER  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de LABEUVRIERE

- Madame ROUZE LYSIANE née DELEPIERRE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL, MAIRIE de NOEUX LES MINES

- Monsieur SEIGRE XAVIER  
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL, FOYER LOGEMENTS de LAPUGNOY

- Monsieur TAILLY CHRISTIAN  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, MAIRIE de HOUDAIN

- Monsieur TILLIETTE MICHEL  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE

- Madame VERHANNEMAN NADEGE  
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de NORRENT-FONTES

- Madame VERWAERDE DANIELE née WERQUIN  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE  
ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

- Madame ANQUEZ MARIE-CHRISTINE née LECUL  
Adjoint technique 2e cl., MAIRIE de OUTREAU

- Monsieur BLOND PASCAL  
Educateur APS 1ère cl., MAIRIE de LE PORTEL

- Monsieur CAZELLE DIDIER  
Adjoint technique principal 2e cl., HABITAT DU LITTORAL de BOULOGNE SUR MER

- Monsieur DHIEUX ROLAND  
Agent de maîtrise principal, HABITAT DU LITTORAL de BOULOGNE SUR MER

- Madame DIMMERS ARMELLE  
Adjoint administratif principal 2e cl., HABITAT DU LITTORAL de BOULOGNE SUR MER

- Madame FALEMPIN VALERIE née BOUTROY  
Secrétaire de mairie, MAIRIE de LANDRETHUN LE NORD

- Madame GOURNAY MARIE-DOMINIQUE  
Adjoint administratif 1ère cl., CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LE PORTEL

- Monsieur GUILBERT DANIEL  
Attaché, MAIRIE de LE PORTEL

- Madame HENICHARD BERNARDETTE née FERRANT  
Secrétaire de mairie, MAIRIE de LE WAST

- Monsieur LACRAMPE JOCELYN  
Adjoint technique principal 2e cl., MAIRIE de LE PORTEL

- Monsieur LAMIAUX DOMINIQUE  
Agent de maîtrise, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LEDEZ PATRICK  
Educateur APS principal 1ère cl., MAIRIE de LE PORTEL

- Monsieur LEDOUX JEAN-JACQUES  
Agent de maîtrise principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LE PORTEL-OUTREAU

- Madame VAUTIER MARIE-PLAULE née DUCROCQ  
Adjoint technique 2e cl., MAIRIE de OUTREAU

- Madame VIDAL SYLVIE née DELNORD  
Adjoint administratif 2e cl., HABITAT DU LITTORAL de BOULOGNE SUR MER  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

- Madame ANCELET MICHELE  
IBODE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

- Monsieur BEAUCHART FRANCIS  
ENSEIGNANT, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS

- Madame CABOCHE NICOLE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

- Madame CARBONNIER BRIGITTE née BOUCHEL  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

- Monsieur DELVARRE BRUNO  
ADJT ADM PPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de COULOGNE

- Madame GOUVERNEUR MARIE-PAULE née PODEVIN  
CADRE SUPERIEUR DE SANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

- Madame HANQUEZ FATIMA née AMEUR  
AGENT SPECIALISÉ DE 1ERE CLASSE, MAIRIE de MARCK

- Monsieur HAZELL JEAN-JACQUES  
INGENIEUR EN CHEF CL. EXCEPTIONNELLE, MAIRIE de CALAIS

- Madame HUEZ MURIELLE  
ADJT TECH TERRITORIAL 1ERE CL, MAIRIE de MARCK

- Madame LACHEVRE BRIGITTE née PILLE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

- Monsieur LAIDEZ LAURENT  
AGENT D ENTRETIEN, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS

- Madame LEFRANC COLETTE née PERPEROT  
ADJT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CALAIS

- Madame LHEUREUX ANDREE née MONCHET  
DIRECTEUR DES SOINS HORS CLASSE, CENTRE HOSPITALIER DR DUCHENNE de BOULOGNE-SUR-MER

- Madame LIGNY CLAUDIE née VINCENT  
ADJT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CL, MAIRIE de CALAIS

- Madame MARIE MARYSE née BRUNET  
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS

- Madame MARTI BRIGITTE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

- Monsieur MAXANT REMI  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

- Madame RYCKEWAERT DOROTHEE née COURQUIN  
ADJT ADMINISTRATIF 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

- Monsieur STECCO HERVE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS

- Madame ARISTIDOU CLAUDINE  
ATTACHE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

- Madame BELCIO MARTINE née DUGARDIN  
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe, MAIRIE de COURCELLES LES LENS

- Madame BOURDIN VALERIE  
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de WINGLES

- Madame CARON MARIE-CHRISTINE née ROUSSEL  
ATTACHE TERRITORIAL - DGS, MAIRIE DE CAMPHIN EN CAREMBAULT

- Madame CHAUMORCEL EVELYNE  
ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

- Madame DEGARDIN SYLVIANNE née STAMIEROWSKI  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de DOURGES

- Monsieur DELATTRE THIERRY  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de ROUVROY

- Madame DEVOS CAROLE née MARTIN  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de WINGLES

- Madame DOMINGOS SABINE  
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de LIEVIN

- Madame DUCOIN FRANCOISE née PLAYE  
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de LENS

- Madame DUQUESNOY MARIE-LOUISE née BROECKAERT  
ATSEM 1ère Classe, MAIRIE de HARNES

- Monsieur FRANC DIDIER  
AGENT DE MAITRISE, COMMUNAUTE URBAINE de LILLE

- Monsieur GARANDEL DIDIER  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL TERRITORIAL, MAIRIE de LENS

- Madame GAUTHIER CARMEN  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de LOISON-SOUS-LENS

- Madame GONCALVES LAURA  
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de SALLAUMINES

- Monsieur HENNEAU DIDIER  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL TERRITORIAL, MAIRIE de LENS

Monsieur LEGRAND CLAUDE  
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de GRENAY

- Madame LELEUX ISABELLE née DELAUTRE  
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère Classe, COMMUNAUTE D'AGGLO LENS-LIEVIN

- Monsieur LEROY ERIC  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de DOURGES

- Madame MARTINAGE PATRICIA née BACZKOWSKI  
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème Classe, MAIRIE DE LIEVIN

- Madame PICARD MYRIANE née STRADY  
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe, MAIRIE de LIEVIN

- Madame POULET ANNIE née LECU  
FEMME DE SERVICE, MAIRIE de DROCOURT

- Monsieur RATAJCZAK PATRICK  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère Classe - DOCUMENTALISTE, COMMUNAUTE URBAINE de LILLE

- Madame TELLART NATHALIE née COURTOIS  
ATTACHE TERRITORIAL, MAIRIE de LOOS-EN-GOHELLE

- Monsieur THULIEZ JEAN-MARC  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de LENS

- Madame TOSATO ROSELYNE née COLIN  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de LIEVIN  
ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

- Madame BERTELOOT Martine née BA  
Aide-soignante de classe exceptionnelle, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS

- Monsieur BOUVILLE Joël (En retraite)  
Adjoint Technique Principal de 1ère classe, MAIRIE de BERCK-SUR-MER

- Monsieur CASSEZ Joël  
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

- Monsieur COUSIN Philippe  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de ETAPLES-SUR-MER

- Monsieur DEGARDIN Alain  
Agent des services hospitaliers, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER

- Madame DELMOTTE Pascale  
Aide-Soignante, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER

- Monsieur DENYS Eric  
Adjoint Technique Principal de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

- Madame DEPLECHIN Catherine  
Adjoint Technique Principal 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

- Madame DREUX Myriam  
Cadre infirmière, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER

- Monsieur DUMONT Patrick  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

- Monsieur FIEVEZ Etienne  
Adjoint Administratif, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER

- Monsieur GALLET Jean-Luc  
Adjoint technique, MAIRIE de BERCK-SUR-MER

- Monsieur GOSSELIN Patrick  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de ETAPLES-SUR-MER

- Madame GREGOIRE Catherine née GEORGES  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Monsieur GRUJON Philippe  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Monsieur HENIN Christophe  
Maître-ouvrier, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Madame HENIN Corinne  
Aide-soignante, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Madame HENO Florence  
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Madame HOUDRE Caroline  
Masseur kinésithérapeute, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Madame JOLLANT Sylvie  
Aide-soignante, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur LAPOSTOLLE Daniel  
Infirmier, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Madame LARZET Nicole née DUCROCQ (En retraite)  
Aide Médico Psychologique de Classe Exceptionnelle, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS

- Madame LEROUX Marie-Agnès née FRANCE (En retraite)  
Aide-soignante de classe exceptionnelle, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS

- Madame MARTEL Brigitte  
Attachée d'administration hospitalière principale, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur PARENT Jacques  
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES "OPALE SUD" de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur ROUSSEL Hubert  
Infirmier, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur ROUX Philippe  
Agent de maîtrise, MAIRIE de ETAPLES-SUR-MER  
- Monsieur SENECHAL Stéphane  
Infirmier, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur THELLIER Joseph  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Monsieur TRICHEUX Gaston  
Ingénieur Chef, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne de PARIS  
- Madame VALLEE Sylvie  
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Monsieur VICART Philippe  
Technicien Principal, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Madame WALLE Christine  
Attaché territorial, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur WATEL Hervé  
Aide-soignant, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
ARRONDISSEMENT SAINT OMER  
- Monsieur ADJERAD Arsene  
Aide Soignant CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame COURTIN Fabienne née DUCHATEAU  
Aide Soignant CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame COUSIN Sylvie née DUVIVIER  
Adjt des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame DANEL Claire née DEMEOCQ  
Attaché, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-OMER  
- Madame DECROIX Marie-Hélène née VANDENABEELE  
Rédacteur, MAIRIE de BLENDÉCQUES  
- Madame DELFLY Nadine  
Adjoint Adm. Terr. 1ère Classe, MAIRIE de LONGUENESSE  
- Monsieur DUCHATEAU Jean-Michel  
Secrétaire de mairie, MAIRIE de NOUVELLE-ÉGLISE  
- Madame DUFLY Odile  
Chargée de Coopération Expert, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
- Madame MAGNIER Nathalie née PORTENART  
Aide Soignante CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame MARCOTTE Marie-françoise née DUCROCQ  
Secrétaire, MAIRIE de ALQUINES  
- Monsieur MUTEZ Jean-noël  
Aide Soignant CI Sup, EHPAD d'Ardres de ARDRES  
- Madame NEMPONT Marie-Odile née ROUSSEAU  
Aide Soignante CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame POUBLANC Isabelle  
Masseur Kiné Cadre Santé, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame RETAUX Béatrice née GRONEK  
Aide Soignante CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame RUCKEBUSCH Véronique née BARRAS  
Infirmier Cadre Sup Santé, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Madame SENECAAT Catherine née MARTEL  
Aide Soignante CI Exc, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Monsieur VANDERVENNET Cyr  
Infirmière D.E. CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT

Médaille OR

ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
- Madame AVERLANT Christine née JOLY  
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur BAROUX Bernard  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BAUDRIN Marie-Claude  
Adjoint administratif principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur BEAUCOURT Philippe  
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur BENOIT Hérald  
Gestionnaire courrier, PAS-DE-CALAIS HABITAT ARRAS  
- Madame BERDIN Marie-Claire  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BERTON Marie-Pierre née LAURENT  
Puéricultrice de classe supérieure , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur BLOND Patrick  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BOSCHET Fabienne née TONDEUR  
Rédacteur , Mairie de CAMBRAI  
- Madame BOUTON Marie-Madeleine née OWCZARZAK  
Puéricultrice cadre de santé, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame BUTEL Francine née DHIEUX  
Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame CABOCHE Pascale  
Puéricultrice cadre de santé , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame CALIS Monique née PROGIN  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur CAMPAGNE Michel  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame CARAMIAUX Dominique née MAJDA  
Puéricultrice de classe supérieure , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame CATOULLART Maryse  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame CIESLAK Maryvonne née CALLOT  
Attaché principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur CONTU Michel  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DARRAS Christine  
Directeur territorial , PAS-DE-CALAIS HABITAT ARRAS  
- Monsieur DELANNOY Didier  
Chargé de recouvrement, PAS-DE-CALAIS HABITAT ARRAS  
- Madame DELAVAL Chantal née BOUQUET  
Rédacteur principal de 1ère classe , SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - ST LAURENT BLANGY  
- Madame DELELIS Thérèse née RIQUIER  
Puéricultrice de classe supérieure , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame DEMANY Béatrice née RENAULT  
Puéricultrice cadre supérieur de santé, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DEMOUVEAUX Daniel  
Adjoint technique principal 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DET Daniel  
Agent d'imprimerie, PAS-DE-CALAIS HABITAT ARRAS  
- Monsieur DETOUT Yves  
Gardien, PAS-DE-CALAIS HABITAT de ARRAS  
- Monsieur DISSOUS Yves  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur DUMONT Dominique  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur FASQUEL Philippe  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur FERLU Philippe  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame FERON Christine née DEBOVE  
Adjoint technique 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame FLAMENT Pascale née BUFFART  
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame FLEDERICK Patricia  
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur FONTANA Patrick  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame FOURNIER Marie-Astride  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur GRESSIER Serge  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame GUILLOTEAU Dominique née BOUIN  
Sage-femme de classe exceptionnelle , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame HERNU Françoise née MARTIN  
Conseiller socio-éducatif , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur HOURIEZ Didier  
Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame HULEUX Nadyne née LUCAS  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Monsieur KINNOO Stéphane  
Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame LACKI Marie-Pierre née LABITTE  
Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
- Madame LEFEBVRE Lydie née GAUBERT  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LEFEBVRE Marie-Christine  
 Adjoint technique principal 2ème classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LEJOSNE Chantal née LAVIGNE  
 Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur LETELLIER François  
 Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame LOEUIL Arlette née ZATORSKI  
 Attaché principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur MAHU Thierry  
 Agent de maîtrise principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MESSINA Grazia  
 Cadre de santé infirmier/technicien paramédical , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur MONNEL Jean-Michel  
 Adjoint technique principal de 2ème classe , MAIRIE de ECOURT ST QUENTIN

- Monsieur MOREAU Bruno  
 Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame MOUTON Bernadette née TOUSSAINT  
 Adjoint technique principal 1ère classe E.E., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame NEPVEU Francine née DAMIENS  
 Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame NOWACKI Fabienne  
 Cadre de santé infirmier/technicien paramédical , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur PALFROIX Daniel  
 Technicien , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame POCHET Christine née GOUDALLE  
 Attaché territorial , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame PONIEDZIALEK Micheline née CAUET  
 Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur RIVILLON Daniel  
 Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur ROBILLARD Christian  
 Adjoint technique territorial principal , MAIRIE de VIMY

- Monsieur SALMON Gabriel  
 Adjoint technique de 1ère classe , MAIRIE de PERNES

- Madame STRIQUE Martine née CARLY  
 Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame TASSART Michèle  
 Puéricultrice cadre de santé , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame THILLIEZ Nadine née LEMAIRE  
 Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur VAAST Eric  
 Adjoint technique principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Monsieur VERET Reynald  
 Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame VISINE Maryse née MEYNCKENS  
 Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Madame VOISIN Francine née LABALETTE  
 Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

- Madame BEAUCE MARTINE  
 ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Monsieur BELLENGIER JEAN MARIE  
 AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de ANNEZIN

- Monsieur BRICHE JEAN JACQUES  
 INGENIEUR EN CHEF CLASSE EXCEPTIONNELLE, REGION NORD PAS DE CALAIS

- Madame COMPAGNON MARIE JOSEE née VALENTIN  
 ATTACHE TERRITORIAL, MAIRIE de BETHUNE

- Madame COULOMBEL FRANCETTE née LEMAIRE  
 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE, MAIRIE de DIVION

- Monsieur COULOMBEL GILBERT  
 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE, PDC HABITAT ANTENNE BETHUNE BRUAY

- Madame DEBARGE LAURENCE  
 REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE URBAINE de LILLE

- Madame DELASSUS ANNIE née HECQUET  
 REDACTEUR, MAIRIE de ANNEZIN

- Monsieur DEROLLEZ JEAN MARIE  
 BRIGADIER CHEF PRINCIPAL, MAIRIE de NOYELLES-LES-VERMELLES

- Madame DHESSE EVELYNE née CHIQUET  
 ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de NOEUX LES MINES

- Madame DUPROSPERT MARIE JEANNE née CAUWELIER  
 ATTACHE TERRITORIAL, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

- Madame GUAQUIERE MARTINE née HUGOT  
 ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, MAIRIE de RICHEBOURG

- Madame HECQUET MARTINE née TORQUE  
 ADJOINT ADMINISTRATIF, S.I.A.D.E.B.P. de VIOLAINES

- Madame HENIN MARIE CHRISTINE  
 ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Monsieur HOUDART ALAIN  
 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, MAIRIE de BETHUNE

- Madame HOUILLIEZ BEATRICE née BOYER  
 ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de VERMELLES

- Madame KILICHOWSKI ARMELLE née HERNOUT  
 AGENT SPECIALISE DES ECOLES 1ERE CLASSE, MAIRIE de NOYELLES-LES-VERMELLES

- Monsieur LECLERCQ MICHEL  
 ADJOINT HONORAIRE, MAIRIE de NOYELLES-LES-VERMELLES  
 - Madame LUCHEZ DOMINIQUE née MOREL  
 ATTACHEE - DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES, MAIRIE de HAVERSKERQUE  
 - Madame MAENHAUT COLETTE née LOMBART  
 ADJOINT ADMINISTRATIF, S.I.A.D.E.B.P. de VIOLAINES  
 - Madame MAYEUR MICHELE  
 BIBLIOTHECAIRE, MAIRIE de BETHUNE  
 - Madame NOREL MURIEL née REGNIER  
 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de NOEUX LES MINES  
 - Madame ORNAT NATHALIE née CRESPEL  
 ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BILLY-BERCLAU  
 - Madame PLAISANT DOMINIQUE  
 ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE  
 - Madame PODWYSOCKI MARIE JOSE née DELAVAL  
 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE, MAIRIE de DIVION  
 - Monsieur RYCKEWAERT PASCAL  
 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE  
 ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER  
 - Monsieur BOTTE PHILIPPE  
 Directeur général des services, MAIRIE de SAMER  
 - Monsieur BOUBET STEPHANE  
 Adjoint technique principal 2e cl., PAS-DE-CALAIS HABITAT de ARRAS  
 - Monsieur DENIS JEAN-LUC  
 Aide soignant cl. except., CENTRE HOSPITALIER DR DUCHENNE de BOULOGNE-SUR-MER  
 - Monsieur LANCE ERIC  
 Agent de maîtrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER  
 - Madame POISON VERONIQUE née MARTELLE  
 Rédacteur principal 1ère cl., CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
 - Monsieur ROBERT JEAN-MARTIN  
 Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER  
 - Madame TELLIER BRIGITTE née CARON  
 Rédacteur, MAIRIE de DESVRES  
 - Monsieur VASSAL GUY  
 Directeur général des services, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER  
 - Monsieur VERITE DOMINIQUE  
 Agent de maîtrise principal, MAIRIE de OUTREAU  
 ARRONDISSEMENT DE CALAIS  
 - Madame BEUN MURIEL  
 AGENT SPEC ECOLES MAT PL 2EME CL, MAIRIE de CALAIS  
 - Monsieur BIHET DANIEL  
 AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE CALAIS  
 - Madame BORG AGNES  
 Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
 - Monsieur BOURET VINCENT  
 TECHNICIEN DE LABORATOIRE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
 - Madame BOUTLEUX SYLVETTE  
 AGENT SOCIAL PPAL 2EME CL, MAIRIE de CALAIS  
 - Madame CADET JOELLE née CLERBOUT  
 ADJT TECH PPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
 - Monsieur COZETTE RENE  
 AGENT DE MAITRISE PPAL, MAIRIE de CALAIS  
 - Monsieur CRUSSARD GERARD  
 AGENT DE MAITRISE PPAL, MAIRIE de CALAIS  
 - Monsieur DECORY PATRICK  
 DIRECTEUR, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
 - Madame DELEGLISE MURIELLE née ROUSSELLE  
 AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
 - Monsieur DEMASSIEUX PASCAL  
 ADJT TECHNIQUE PPAL 2EME CL, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CALAIS  
 - Madame DOMAIN MURIEL  
 AGENT SOCIAL PPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
 - Monsieur LEFEBVRE RENE  
 ADJT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE, SEVADEC de CALAIS  
 - Monsieur LELEU DENIS  
 ASSISTANT TECHNIQUE, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
 - Monsieur LELEU ROBERT  
 ADJT TECH PPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de CALAIS  
 - Monsieur LEPERS DENIS  
 CHEF DE SERVICE, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
 - Monsieur LEROUX DOMINIQUE  
 ADJT TECH TERRITORIAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de MARCK  
 - Monsieur MAGNIEZ DIDIER  
 AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
 - Madame PIFFRE CHRISTINE née BARBIER  
 INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
 - Monsieur ROGEZ CHRISTIAN  
 MAITRE OUVRIER PRINCIPAL, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
 - Monsieur SANDRAS PASCAL  
 REDACTEUR, MAIRIE de COULOGNE  
 ARRONDISSEMENT DE LENS  
 - Monsieur ARMAND DIDIER  
 TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de AVION  
 - Madame BEAUCHAMPS ANNIE née FAUVERGUE

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe, MAIRIE de GRENAV  
- Madame BOSCH MARYSE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe, COMMUNAUTE D'AGGLO LENS-LIEVIN  
- Madame DANES BERNADETTE  
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de LENS  
- Monsieur DEROO MICHEL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de AVION  
- Monsieur DUFOUR BERNARD  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère Classe, MAIRIE de LOOS-EN-GOHELLE  
- Monsieur DUFOUR ROBERT  
TECHNICIEN TERRITORIAL, MAIRIE de LIEVIN  
- Madame FOUQUART SYLVIE née LARDE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème Classe, MAIRIE de LIEVIN  
- Monsieur GILLIOT JEAN-MARC  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE DE ROUVROY  
Monsieur GOLABIEWSKI RICHARD  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de ELEU-DIT-LEAUWETTE  
- Madame GOUILLARD MICHELE  
REDACTEUR - COORDINATEUR DE L'ACTION ARTISTIQUE, MAIRIE de LIEVIN  
- Madame GRAF MARIE-HELENE née MOCEK  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de COURCELLES LES LENS  
- Monsieur HOFFMANN DOMINIQUE  
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème Classe, MAIRIE de COURCELLES LES LENS  
- Madame JEANNES JACQUELINE née JACKOWSKI  
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LIEVIN  
- Monsieur LABENDA BERNARD  
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère classe, SICOM D'AVION MERICOURT BILLY MONTIGNY de AVION  
- Monsieur LEPINE CHRISTIAN  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de LENS  
- Monsieur MARECHAL MARC  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de HARNES  
- Monsieur MOUTON JACKY  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de LIEVIN  
- Madame PARISSEAU VERONIQUE  
ATTACHE - RESPONSABLE D'UF, COMMUNAUTE URBAINE de LILLE  
- Monsieur PIQUE JEAN-PIERRE  
ELECTRICIEN INDUSTRIEL - TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère Classe, COMMUNAUTE URBAINE de LILLE  
- Madame PLAYE-BELLEVILLE MARIE-CHRISTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère Classe, MAIRIE de LENS  
- Monsieur PONTHEU JOSE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de LIEVIN  
- Madame POULLE DANIELLE née WALQUIER  
ADJOINTE DE DIRECTION, EPDSAE - MAISON ENFANCE ET FAMILLE de DOUAI  
- Monsieur QUEVA FRANCIS  
ATTACHE, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ESPACES VERTS de WINGLES  
- Monsieur STAWIARSKI DOMINIQUE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de AVION  
- Monsieur WAILLY MICHEL  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de LIEVIN  
ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER  
- Madame AUVRAY Béatrice née CARPENTIER  
Aide-soignante, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur AUVRAY Didier  
Aide-soignant, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Madame BECQUET Laurence née ROBERT  
Attaché, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Monsieur BECQUET Pierre  
Attaché, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Madame BERTIN Chantal (En retraite)  
Aide-Soignante de classe exceptionnelle, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS  
- Monsieur BOUBET Jean-Louis  
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de CUCQ-TREPIED-STELLA-PLAGE  
- Monsieur BRISEBARRE Patrice  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de ETAPLES-SUR-MER  
- Monsieur COCHON Jean-Paul  
Aide-soignant, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur CORNE Alain  
Aide-soignant, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur DELMOTTE Patrick  
Ouvrier d'Etat, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur DESPREZ Michel  
Technicien hospitalier, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur DUBOIS Patrick (En retraite)  
Agent de maîtrise principal, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS  
  
- Monsieur DUCROCQ Jean-Michel (En retraite)  
Agent de maîtrise principal, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS  
- Monsieur FEUILLATRE Pascal  
Aide-soignant, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur GOUILLARD Yvon  
Rédacteur, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur HAGNERE Jean-Charles  
Aide-soignant, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur ISRAEL Marc

Aide-soignant, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur LEDAIN Bertrand  
Maître ouvrier principal, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur LETURGIE Bruno  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Monsieur LOY Christian  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de FRUGES  
- Madame MADEJ Thérèse  
Adjoint administratif hospitalier, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Madame MENUGE Sergine  
Aide-soignante, HOPITAL MARITIME de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur NIDETCH Jean-Noël  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Madame PEGARD Brigitte  
Rédacteur territorial, COMMUNAUTE DE COMMUNES "OPALE SUD" de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur PERNE Patrick  
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur REGNAUT André (En retraite)  
Technicien Hospitalier, C.H.A.M. de RANG DU FLIERS  
- Madame ROCHE Denise  
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de ETAPLES-SUR-MER  
- Madame ROCHOY Françoise née JOUNIAUX  
Aide à domicile, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BERCK-SUR-MER  
- Monsieur SAUVAGE Gérard  
Educateur APS Principal de 1ère classe, MAIRIE de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
- Monsieur TREMISEAUX Jean-Marc  
Technicien, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
- Madame WADOUX Jacqueline  
Aide à Domicile, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BERCK-SUR-MER  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
- Madame BAILLY Karine  
Ouvrier Prof. Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Monsieur COUSIN Pascal  
Adjoint Technique 2e Classe, MAIRIE de SAINT-OMER  
- Madame DAVID Magalie née DIERS  
Rédacteur, MAIRIE de LONGUENESSE  
- Madame DUCROCQ Anne-Claude née BOYAVAL  
Aide Soignante CI Exc, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Monsieur GARENAUX Frédéric  
Tech. Laboratoire CI Sup, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT  
- Monsieur KERCKHOVE PHILIPPE  
ADJT TECHNIQUE TERR 1ère classe, MAIRIE de VIEILLE-EGLISE  
- Monsieur LANGLET Philippe  
Professeur Enseigt Artistique HC, MAIRIE de DUNKERQUE  
- Madame MELLIET Marie-Annick née BAYART  
Adjoint Adm. Ppal 1e Classe, MAIRIE de EPERLECQUES  
- Madame TILLARD Véronique  
Infirmière D.E., CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE ST-OMER de HELFAUT

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais par intérim et Madame la Directrice du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,  
Signé Fabienne BUCCIO

---

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur agricole a l'occasion de la promotion du 14 juillet 2015 ;

par arrêté du 24 juin 2015

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
- Madame BEAUCAMP Sabine  
Chargée de prévention , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.  
- Madame COSINS Marjorie  
Agent administratif , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
- Monsieur CREPIN Olivier  
Directeur de réseau , S.A.S VERTDIS, ST LAURENT BLANGY.  
- Monsieur DEBEVE Fabien  
Directeur de magasin , S.A.S VERTDIS, ST LAURENT BLANGY  
- Monsieur DELEMOTTE Pierre-Yves  
Agent de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur DEPLANQUE Dominique  
Magasinier conseil , S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.  
- Monsieur DRUELLE Olivier  
Ouvrier paysagiste qualifié , SOCIETE NOUVELLE BROSSET, BETHUNE.  
- Madame GALLET Katy née ROSSIGNOL  
Superviseur commercial , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur HERBOMEL Yannick  
Secrétaire technique , TEREOS, ATTIN.  
- Monsieur LAFORGE Damien  
Responsable d'Unité , CRÉDIT AGRICOLE PREDICA, PARIS .

- Monsieur LEDENT David  
Pilote filtration , INGREDIA S.A., ARRAS.
- Monsieur LEU Stéphane  
Surveillant portefeuille , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.
- Monsieur MELCHIOR Arnaud  
Attaché commercial , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur MERCHER Emmanuel  
Responsable de magasin, CASA SERVICE MACHINE, TILLOY-LES-MOFFLAINES.
- Monsieur RAIMBAUX Constant  
Responsable service entretien , INSTITUT AGRICOLE SAINT ELOI, BAPAUME.
- Monsieur SALMON Thierry  
Pilote filtration, INGREDIA S.A., ARRAS.
- Madame WASKO Isabelle née LEMAIRE  
Assistante de direction , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE
- Monsieur WOUTS Jean-Louis  
Conseiller commercial , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.
- Madame YADDOUZ Sophie née DUCROCQ  
Gestionnaire comptes clients , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- ARRONDISSEMENT DE BETHUNE
- Madame CHAPELIER DELPHINE née CARON  
CAISSIERE, VERTDIS, ST LAURENT BLANGY CEDEX.
- Monsieur GOURDIN ROBERT  
OUVRIER PAYSAGISTE, SOCIETE NOUVELLE BROSSET, BETHUNE.
- ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER
- Madame FERMAUT SILVINA née MARQUES DE JESUS  
Adjoint Directeur Groupe d'Agences, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL
- Madame DE BERSAQUES Valentine née COQUET  
Responsable administratif betteravière, TEREOS, LILLERS.
- ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
- Monsieur BULOT Francis  
Ordonnanceur, S.A. PROSTOCK, ST LAURENT BLANGY.
- Madame CLERY Laetitia née CALONNE  
Agent administratif, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY (Agence de aire sur la lys).

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- ARRONDISSEMENT D'ARRAS
- Monsieur ALEXANDRE Guy  
Coordonnateur , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.
- Madame BOUTIN Christine née DELABRE  
Ingénieur études , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Madame DASSONVILLE Brigitte  
Conseiller commercial , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.
- Monsieur DERUY Philippe  
Responsable service paye, G.I.E. UNEAL SERVICES, ST LAURENT BLANGY.
- Madame DUMONT Odile  
Employée de bureau , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.
- Monsieur KINDT Jean-Luc  
Cadre bancaire , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Madame LAMBERT Corinne née DELVAL  
Ingénieur études , CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES, ANNECY LE VIEUX.
- Madame LAMIRAND Françoise  
Chargée d'études , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.
- Madame LEBRUN Christine née POUCHAIN  
Employée bancaire , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur LEGRY Antoine  
Agent de maîtrise , S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.
- Monsieur LOMEL René  
Responsable Unité CES CDC TELECOMS, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES, ANNECY LE VIEUX.
- Monsieur MARQUIS Gérard  
Conducteur d'installation , U.R.A.P, PERONNE.
- Monsieur REGNIER Sylvain  
Assistant responsable de secteur , TEREOS, BOIRY-STE-RICTRUDE.
- Monsieur SUEUR François  
Employé de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- ARRONDISSEMENT BETHUNE
- Monsieur VARLET JACKY  
RESPONSABLE ADMINISTRATIF, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.
- Madame VINCENT CORINNE  
ASSISTANTE SOCIALE, MSA, LILLE CEDEX 9.
- ARRONDISSEMENT DE LENS
- Monsieur DANCOISNE JEAN-LOUIS  
CHEF DE POSTE DISTILLERIES, TEREOS FRANCE, ORIGNY STE BENOITE.
- Madame DROUIN SABINE  
TECHNICIEN CREDIT CONFIRME, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur STAES JOEL  
CONDUCTEUR DE SILOS A SUCRES, TEREOS FRANCE, THUMERIES.
- ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL
- Monsieur FRANCOIS Dominique  
Régleur confirmé, TEREOS, ATTIN.
- ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
- Madame BRUN Marie-odile née CAUDRILLIER  
Conseillère ESF, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM.
- Madame GUILBERT Béatrice née LEGAI

Assistant commercial, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Madame LENGAGNE Véronique née GOVART  
Conseillère commerciale, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
- Madame BRUNET Christine née PAYEN  
Salariée, MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.  
- Monsieur CARON Alain  
Informaticien , CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES, ANNECY LE VIEUX.  
- Monsieur CATHELAIN Pierre  
Animateur commercial , MUTUALIA NORD DE FRANCE, ARRAS.  
- Monsieur CAVIGNAUX Daniel  
Conseiller clientèle, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Madame CAYEZ Monique  
Technicien assurances , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.  
- Monsieur CREPY Pierre  
Salarié, GROUPAMA NORD-EST, REIMS.  
- Madame CROUTTE Isabelle née COQUEL  
Agent, MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.  
- Madame DARRAS Maryvonne  
Conseillère ESF , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.  
- Madame DELASSUS Marie-Madeleine née DELBEE  
Experte PSSP, MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.  
- Monsieur DUHAMEL Bruno  
Informaticien , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Madame DUMINIL Thérèse-Marie  
Contrôleur , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS, CAPINGHEM.  
- Madame FINET Edith née JOLY  
Employée de bureau , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS, CAPINGHEM.  
- Monsieur GIEZA Philippe  
Employé de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur JOUSSE Thierry  
Animateur institutionnel , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.  
- Monsieur LEDENT Paul-Marie  
Ouvrier d'entretien , TEREOS, BOIRY-STE-RICTRUDE.  
- Madame MARCOTTE Marie-Aimée  
Salariée , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.  
- Monsieur PRUVOT Bertrand  
Technicien bancaire , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur VANDERBERGUE Jacques  
Ouvrier d'expédition , TEREOS, BOIRY-STE-RICTRUDE.  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
- Monsieur DEVASSINE JEAN PAUL  
CHAUFFEUR, S.A. PROSTOCK, ST LAURENT BLANGY.  
ARRONDISSEMENT MONTREUIL  
- Monsieur COCATRIX Paul  
Agent d'exploitation, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.  
- Monsieur STRAGIER Jean-Pierre  
Technico-commercial, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
- Monsieur CAMIER Régis  
Animateur de secteur commercial , S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.  
- Monsieur CAVIGNAUX Daniel  
Conseiller clientèle, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur CREPY Pierre  
Salarié, GROUPAMA NORD-EST, REIMS.  
- Monsieur KAZMIERCZAK Francis  
Aide chimiste , TEREOS, BOIRY-STE-RICTRUDE.  
- Monsieur LECLERCQ Pascal  
Agent d'exploitation , S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.  
- Monsieur MERCIER Yves  
Employé comptable , TEREOS, BOIRY-STE-RICTRUDE.  
- Monsieur MORDACQUE Yannick  
Directeur d'agence, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur ROUSSEL Bruno  
Responsable d'exploitation , S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY  
- Monsieur SENECAUT Patrick  
Chargé d'études , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.  
- Monsieur TERNISIEN Jean-Claude  
Agent administratif technique, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Madame WOLOWNIK Annie  
Technicien bancaire , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
- Madame LECARPENTIER YVETTE née MARGENEST  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur MARIEN GUY  
DIRECTEUR GROUPE D'AGENCES, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
- Monsieur DUMONT ALAIN  
ASSISTANT CLIENTELE , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

- Monsieur FIOLET Marc  
Responsable de secteur betteravier, TEREOS, ATTIN.  
- Monsieur LEBLOND Jean-Louis (En retraite)  
Responsable du service chaudronnerie, TEREOS, ATTIN.  
- Monsieur STRAGIER Jean-Pierre  
Technico-commercial, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.  
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER  
- Monsieur LEROY Philippe  
Conseiller Clientèle, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE (Agence de Wizernes).

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais par intérim et Madame la Directrice du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,  
Signé Fabienne BUCCIO

---

Arrêté accordant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif Promotion du 14 juillet 2015

par arrêté du 10 juillet 2015

Article 1er : La Médaille de BRONZE de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

Madame Laurence ANCEL  
Madame Angélique BAUVISAGE née TABARY  
Monsieur Michel BERNARD  
Monsieur Antoine BRASSART  
Monsieur Nicolas BROQUET  
Monsieur Christian BULTEL  
Monsieur Serge CAL  
Monsieur Guy CAPELLE,  
Monsieur Pascal CAROUGE  
Monsieur André COHEZ  
Monsieur Jean-Claude CONDETTE  
Madame Cathy CORDELOIS  
Monsieur Patrick DEGRENDEL  
Monsieur Jean-Michel DELATTRE  
Monsieur Robert DESMARETZ  
Monsieur Fabien DEVILLE  
Monsieur Gérard FLANQUART  
Monsieur Laurent GRUSON  
Monsieur Jean-Michel GUILLEMAN  
Monsieur Bernard HAZEBROUCQ  
Monsieur Sylvain KOZAK  
Monsieur Régis LAGACHE  
Monsieur Michel LENGLET  
Madame Vanessa LENOIR née PHILIPPE  
Monsieur Jean-Louis LEVEQUE  
Monsieur Christophe LOBSTEIN  
Monsieur Jean-Marc LUCAS  
Monsieur Stéphane LUKOWIAK  
Monsieur Jean-Luc MANIER  
Madame Michèle MASQUELEIN née GLOMSKI  
Monsieur Jean-Marc PERMAL  
Monsieur Grégory POHIER  
Monsieur Philippe REVELLE  
Monsieur Séverin VALLOIS  
Monsieur Bruno VANDECASTEELE  
Madame Cindy VANPLUS

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

La Préfète,  
signé Fabienne BUCCIO

---

Arrêté accordant une lettre de félicitations au titre de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif promotion du 14 juillet 2015

par arrêté du 10 juillet 2015

Article 1er : Une lettre de félicitations est accordée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Yves DACHICOURT  
Monsieur Patrick DEHAENE  
Monsieur Daniel GILLIOT  
Monsieur Sébastien GOUBET  
Monsieur Michel KOSMALA  
Monsieur Noël LEROUX  
Monsieur Frédéric MERCIER  
Monsieur Daniel SION  
Monsieur Casimir TRAFFAS

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

La Préfète,

signé Fabienne BUCCIO

## BUREAU DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Arrêté portant publication de la liste des vétérinaires réalisant des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du code rural

par arrêté du 5 janvier 2016

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Article 1 : L'arrêté Préfectoral n° CAB-BSPD-2015-876 du 7 décembre 2015 portant publication de la liste de vétérinaires réalisant des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, est abrogé.

Article 2 : La liste des vétérinaires réalisant des évaluations comportementales en application de l'article L-211-14-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Lorsqu'un maire décide de faire procéder à l'évaluation comportementale d'un chien, le vétérinaire qui procède à cette évaluation est choisi sur la liste départementale de son choix.

Les frais d'évaluation sont à la charge du propriétaire ou détenteur du chien.

Article 4 : La présente décision peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous <sup>1</sup>.

Article 5 : Madame la Sous-préfète, Directrice de Cabinet, Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations, Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé Etienne DESPLANQUES.

ANNEXE : Liste des Vétérinaires réalisant des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Nom	Adresse	CP	Commune	Date demande d'inscription	N° INSCRIPTION A L'ORDRE DES VETERINAIRES	ANNEE D'OBTENTION DU DIPLÔME
CANDAELE Paul	44 Boulevard Foch	62120	AIRE SUR LA LYS	28/09/2007	7869	1983
POIREL	42 place du Grand Marché	80100	ABBEVILLE	25/11/2009	17529	2003
DEMEURE Eric	44 Boulevard Foch	62120	AIRE SUR LA LYS	30/10/2007	4219	1978
LAUWERS-DUBOIS Françoise	3 rue de Bully	62160	AIX-NOULETTE	10/12/2008	15092	1998
BOUTIERE Corinne	50 impasse Claude Bourgelat	62610	AUTINGUES	24/10/2008	12417	1994
CARON Franck	23 place Jules Guesdes	59280	ARMENTIERES	08/10/2009	4816	1981
SOULARY Marie-catherine	11 cours de Verdun	62000	ARRAS	25/11/2009	10618	1987
DUPONT MINNE Hervé	78 avenue Lobbedez	62000	ARRAS	19/10/2007	8762	1985
CORONAS Philippe	11 cours de Verdun	62000	ARRAS	05/02/2009	5200	1987
VANDEWYNCKEL Marc	13 boulevard de la Liberté	62000	ARRAS	15/01/2010	5302	1986
SIMONIS Serge	78 Avenue Winston Churchill	62000	ARRAS	29/09/2007	18183	1984
BERTRAND Frédéric	rue Georges Lamiot ZAL	62650	AUBIGNY EN ARTOIS	27/09/2007	12823	1995
DERAMECOURT Chantal	116, rue Laënnec	62260	AUCHEL	13/06/2008	9032	1987
DELAMBRE Arnaud	91 rue de la poste	62810	AVESNES LE COMTE	26/01/2009	13302	1997
HALLE Aurélien	91 rue de la poste	62810	AVESNES LE COMTE	26/01/2009	19430	2004
VERMOOTE Philippe	91 rue de la poste	62810	AVESNES LE COMTE	26/01/2009	14346	1987
LABOISSIERE Béatrice	13 faubourg de péronne	62450	BAPAUME	07/05/2009	20787	2006
PISVIN Virginie	127 rue d'Hersin	62620	BARLIN	05/10/2007	12247	1994
LECLERCQ Philippe	Route de Basseux	62123	BASSEUX	25/09/2007	14912	2000
DUCHATEAU Bernard	4 rue Raoul Briquet	62217	BEAURAINS	23/11/2009	12727	1990
DUBOIS Xavier	421 rue de l'impératrice	62600	BERCK	07/10/2008	6497	1985
HILBERT Elke	131 Rue du Tir	62400	BETHUNE	13/12/2007	17027	1991
KODECK Laurence	218, place Joffre	62400	BETHUNE	12/05/2009	15051	2000
MOGNETTI Catherine	131, rue du Tir	62400	BETHUNE	24/10/2007	5239	1973
ROCHE DUPAS Bénédicte	131, rue du Tir	62400	BETHUNE	12/10/2007	12538	1988
DELELIS Maxime	34 bis rue Danton	62420	BILLY MONTIGNY	25/09/2007	11960	1992
BLANCKAERT Christophe	14 avenue Charles de Gaulle	62200	BOULOGNE SUR MER	25/09/2007	11314	1991
DELABRE Caroline	24 rue de Perrochel	62200	BOULOGNE SUR MER	04/08/2008	11315	1991
Nom	Adresse	CP	Commune	Date demande d'inscription	N° INSCRIPTION A L'ORDRE DES VETERINAIRES	ANNEE D'OBTENTION DU DIPLÔME
DELROISSSE Frédéric.	61 rue Porte Gayole	62200	BOULOGNE SUR MER	29/11/2007	5214	1982
SCHEPKENS Etienne	241 rue Florent Evrard	62700	BRUAY LA BUISSIÈRE	27/09/2007	5288	1985
PRDELLE Patrick	48, rue de Conde	62160	BULLY LES MINES	28/09/2007	620590	1985
CLARYS Angélique	11 place crèvecoeur	62100	CALAIS	20/10/2008	21070	2006
NOWOSAD Alexandre	217 Boulevard Lafayette	62100	CALAIS	16/10/2009	12973	1996
MOTTOUL Benoît	139 Boulevard Curie	62100	CALAIS	10/10/2007	5269	1975
ABRAHAM Myriam	ZI fond des lianes	62870	BEAURAINVILLE	12/05/2009	5271	1983

BOON Anne	545 route de Meurchin	62220	CARVIN	28/08/2008	15069	2000
CHALAIN-BEUVRY Catherine	118 rue Cyprien QUINET	62220	CARVIN	16/04/2009	10381	1988
COLLAERTS Xavier	545 route de Meurchin	62220	CARVIN	28/08/2008	19922	2004
DELESALLE Ludovic	545 route de Meurchin	62220	CARVIN	28/08/2008	14937	1996
DHONT Quentin	545 route de Meurchin	62220	CARVIN	03/09/2008	12866	1994
MUTTER Christophe	545 route de Meurchin	62220	CARVIN	04/09/2008	9413	1987
GRIBEAUVAL Céline	1 RD 940 - Chemin Vert	62360	CONDETTE	19/11/2009	15603	2001
BOUTRY Leslie	4 Bd André Lepoivre	62710	COURRIERES	29/10/2009	20086	2004
FERREIRA MARUN Isabelle	4 Bd andré Lepoivre	62710	COURRIERES	29/10/2009	19039	2003
BOLLART Xavier	244 rue François Godin	62780	CUCQ	23/09/2007	620079	1976
FOURNIER José-Marie	1288, avenue de la libération	62780	CUCQ	24/09/2007	3693	1976
FINEZ-LETENEUR	157, rue Renoir	59553	CUINCY	02/11/2009	4904	1985
PAULUS Jean	21, Rue de Bleue-Maison	62910	EPERLECCQUES	25/09/2007	4930	1979
CAUDRON Eric	30 rue de Rosamel	62630	ETAPLES	08/10/2007	7272	1982
BOUCHARD François	1A rue du bassin	62630	FRENCQ	26/09/2007	11030	1989
DEBRET Pierre	4 rue des lombards	62270	FREVENT	26/09/2007	625206	1982
POULAIN Antoine	02 place du marché aux bestiaux	62270	FREVENT	16/10/2008	11866	1992
LUBRET Jean-Marie	10, rue des fontaines	62310	FRUGES	26/09/2007	5258	1978
BOULERT Isabelle	49 rue des fusillés	62440	HARNES	09/10/2008	10696	1990
HUARD Daniel	49 rue des fusillés	62440	HARNES	09/10/2008	10096	1988
MARECHAL Laurent	72 avenue Victor Hugo	62110	HENIN BEAUMONT	31/10/2008	8901	1984
MORTIER Philippe	355 boulevard Albert Schweitzer	62110	HENIN BEAUMONT	30/07/2008	12350	1995
PISVIN Serge	94 route de Divion	62150	HOUDAIN	26/09/2007	11179	1992
VAN DAM Yury	2 rue Georges Brassens	62650	HUCQUELIERS	03/10/2007	14248	1998
WILLEMS Bernard	2 rue Georges Brassens	62650	HUCQUELIERS	01/10/2007	16932	1997
LEROY Hervé	7 Rue du Calvaire	62860	INCHY EN ARTOIS	18/10/2007	5253	1985
Nom	Adresse	CP	Commune	Date demande d'inscription	N° INSCRIPTION A L'ORDRE DES VETERINAIRES	ANNEE D'OBTENTION DU DIPLOME
CODRON BENREDOUANE Emilie	1 rue Léon Blum	62790	LEFOREST	24/11/2008	18647	2003
COTTIN Emmanuelle	1 rue Léon Blum	62790	LEFOREST	26/11/2008	20792	2005
GOETGHELUCK Valérie	1 rue Léon Blum	62790	LEFOREST	25/11/2008	15600	2001
HEUREUX Yves	1 rue Léon Blum	62790	LEFOREST	25/11/2008	4313	1981
DELBOIS Christiane	3 rue Francis de Pressense	62300	LENS	19/11/2009	5209	
GABRIEL'S Françoise	3 rue Francis de Pressensé	62300	LENS	28/07/2008	5234	
GARDIN Julien	86 rue Decrombecque	62300	LENS	13/08/2011	23869	2007
LAURENT Aude	86, rue Decrombecque	62300	LENS	25/09/2007	10816	1991
WUILQUE Dominique	86, rue Decrombecque	62300	LENS	25/09/2007	5312	1977
DEGARDIN Alain	191, rue J.B. Defernez	62800	LIEVIN	27/10/2007	620693	1987
DUBOIS Hugues	16 rue Antoine Dilly	62800	LIEVIN	17/10/2007	14963	2000
KEITA SEKOU Mohammed	Disp. SPA - rue Nicolas Leblanc	62800	LIEVIN	01/10/2007	9045	1982
LEDUC Régis	16 rue Antoine Dilly	62800	LIEVIN	17/10/2007	11998	1989
MOGNETTI François	117 bis rue de Verdun	62190	LILLERS	17/07/2008	5267	1973
DARRAS Isabelle	11 place Jean Jaurès	62380	LUMBRES	08/10/2007	17433	2003
STAVRAKIS Stavros	127 rue Pascal	62730	MARCK	27/11/2009	12864	1996
FAVIER Frédéric	9 avenue Ferber	62250	MARQUISE	28/09/2007	16288	1995
SAINT-AMAND Patrick	9 avenue Ferber	62250	MARQUISE	25/09/2007	12877	1995
VERMOOTE Catherine	ZAE des 2 Caps Nord – Allée des poissonniers	62250	MARQUISE	25/09/2007	13258	1992
OSSET Thomas	62 place du Général De Gaulle	62170	MONTREUIL	26/09/2007	17319	1999
THIBAUT Damien	1 place de la IV république	62590	OIGNIES	09/09/2008	12270	1990
THIBAUT-JOLY Corinne	1 place de la IV république	62590	OIGNIES	09/09/2008	12285	1993
AMIOT Stéphanie	481 rue d'Olhain	62150	REBREUVE-RANCHICOURT	28/10/2008	23157	2008
DE SMET Alex	481 rue d'Olhain	62150	REBREUVE-RANCHICOURT	15/10/2008	5203	1983
MARTEAU Yves-Marie	481 rue d'Olhain	62150	REBREUVE-RANCHICOURT	29/10/2008	20344	2005
VANROOSE Geert	481 rue d'Olhain	62150	REBREUVE-RANCHICOURT	28/10/2008	14786	1994
MASQUELIER Arnaud	505 avenue Leclerc	59133	SIN LE NOBLE	16/10/2009	15133	1996
BRUNET-DUCROCQ Laurence	433 route de Saint Omer	62280	ST MARTIN BOULOGNE	16/01/2009	19434	1991
Nom	Adresse	CP	Commune	Date demande d'inscription	N° INSCRIPTION A L'ORDRE DES VETERINAIRES	ANNEE D'OBTENTION DU DIPLOME
BLANC Nathalie	03, rue de Saint Omer	62860	ST MARTIN	05/05/2009	17164	1998

			D'HARDINGHEM			
BLANC Rodolphe	03, rue de Saint Omer	62860	ST D'HARDINGHEM MARTIN	05/05/2009	17165	1998
DANDRIFOSSE Jean-François	5 rue de Belfort	62500	ST OMER	27/09/2007	10457	1990
PASCAL Thierry	20 rue Faidherbe	62500	ST OMER	30/06/2009	15039	1999
BALHAN Daniel	chemin Ringot	62350	ST VENANT	20/11/2007	7914	1985
DELERUE Christophe	chemin Ringot	62350	ST VENANT	20/11/2007	10678	
CHARLIER Frédéric	chemin Ringot	62350	ST VENANT	09/10/2009	17338	2001
BONNAVE Emmanuel	37 bis route nationale	62490	VITRY EN ARTOIS	25/09/2007	5182	1981
BONNAVE Guillaume	37 bis route nationale	62490	VITRY EN ARTOIS	08/01/2010	23141	2003
JOLY - OSDIT Françoise	15 rue Saint Omer	62570	WIZERNES	29/10/2007	14164	1980
GHESTEM Aline	481 rue d'Olhain	62150	REBREUVE-RANCHICOURT	14/09/2010	24001	2010
BOMBEKE Mathias	2, rue georges Brassens	62650	HUCQUELIERS	26/11/2010	23645	2009
ANDRE Pierre-Edouard	481, rue d'Olhain	62150	REBREUVE-RANCHICOURT	18/02/2013	24566	2010
LOOCK-LEROUX Aline	Opalia, clinique vétérinaire, 47 rue Napoléon	62930	WIMEREUX	21/07/2014	16736	2002
GOSSIEUX Eva	4, rue du Camp Péron	62990	EMBRY	13/11/2014	27790	2013
GRONOSTAY Stephan	Listants des Romarins – 45, avenue Germaine	59110	LA MADELEINE	26/11/2015	30744	1994
TAILLIEZ Mélanie	8-10 Route de Béthune	62300	LENS	24/12/2015	30653	2002

Annexe - Page 6

## DIRECCTE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE UNITE DEPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS

### PÔLE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS – SERVICE À LA PERSONNE

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/815239470 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail

par récépissé du 30 décembre 2015

Sur proposition de M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE, constate,

Qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais le 28 décembre 2015 par Monsieur Carlos DE PINHO, gérant en qualité d'auto entrepreneur de l'entreprise Carlos DE PINHO, sise à GROFFLIERS (62600) - 59 chemin de l'Arrochelle.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise Carlos DE PINHO, sise à GROFFLIERS (62600) – 59 chemin de l'Arrochelle, sous le n° SAP/815239470,

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

Cours particuliers à domicile.

L'activité exercée par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais  
Par délégation,  
Pour la DIRECCTE,  
Pour le Directeur de l'UT 62,  
La Directrice Adjointe,  
signé Françoise LAFAGE

Arrêté portant renouvellement de l'agrément d'un organisme de services aux personnes N° agrément SAP/524347267

par arrêté du 28 décembre 2015

Sur proposition de M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE,

ARTICLE 1er :

La S.A.R.L. DOMICILY SERVICES (Franchise : Junior Senior) située 165 Boulevard Jean Moulin – 62400 BETHUNE est agréée pour la fourniture de services aux personnes, sous le N° SAP/524347267. Le numéro d'agrément devra être obligatoirement indiqué sur les factures et attestations fiscales. L'entreprise interviendra sur les départements du Pas-de-Calais et du Nord

ARTICLE 2 :

L'entreprise est agréée pour les activités suivantes :

Garde d'enfants à domicile de moins de trois ans,

Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales, Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété,

Garde-malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales,

Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, lorsque cette activité est incluse dans une offre de services d'assistance à domicile,

Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,

Accompagnement des enfants dans leurs déplacements, des personnes âgées ou handicapées, en dehors de leur domicile (promenade, transports, actes de la vie courante), à condition que ces prestations soient comprises dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

L'activité de l'entreprise doit porter exclusivement sur les activités de services aux personnes à domicile mentionnées ci-dessus.

Ces prestations s'exercent selon la modalité suivante : PRESTATAIRE

#### ARTICLE 3 :

Le présent agrément est délivré pour une durée de 5 ans, à compter du 10 mars 2016 jusqu'au 9 mars 2021. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard 3 mois avant le terme de la période d'agrément.

#### ARTICLE 4 :

Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation. L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'Unité Territoriale.

#### ARTICLE 5 :

L'entreprise agréée produira au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée, ainsi qu'un tableau de statistiques annuel, le cas échéant en établissant une distinction de l'activité exercée par chacun de ses établissements.

#### ARTICLE 6 :

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,

ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,

exerce d'autres activités ou sur d'autres départements que ceux mentionnés dans le présent arrêté,

ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

#### ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE – Unité Territoriale du Pas-de-Calais ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique – Direction générale des entreprises – Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

#### ARTICLE 8 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

#### ARTICLE 9 :

M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais

Par délégation,

Pour la DIRECCTE,

Pour le Directeur de l'UT 62,

La Directrice Adjointe,

signé Françoise LAFAGE

---

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/524347267 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail

par récépissé du 28 décembre 2015

Sur proposition de M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE, constate,

Qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais le 23 décembre 2015 par Madame Marie-Laure LECIGNE, gérante de la S.A.R.L. DOMICILY SERVICES (Franchise : Junior Senior), sise à BETHUNE (62400) – 165 Boulevard Jean Moulin.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la S.A.R.L. DOMICILY SERVICES (Franchise : Junior Senior), sise à BETHUNE (62400) – 165 Boulevard Jean Moulin, sous le n° SAP/524347267,

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Entretien de la maison et travaux ménagers  
Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage  
Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains »  
Garde d'enfants à domicile de plus de trois ans  
Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions  
Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,  
Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire  
Garde d'enfants à domicile de moins de trois ans  
Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux  
Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété,  
Garde malade, à l'exclusion des soins,  
Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, lorsque cette activité est incluse dans une offre de services d'assistance à domicile,  
Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,  
Accompagnement des enfants de plus de trois ans et de moins de 3 ans dans leurs déplacements, des personnes âgées ou handicapées, en dehors de leur domicile (promenade, transports, actes de la vie courante), à condition que ces prestations soient comprises dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.  
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.  
Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.  
Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.  
Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.  
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.  
Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais  
Par délégation,  
Pour la DIRECCTE,  
Pour le Directeur de l'UT 62,  
La Directrice Adjointe,  
signé Françoise LAFAGE

---

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° sap/814289385 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

par récépissé du 31 décembre 2015

Sur proposition de M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE, constate,

Qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais le 30 septembre 2015 par Monsieur Fabien BARON, gérant de la SAS Artois Service à la Personne sise à Wingles (62410) 1 bis rue Alfred Dauchez.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SAS Artois Service à la Personne, sise à Wingles (62410) 1 bis rue Alfred Dauchez, sous le n°SAP/814289385.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : Prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Entretien de la maison et travaux ménagers  
Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage  
Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains »  
Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux  
Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété  
Accompagnement des personnes âgées ou handicapées, en dehors de leur domicile (promenade, transports, actes de la vie courante), à condition que ces prestations soient comprises dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile  
Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, lorsque cette activité est incluse dans une offre de services d'assistance à domicile  
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais  
Par délégation,

Pour la DIRECCTE,  
Pour le Directeur de l'UT 62,  
La Directrice Adjointe,  
signé Françoise LAFAGE

---

Arrêté portant agrément d'un organisme de services aux personnes N° agrément : SAP/814289385

par arrêté du 31 décembre 2015

Sur proposition de M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE,

**ARTICLE 1er :**

La SAS Artois Service à la Personne située 1 bis, rue Alfred Dauchez – 62410 WINGLES est agréée pour la fourniture de services aux personnes, sous le N°SAP/814289385. Le numéro d'agrément devra être obligatoirement indiqué sur les factures et attestations fiscales. L'entreprise interviendra sur le département du Pas-de-Calais.

**ARTICLE 2 :**

L'entreprise est agréée pour les activités suivantes :

Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales, Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété,

Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, lorsque cette activité est incluse dans une offre de services d'assistance à domicile,

Accompagnement des personnes âgées ou handicapées, en dehors de leur domicile (promenade, transports, actes de la vie courante), à condition que ces prestations soient comprises dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,

L'activité de l'entreprise doit porter exclusivement sur les activités de services aux personnes à domicile mentionnées ci-dessus.

Ces prestations s'exercent selon la modalité suivante : PRESTATAIRE.

**ARTICLE 3 :**

Le présent agrément est délivré pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard 3 mois avant le terme de la période d'agrément.

**ARTICLE 4 :**

Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation. L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'Unité Territoriale.

**ARTICLE 5 :**

L'entreprise agréée produira au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée, ainsi qu'un tableau de statistiques annuel, le cas échéant en établissant une distinction de l'activité exercée par chacun de ses établissements.

**ARTICLE 6 :**

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,

ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,

exerce d'autres activités ou sur d'autres départements que ceux mentionnés dans le présent arrêté,

ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE – Unité Territoriale du Pas-de-Calais ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique – Direction générale des entreprises – Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

**ARTICLE 9 :** M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais

Par délégation,

Pour la DIRECCTE,

Pour le Directeur de l'UT 62,

La Directrice Adjointe,

signé Françoise LAFAGE

---

Arrêté interministériel portant subdélégation de signature de monsieur olivier baviere , responsable de l'unité départementale du pas-de-calais de la direccte nord pas-de-calais-picardie,

par arrêté du 07 janvier 2016

le directeur de l'unité départementale du pas-de-calais décide

Article 1er: Subdélégation permanente de signature est donnée à :

-Madame Nadine DYBSKI ,Directrice adjointe du travail

-Madame Françoise LAFAGE ,Directrice adjointe du travail

-Madame Séverine TONUS ,Directrice adjointe du travail

-Monsieur Dominique LECOURT ,Directeur adjoint du travail

à l'effet de signer toutes les décisions et actes administratifs relevant des compétences propres du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi dans le ressort territorial du département du Pas-de-Calais dans les matières suivantes :

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Articles législatif	d'ordre	Articles réglementaires
Ruptures conventionnelles	L. 1237-14		R 1237-3
Homologation et refus d'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail			D. 1253-4
Groupements d'employeurs	L 1253-17		D. 1253-7 à D.1253-11
Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'entreprise			R. 1253-19
Demande d'agrément du groupement d'employeurs			R.1253-26
Demande de changement de convention collective par l'autorité administrative			R 1253-27
Cas de mise fin à l'agrément par l'autorité administrative			D 2231-2 à 2231-9
Négociation collective			R 138-33
Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail, des procès-verbaux de désaccord et des plans d'action du code du travail et du code de la sécurité sociale			
Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise du code du travail	L 3313-3 L 3323-4 L 3332-9		D3313-4 D3323-7 D 3332-6
Contrats de génération			
Enregistrement des accords et plans d'action	L 5121-12		R 5121-29
Observations, décisions de conformité et de non-conformité	L 5121-13		R 5121-32
Mises en demeure de régulariser la situation, de compléter l'accord collectif ou le plan d'action, de transmettre ou compléter le document d'évaluation	L 5121-14 alinéa 1 L 5121-15 alinéa 2		R 5121-37 R 5121-38 D 5121-27 R 5121-33
Institutions représentatives du personnel			
Autorisation de suppression du mandat de délégué syndical	L ;2143-11		R 2143-6
Décision de mise en place de délégué de site	L 2312-5		R 2312-1
Répartition du personnel dans les collèges électoraux et répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections de délégués du personnel et celles de membres de comités d'entreprises	L 2314-11 L 2324-13		R 2314-6 R 2327-3
Reconnaissance du caractère d'établissements distinct pour les élections de délégués du personnel, des membres de comité d'entreprise et du comité central d'entreprise	L 2314-31 L 2322-5 L 2327-7		R 2312-2 R 2322-1
Affectation des biens du comité d'entreprise en cas de cessation d'activité de l'entreprise			R 2323-39
Répartition des sièges au comité de groupe	L 2333-4		R 2332-1
Durée du travail			
Dérogations à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail du code du travail, et du code rural et de la pêche maritime			R 3121-23 R 713-32
Décisions individuelles de dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail			R 3121-28
Dérogations à la durée maximale moyenne du travail concernant une entreprise ou un type d'activités sur le plan départemental ou local dans le domaine agricole du code rural et de la pêche maritime			R 713-26 R 713-28
HYGIENE SECURITE			
Dérogations à l'interdiction de recours au contrat à durée déterminée ou au contrat de travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	L 1246-6 L 1251-10 L 4154-1		D 4164-3
Dispenses aux obligations relatives à l'accessibilité et à l'aménagement des postes de travail des travailleurs handicapés			R 4214-28
Dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant exécution des travaux : voies et réseaux divers			R 4533-6
Mises en demeure de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse	L 4721-1 L 4721-2		R 4721-1
Dérogations aux dispositions relatives aux contrôles techniques destinés à vérifier le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques			R 4724-13
ALTERNANCE APPRENTISSAGE			
Suspension du contrat d'apprentissage, reprise et refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage, interdiction et fin d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis et jeunes sous contrat d'insertion en alternance	L 6225-4 à L 6225-6		
Décisions relatives au retrait du bénéfice des exonérations de cotisations liées aux contrats de professionnalisation			D 6325-20
Divers			
Composition de la commission de la caisse des congés payés du bâtiment			D 3141-35

Demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile		R 7413-2
--	--	----------

Article 2 : La décision du 04 septembre 2014 est abrogée.

Article 3 : Le directeur de l'unité départementale du Pas-de-Calais et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Directeur de l'Unité Départementale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE,  
signé Olivier BAVIERE

### **CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Decision de la direccte nord - pas-de-calais picardie n°2016- pse-titres professionnels - t -pdc1 portant délégation de signature de monsieur jean-françois benevise, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du nord - pas-de-calais picardie dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail à monsieur olivier baviere, directeur de l'unité départementale du pas-de-calais

par décision du 13 janvier 2016

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BAVIERE, Directeur de l'unité départementale du Pas-de-Calais, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais, dans le ressort territorial des arrondissements du Pas-de-Calais :

1°/ tous les actes, avis, observations, propositions, relatifs à des procédures de licenciement collectif pour motif économique concernant des entreprises non soumises à l'obligation d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi,

2°/ tous les actes, avis, observations, propositions, préparatoires aux décisions en matière de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi,

3°/ les décisions en matière d'injonction et les décisions en matière de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, telles que mentionnées aux articles L. 1233-57-1 à L. 1233-57-8 du code du travail.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine DYBSKI, directrice adjointe du travail, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais Picardie, dans le même ressort territorial, tous les actes, avis, observations, propositions, mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus.

Article 3:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BAVIERE, directeur de l'unité départementale du Pas-de-Calais, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais Picardie, dans le ressort territorial des arrondissements du Pas-de-Calais pour :

1°/ la désignation du jury du titre professionnel et des certificats complémentaires ;

2°/ la délivrance du titre professionnel, des certificats de compétences professionnelles qui le composent et des certificats complémentaires qui s'y rapportent.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Madame Nadine DYBSKI, directrice adjointe du travail, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais Picardie, dans le même ressort territorial, tous les actes mentionnés au 1° de l'article 3 ci-dessus.

Article 3:

La décision DIRECCTE n° 2014-T-8 du 1er septembre 2014 est abrogée.

Article 4 : la présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, et de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,  
signé Jean-François BENEVISE

---

## **DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE**

---

### **DIRECTION**

Décision direccte nord – pas-de-calais picardie n°2016-tpdc-1 portant délégation de signature de monsieur jean-françois benevise, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du nord - pas-de-calais- picardie dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail et du code rural et de la pêche maritime à monsieur olivier baviere, de l'unité départementale du pas-de-calais.

par décision du 05 janvier 2016

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais Picardie décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Olivier BAVIERE, directeur régional adjoint du travail, directeur de l'unité départementale du Pas-de-Calais, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais Picardie, toutes les décisions mentionnées dans le tableau mis en annexe 1, dans les limites du ressort territorial du Pas-de-Calais.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Olivier BAVIERE pourra subdéléguer cette signature à des agents du corps de l'inspection du travail, placés sous son autorité, en accord avec le délégant.

Article 3 : La décision DIRECCTE n° 2014-T-7 du 1er septembre 2014 modifiée, portant délégation de signature en matière de décisions relevant du pouvoir propre du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Responsable de l'unité territoriale du Pas-de-Calais, susvisée est abrogée.

Article 4 : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord Pas-de-Calais Picardie et le délégataire désigné sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Nord-Pas-de-Calais Picardie et de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de Nord-Pas-de-Calais Picardie  
signé Jean-François BENEVEISE

Annexe 1 : Décisions et actes administratifs visés à l'article 1

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Articles législatif	d'ordre	Articles réglementaires
Ruptures conventionnelles	L. 1237-14		R 1237-3
Homologation et refus d'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail			D. 1253-4
Groupements d'employeurs	L 1253-17		D. 1253-7 à D.1253-11
Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'entreprise			R. 1253-19
Demande d'agrément du groupement d'employeurs			R.1253-26
Demande de changement de convention collective par l'autorité administrative			R 1253-27
Cas de mise fin à l'agrément par l'autorité administrative			D 2231-2 à 2231-9
Négociation collective			R 138-33
Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail, des procès-verbaux de désaccord et des plans d'action du code du travail et du code de la sécurité sociale			
Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise du code du travail	L 3313-3 L 3323-4 L 3332-9		D3313-4 D3323-7 D 3332-6
Contrats de génération			
Enregistrement des accords et plans d'action	L 5121-12		R 5121-29
Observations, décisions de conformité et de non-conformité	L 5121-13		R 5121-32
Mises en demeure de régulariser la situation, de compléter l'accord collectif ou le plan d'action, de transmettre ou compléter le document d'évaluation	L 5121-14 alinéa 1 L 5121-15 alinéa 2		R 5121-37 R 5121-38 D 5121-27 R 5121-33
Institutions représentatives du personnel			
Autorisation de suppression du mandat de délégué syndical	L ;2143-11		R 2143-6
Décision de mise en place de délégué de site	L 2312-5		R 2312-1
Répartition du personnel dans les collèges électoraux et répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections de délégués du personnel et celles de membres de comités d'entreprises	L 2314-11 L 2324-13		R 2314-6 R 2327-3
Reconnaissance du caractère d'établissements distinct pour les élections de délégués du personnel, des membres de comité d'entreprise et du comité central d'entreprise	L 2314-31 L 2322-5 L 2327-7		R 2312-2 R 2322-1
Affectation des biens du comité d'entreprise en cas de cessation d'activité de l'entreprise			R 2323-39
Répartition des sièges au comité de groupe	L 2333-4		R 2332-1
Durée du travail			
Dérogations à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail du code du travail, et du code rural et de la pêche maritime			R 3121-23 R 713-32
Décisions individuelles de dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail			R 3121-28
Dérogations à la durée maximale moyenne du travail concernant une entreprise ou un type d'activités sur le plan départemental ou local dans le domaine agricole du code rural et de la pêche maritime			R 713-26 R 713-28
HYGIENE SECURITE			
Dérogations à l'interdiction de recours au contrat à durée déterminée ou au contrat de travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	L 1246-6 L 1251-10 L 4154-1		D 4164-3
Dispenses aux obligations relatives à l'accessibilité et à l'aménagement des postes de travail des travailleurs handicapés			R 4214-28
Dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant exécution des travaux : voies et réseaux divers			R 4533-6
Mises en demeure de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse	L 4721-1 L 4721-2		R 4721-1
Recours sur une demande d'analyse de produits formulée par l'inspecteur du travail (application de l'article R 4722-10)			R 4723-5

Dérogations aux dispositions relatives aux contrôles techniques destinés à vérifier le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques		R 4724-13
ALTERNANCE APPRENTISSAGE		
Suspension du contrat d'apprentissage, reprise et refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage, interdiction et fin d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis et jeunes sous contrat d'insertion en alternance	L 6225-4 à L 6225-6	
Décisions relatives au retrait du bénéfice des exonérations de cotisations liées aux contrats de professionnalisation		D 6325-20
Divers		
Composition de la commission de la caisse des congés payés du bâtiment		D 3141-35
Demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile		R 7413-2

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

### SERVICE HABITAT DURABLE

Décision de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'Agence décision n° 15-3 donnée à Monsieur David BARJON, et Madame Nadine BAUMLIN

Par décision du 3 décembre 2015

Monsieur Matthieu DEWAS, délégué adjoint de l'Anah dans le PAS-DE-CALAIS, en vertu de la décision n°15-1 du 16 février 2015, décide

Article 1er :

Délégation est donnée à :

Monsieur David BARJON, Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint,

Madame Nadine BAUMLIN, cheffe du service habitat durable,

aux fins de signer, pour l'ensemble du département, tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO, notamment décision d'agrément ou de rejet.

Article 2 :

Délégation est donnée à :

Monsieur David BARJON, Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint,

Madame Nadine BAUMLIN, cheffe du service habitat durable,

Madame Geneviève JOLY, adjointe à la cheffe du service habitat durable,

Madame Déborah GARY, responsable de l'unité gestion des financements et contrôles,

Pour l'ensemble du département :

tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;

tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;

tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions.

la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux OIR1, et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;

la notification des décisions ;

la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions.

Ces délégations s'appliquent également aux subventions accordées dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés – FART- (programme « Habiter mieux »).

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;

tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

Article 3 :

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation est donnée à :

Monsieur David BARJON, Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint,

Madame Nadine BAUMLIN, cheffe du service habitat durable,

Madame Geneviève JOLY, adjointe à la cheffe du service habitat durable,  
Madame Déborah GARY, responsable de l'unité gestion des financements et contrôles,  
Madame Anne-Sophie SLIWINSKI, adjointe à la responsable de l'unité gestion des financements et des contrôles,  
Monsieur Lionel CAZALS, chargé de contrôles,  
Madame Sonia MEDJENI, référente Anah  
Madame Anne-Marie PERREAUX, adjointe Anah,  
aux fins de signer :

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif les engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah.

2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.

Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.

3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation sous réserve des compétences relatives au conventionnement sans travaux dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion :

1) les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif les engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.

2) tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.

3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Article 4 :

Délégation est donnée à :

Monsieur Lionel CAZALS, chargé de contrôles,  
Madame Sonia MEDJENI, référente Anah  
Madame Anne-Marie PERREAUX, adjointe Anah,  
Madame Anne-Sophie SLIWINSKI, adjointe à la responsable de l'unité gestion des financements et des contrôles,  
Madame Thérèse VERRET, instructrice,  
Madame Martine DAVID, instructrice,  
Madame Marie-Rose SEVESTE, instructrice,  
Monsieur Hervé BERTELOOT, instructeur,  
Madame Martine BECQUELIN, instructrice,  
Madame Francine DECROIX, instructrice,  
Madame Dette RAKOTOMALALA, instructrice,

aux fins de signer :

les accusés de réception ;

les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

Article 5 : La présente décision prend effet le jour de sa signature ; elle annule et remplace la décision 15-2 du 16 février 2015.

Article 6 :

Ampliation de la présente décision sera adressée :

à Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

à Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale ayant signé une convention de gestion des aides à l'habitat privé conformément à l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation :

Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environ ;

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;

Communauté d'Agglomération du Boulonnais ;

Communauté Urbaine d'Arras ;

à Madame la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur général adjoint en charge des fonctions support ;

à Monsieur l'agent comptable de l'Anah ;

au délégué de l'Agence dans le département ;

aux intéressé(e)s.

Article 7 : La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Délégué adjoint de l'Agence

Directeur départemental des territoires et de la mer

signé Matthieu DEWAS

---

Arrêté modificatif consolidé n°1 désignant les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture CDOA

par arrêté du 21 décembre 2015

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 désignant pour une durée de 3 ans les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) est modifié comme suit.

La Commission départementale d'orientation de l'agriculture, prévue à l'article R. 313-1 du Code rural et de la pêche maritime, est composée au plan professionnel comme suit :

a - Représentants de la Chambre d'agriculture de Région Nord Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Bernard BAYARD, Président de la Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, titulaire ;

Monsieur Didier HELLEBOID, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant ;

Monsieur Guillaume CARON, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant.

Monsieur Christian DURLIN, Chambre d'agriculture de la région Nord Pas-de-Calais, 54-56 avenue Roger Salengro, BP 90136, 62054 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex titulaire ;

Monsieur Jean-Marie CARLU, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant ;

Monsieur Sébastien BOCQUILLON, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant.

Monsieur Albert ROUSSEZ, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, titulaire ;

Madame Francine THÉRET, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléante ;

Madame Emmanuelle DUCHATEAU, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant.

b - Représentants de la caisse régionale de Mutualité sociale agricole (MSA)

Monsieur Christophe LEROUX, 52 rue de Béthune, 62690 CAMBLAIN-L'ABBÉ, titulaire ;

Monsieur Emmanuel DALLE, 82 rue de la Gare, 62158 SAULTY, suppléant.

c - Représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

Entreprises non coopératives

Monsieur Alexandre MAUPRIVEZ, Président du Pôle des industries agroalimentaires, Directeur d'Alliance Emploi, 17, avenue de LIÈGE, 59300 VALENCIENNES, titulaire ;

Pas de suppléant.

Entreprises coopératives

Monsieur Gilles DESGROUSILLIERS, Prospérité fermière, demeurant 9 rue de Ruisseauville, 62310 CANLERS, titulaire ;

Monsieur Hubert BRISSET, OPALIN, GAEC du Fleurin, demeurant 51 rue principale, 62690 BERLES-MONCHEL, suppléant ;

Monsieur Luc DESBUCQUOIS, UNEAL, demeurant 37 route d'Hesdin, 62960 WESTREHEM, suppléant.

d - Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées

Coordination rurale

Monsieur Philippe DERON, demeurant 1 place de l'Église, 62156 ÉTERPIGNY, titulaire ;

Jean Louis FENART, demeurant 163 route d'Estaires, 62138 VIOLAINES, suppléant ;

Monsieur Arnaud DEREGNAUCOURT, demeurant 3 rue Jean de la FONTAINE, 62118 HAMBLAIN-LES-PRÉS, suppléant.

Monsieur Guy BOISLEUX, demeurant 1 rue d'Alsace 62128 WANCOURT, titulaire ;

Monsieur Laurent DARRAS demeurant 3 rue Saint Martin, 62490 BELLONNE, suppléant ;

Monsieur Benoit GUILBERT demeurant la Rettemoy, 62116 BUCQUOY, suppléant.

Confédération Paysanne

Monsieur François THÉRY, demeurant 2 rue de l'Église, 62580 GAVRELLE, titulaire ;

Monsieur Daniel TROLLÉ, demeurant Ferme de Hilbert, 62630 ÉTAPLES-SUR-MER, suppléant ;

Monsieur Stéphane DELMOTTE, demeurant 13 rue d'Arleux, 62580 OPPY.

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes Agriculteurs

Monsieur Pierre HANNEBIQUE, Président de la FDSEA, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, titulaire ;

Monsieur Philippe DAUSSY, demeurant 75 rue des poissonniers, 62140 MARCONNELLE, suppléant ;

Monsieur Karel LESAFFRE, demeurant 8 rue catholique, 62134 FIEFS, suppléant.

Monsieur Denis GOURDIN, demeurant 15 rue de Bermicourt, 62130 HUMEROEUILLE, titulaire ;

Monsieur Jean Louis BERTIN, demeurant Le trou du Charme, 62240 BOURNONVILLE, suppléant ;

Monsieur Stéphane VERMERSCH, demeurant 32 rue Gambetta, 62128 FONTAINE-LES-CROISILLES, suppléant.

Monsieur Denis DELPORTE, demeurant 3 rue de Saint Amand, 62111 POMMIER, titulaire ;

Monsieur Jean-Pierre CLIPET, demeurant 59 Impasse des Malots, 62910 SERQUES, suppléant ;

Monsieur Christophe HOCHEDÉ, demeurant 1 rue Principale, 62550 NÉDONCHEL, suppléant.

Monsieur Serge CAPRON, demeurant 99 rue du 14 juillet, 62270 REBREUVE-SUR-CANCHE, titulaire ;

Monsieur Charles INGLARD, demeurant de la Melde, 62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, suppléant ;

Monsieur Emmanuel LEPECQUET, demeurant 11 rue de Witrepin, 62630 FRENCQ, suppléant.

Monsieur Clément CUVILLIER, demeurant 254 rue des jonquilles, 62260 FERFAY, titulaire ;

Monsieur Damien DUPAS, 36 rue principale, 62130 HÉRICOURT, suppléant ;

Monsieur Augustin SAUVAGE, 17 rue d'ARRAS, 62128 CROISILLES, suppléant.

e - Représentants des salariés agricoles

Monsieur Jean Pierre CHIVORET, 22 Boulevard de Paris, 62190 LILLERS, titulaire ;

Monsieur Sébastien GALLET, 7 rue principale, 62134 FONTAINE-LES-BOULANS, suppléant ;

Monsieur Pascal BRIDOUX, 16 rue d'Arras, 62123 WANQUETIN, suppléant.

f - Représentants de la distribution des produits agro-alimentaires

Commerce indépendant de l'alimentation

Monsieur Jean CARNEL, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), demeurant Pépinières CARNEL, 8 rue du Moulin, 62121 HAMELINCOURT, titulaire.

Pas de suppléant.

Distribution des produits agro-alimentaires

Monsieur Édouard MAGNAVAL, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Artois, 87/89 rue St Aubert, CS 70540, 62008 ARRAS Cedex, titulaire ;

Pas de suppléant.

g - Représentants du financement de l'agriculture

Monsieur Philippe TETTART, Crédit agricole mutuel Nord de France, demeurant 3 rue Saint Martin, 62250 LANDRETHUN-LE-NORD, titulaire ;

Monsieur Bernard PACORY, Président de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Nord de France, 10 avenue Foch, BP 369, 59020 LILLE Cedex, suppléant ;

Monsieur Stéphane ROLIN, Crédit agricole Nord de France, demeurant 31 rue de Fruges, 62310 SENLIS, suppléant.

h - Représentants des fermiers métayers

Monsieur Hervé CHIVET, demeurant « Le Marais », 65 rue de Puchelard, 62650 BEZINGHEM, titulaire ;

Monsieur Laurent FOURNIER, demeurant 29 rue d'ARRAS, 62580 THÉLUS, suppléant ;

Monsieur Patrice GELLEZ, demeurant 40 Grand Rue, 62490 VITRY-EN-ARTOIS, suppléant.

i - Représentants des propriétaires agricoles

Monsieur Albert LEBRUN, Président du Syndicat départemental des propriétaires privés ruraux (SDPPR), demeurant 17 rue de Frévent, 62130 CROISETTE, titulaire ;

Monsieur Dominique LECLERCQ, demeurant 741 rue des juifs - Ferme d'Ovillers, 62860 RUMAUCOURT, suppléant ;

Monsieur Christian DEMILLY, demeurant 9 ruelle notre dame, 62940 HAILLICOURT, suppléant.

j - Représentants de la propriété forestière

Monsieur Gilles de LENCQUESAING, demeurant Château de Verchin, 62310 VERCHIN, titulaire ;

Monsieur Patrick ROBLOT, demeurant Les Herbages, 490 rue de Duisans, 62161 AGNEZ-LES-DUISANS, suppléant ;

Monsieur Charles du HAYS, Président du Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais, demeurant 28 rue du Moulin, 62134 ÉRIN, suppléant.

k - Représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement

Nord Nature Environnement

Madame Blanche CASTELAIN, Vice Présidente de Nord nature environnement, demeurant 8 rue du Transvaal, 62143 ANGRES, titulaire ;

Madame Laurence HUCLIER, demeurant 5 rue d'Arras, 62690 IZEL-LES-HAMEAU, suppléante ;

Monsieur Gérard CAILLIEZ, demeurant 12 rue de la Maladredie, 62124 BARASTRE, suppléant.

Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Pascal SAILLIOT, Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, rue des Alpes – Maison du Grand Vannage, 62510 ARQUES, titulaire ;

Monsieur Jean-Claude DUPUIS, Vice-président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, demeurant 357 rue du Moulin, 62130 GAUCHIN-VERLOINGT, suppléant.

l - Représentants de l'artisanat

Monsieur Joël MACHART, représentant la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais, 9, rue Léon TRULIN CS 30114 59001 LILLE Cedex, titulaire ;

Monsieur Gabriel HOLLANDER, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais, 9, rue Léon TRULIN, CS 30114, 59001 LILLE Cedex, suppléant.

m - Représentants des consommateurs

Monsieur Lucien CORDONNIER, Maison des Sociétés, 16 rue Aristide Briand, 62000 ARRAS, titulaire ;

Monsieur Gérard BARBIER, demeurant 10 rue Chanzy, 62000 ARRAS, suppléant ;

Monsieur Christian SANTERNE, demeurant 33 rue de la Fontaine Grulotte, 62156 RÉMY, suppléant.

n - Personnes qualifiées

Monsieur Bernard FOURDINIER, administrateur du Centre d'économie rurale Nord Pas-de-Calais (CER 59-62), demeurant Le Bahot, 6 rue de l'ancienne mare, 62180 VERTON, titulaire ;

Madame Martine POUPART, administrateur de l'Association fiscale agricole (AFA), demeurant 250 rue de la Hocquerie 62215 OYE PLAGE, suppléante.

Monsieur Gilbert DORET, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe (CMNE), demeurant Le Bail, 870 rue de la fontaine, 62250 BAZINGHEM, titulaire ;

Monsieur Philippe LELEU, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 1124, rue de la Lombarderie 62240 WIRWIGNES, suppléant ;

Monsieur François DUSANNIER, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 8, chemin Bouvelet 62780 CUCQ, suppléant.

ARTICLE 2 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 désignant pour une durée de 3 ans les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) est modifié comme suit.

La durée du mandat des membres nommés est fixée à trois ans à compter de la date de signature de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 désignant pour une durée de 3 ans les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

la Préfète

Fabeinne Buccio

---

Arrêté modification consolidé n°1 désignant les membres de la section spécialisée exploitations en situation fragile

par arrêté du 21 décembre 2015

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « exploitations en situation fragile » est modifié comme suit.

Conformément à l'article R. 313-6, la section spécialisée de la CDOA nommée « section spécialisée exploitations en situation fragile » est composée comme suit :

a –Le Président du Conseil départemental ou son représentant

b –Le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant

c –Le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant

d – Représentants de la caisse régionale de Mutualité sociale agricole (MSA)

Monsieur Christophe LEROUX, 52 rue de Béthune, 62690 CAMBLAIN-L'ABBÉ, titulaire ;

Monsieur Emmanuel DALLE, 82 rue de la Gare, 62158 SAULTY, suppléant.

e - Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées

Coordination rurale

Monsieur Philippe DERON, demeurant 1 place de l'Église, 62156 ÉTERPIGNY, titulaire ;

Monsieur Jean Louis FENART, demeurant 163 route d'Estaires, 62138 VIOLAINES, suppléant ;

Monsieur Arnaud DEREGNAUCOURT, demeurant 3 rue Jean de la FONTAINE, 62118 HAMBLAIN-LES-PRÉS, suppléant ;

Monsieur Guy BOISLEUX, demeurant 1 rue d'Alsace 62128 WANCOURT, titulaire ;

Monsieur Laurent DARRAS demeurant 3 rue Saint Martin, 62490 BELLONNE, suppléant ;

Monsieur Benoit GUILBERT demeurant la Rettemoy, 62116 BUCQUOY, suppléant.

Confédération Paysanne

Monsieur François THÉRY, demeurant 2 rue de l'Église, 62580 GAVRELLE, titulaire ;  
Monsieur Daniel TROLLÉ, demeurant Ferme de Hilbert, 62630 ÉTAPLES-SUR-MER, suppléant ;  
Monsieur Stéphane DELMOTTE, demeurant 13 rue d'Arleux, 62580 OPPY.  
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes Agriculteurs  
Monsieur Pierre HANNEBIQUE, Président de la FDSEA, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, titulaire ;  
Monsieur Philippe DAUSSY, demeurant 75 rue des poissonniers, 62140 MARCONNELLE, suppléant ;  
Monsieur Karel LESAFFRE, demeurant 8 rue catholique, 62134 FIEFS, suppléant  
Monsieur Denis GOURDIN, demeurant 15 rue de Bermicourt, 62130 HUMEROEUILLE, titulaire ;  
Monsieur Jean Louis BERTIN, demeurant Le trou du Charme, 62240 BOURNONVILLE, suppléant ;  
Monsieur Stéphane VERMERSCH, demeurant 32 rue Gambetta, 62128 FONTAINE-LES-CROISILLES, suppléant ;  
Monsieur Denis DELPORTE, demeurant 3 rue de Saint Amand, 62111 POMMIER, titulaire ;  
Monsieur Jean-Pierre CLIPET, demeurant 59 Impasse des Malots, 62910 SERQUES, suppléant;  
Monsieur Christophe HOCHEDÉ, demeurant 1 rue Principale, 62550 NÉDONCHEL, suppléant ;  
Monsieur Serge CAPRON, demeurant 99 rue du 14 juillet, 62270 REBREUVE-SUR-CANCHE, titulaire ;  
Monsieur Charles INGLARD, demeurant de la Melde, 62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, suppléant ;  
Monsieur Emmanuel LEPECQUET, demeurant 11 rue de Witrepin, 62630 FRENCQ, suppléant ;  
Monsieur Clément CUVILLIER, demeurant 254 rue des jonquilles, 62260 FERFAY, titulaire ;  
Monsieur Damien DUPAS, 36 rue principale, 62130 HÉRICOURT, suppléant ;  
Monsieur Augustin SAUVAGE, 17 rue d'ARRAS, 62128 CROISILLES, suppléant.

f - Représentants du financement de l'agriculture

Monsieur Stéphane ROLIN, Crédit agricole Nord de France, demeurant 31 rue de Fruges, 62310 SENLIS, titulaire ;  
Monsieur Bernard PACORY, Président de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Nord de France, 10 avenue Foch, BP 369, 59020 LILLE Cedex, suppléant.

g - Représentants des fermiers métayers

Monsieur Hervé CHIVET, demeurant « Le Marais », 65 rue de Puchelard, 62650 BEZINGHEM, titulaire ;  
Monsieur Laurent FOURNIER, demeurant 29 rue d'ARRAS, 62580 THÉLUS, suppléant ;  
Monsieur Patrice GELLEZ, demeurant 40 Grand Rue, 62490 VITRY-EN-ARTOIS, suppléant.

h - Représentants des propriétaires agricoles

Monsieur Albert LEBRUN, Président du Syndicat départemental des propriétaires privés ruraux (SDPPR), demeurant 17 rue de Frévent, 62130 CROISETTE, titulaire ;  
Monsieur Dominique LECLERCQ, demeurant 741 rue des juifs - Ferme d'Ovillers, 62860 RUMAUCOURT, suppléant ;  
Monsieur Christian DEMILLY, demeurant 9 ruelle notre dame, 62940 HAILLICOURT, suppléant.

i - Personnes qualifiées

Monsieur Bernard FOURDINIER, administrateur du Centre d'économie rurale Nord Pas-de-Calais (CER 59-62), demeurant Le Bahot, 6 rue de l'ancienne mare, 62180 VERTON, titulaire ;  
Madame Martine POUPART, administrateur de l'Association fiscale agricole (AFA), demeurant 250 rue de la Hocquerie 62215 OYE PLAGE, suppléante.  
Monsieur Gilbert DORET, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe (CMNE), demeurant Le Bail, 870 rue de la fontaine, 62250 BAZINGHEM, titulaire ;  
Monsieur Philippe LELEU, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 1124, rue de la Lombarderie 62240 WIRWIGNES, suppléant ;  
Monsieur François DUSANNIER, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 8, chemin Bouvelet 62780 CUCQ, suppléant.

ARTICLE 2 :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « exploitations en situation fragile » est modifié comme suit.

La durée du mandat des membres nommés est fixée à trois ans à compter de la date de signature de l'arrêté du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « exploitations en situation fragile ». Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

la Préfète

Fabeinne Buccio

---

Arrêté modificatif consolidé n°1 désignant les membres de la section spécialisée structure et économie

par arrêté du 21 décembre 2015

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « structure et économie » est modifié comme suit.

Conformément à l'article R. 313-6, la section spécialisée de la CDOA nommée « structure et économie » est composée comme suit :

- a -Le Président du Conseil régional ou son représentant
- b -Le Président du Conseil départemental ou son représentant
- c -Le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant
- d -Le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant
- e - Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées

Coordination rurale

Monsieur Philippe DERON, demeurant 1 place de l'Église, 62156 ÉTERPIGNY, titulaire ;  
Monsieur Jean Louis FENART, demeurant 163 route d'Estaires, 62138 VIOLAINES, suppléant ;  
Monsieur Arnaud DEREGNAUCOURT, demeurant 3 rue Jean de la FONTAINE, 62118 HAMBLAIN-LES-PRÉS, suppléant.  
Monsieur Guy BOISLEUX, demeurant 1 rue d'Alsace 62128 WANCOURT, titulaire ;  
Monsieur Laurent DARRAS demeurant 3 rue Saint Martin, 62490 BELLONNE, suppléant ;  
Monsieur Benoit GUILBERT demeurant la Rettemoy, 62116 BUCQUOY, suppléant.  
Confédération Paysanne  
Monsieur François THÉRY, demeurant 2 rue de l'Église, 62580 GAVRELLE, titulaire ;

Monsieur Daniel TROLLÉ, demeurant Ferme de Hilbert, 62630 ÉTAPLES-SUR-MER, suppléant ;  
Monsieur Stéphane DELMOTTE, demeurant 13 rue d'Arleux, 62580 OPPY.  
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes Agriculteurs  
Monsieur Pierre HANNEBIQUE, Président de la FDSEA, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, titulaire ;  
Monsieur Philippe DAUSSY, demeurant 75 rue des poissonniers, 62140 MARCONNELLE, suppléant ;  
Monsieur Karel LESAFFRE, demeurant 8 rue catholique, 62134 FIEFS, suppléant  
Monsieur Denis GOURDIN, demeurant 15 rue de Bermicourt, 62130 HUMEROEUILLE, titulaire ;  
Monsieur Jean Louis BERTIN, demeurant Le trou du Charme, 62240 BOURNONVILLE, suppléant ;  
Monsieur Stéphane VERMERSCH, demeurant 32 rue Gambetta, 62128 FONTAINE-LES-CROISILLES, suppléant ;  
Monsieur Denis DELPORTE, demeurant 3 rue de Saint Amand, 62111 POMMIER, titulaire ;  
Monsieur Jean-Pierre CLIPET, demeurant 59 Impasse des Malots, 62910 SERQUES, suppléant;  
Monsieur Christophe HOCHEDÉ, demeurant 1 rue Principale, 62550 NÉDONCHEL, suppléant ;  
Monsieur Serge CAPRON, demeurant 99 rue du 14 juillet, 62270 REBREUVE-SUR-CANCHE, titulaire ;  
Monsieur Charles INGLARD, demeurant de la Melde, 62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, suppléant ;  
Monsieur Emmanuel LEPECQUET, demeurant 11 rue de Witrepin, 62630 FRENCQ, suppléant ;  
Monsieur Clément CUVILLIER, demeurant 254 rue des jonquilles, 62260 FERFAY, titulaire ;  
Monsieur Damien DUPAS, 36 rue principale, 62130 HÉRICOURT, suppléant ;  
Monsieur Augustin SAUVAGE, 17 rue d'ARRAS, 62128 CROISILLES, suppléant.  
f - Représentants des salariés agricoles  
Monsieur Jean Pierre CHIVORET, 22 Boulevard de Paris, 62190 LILLERS, titulaire ;  
Monsieur Sébastien GALLET, 7 rue principale, 62134 FONTAINE-LES-BOULANS, suppléant ;  
Monsieur Pascal BRIDOUX, 16 rue d'Arras, 62123 WANQUETIN, suppléant.  
g - Représentants du financement de l'agriculture  
Monsieur Philippe TETTART, Crédit agricole mutuel Nord de France, demeurant 3 rue Saint Martin, 62250 LANDRETHUN-LE-NORD, titulaire ;  
Monsieur Bernard PACORY, Président de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Nord de France, 10 avenue Foch, BP 369, 59020 LILLE Cedex, suppléant ;  
Monsieur Stéphane ROLIN, Crédit agricole Nord de France, demeurant 31 rue de Fruges, 62310 SENLIS, suppléant.  
h - Représentants des fermiers métayers  
Monsieur Hervé CHIVET, demeurant « Le Marais », 65 rue de Puchelard, 62650 BEZINGHEM, titulaire ;  
Monsieur Laurent FOURNIER, demeurant 29 rue d'ARRAS, 62580 THÉLUS, suppléant ;  
Monsieur Patrice GELLEZ, demeurant 40 Grand Rue, 62490 VITRY-EN-ARTOIS, suppléant.  
i - Représentants des propriétaires agricoles  
Monsieur Albert LEBRUN, Président du Syndicat départemental des propriétaires privés ruraux (SDPPR), demeurant 17 rue de Frévent, 62130 CROISETTE, titulaire ;  
Monsieur Dominique LECLERCQ, demeurant 741 rue des juifs - Ferme d'Ovillers, 62860 RUMAUCOURT, suppléant ;  
Monsieur Christian DEMILLY, demeurant 9 ruelle notre dame, 62940 HAILLICOURT, suppléant.  
j - Représentants de la propriété forestière  
Monsieur Gilles de LENCQUESAING, demeurant Château de Verchin, 62310 VERCHIN, titulaire ;  
Monsieur Patrick ROBLOT, demeurant Les Herbages, 490 rue de Duisans, 62161 AGNEZ-LES-DUISANS, suppléant ;  
Monsieur Charles du HAYS, Président du Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais, demeurant 28 rue du Moulin, 62134 ÉRIN, suppléant.  
k - Personnes qualifiées  
Monsieur Bernard FOURDINIER, administrateur du Centre d'économie rurale Nord Pas-de-Calais (CER 59-62), demeurant Le Bahot, 6 rue de l'ancienne mare, 62180 VERTON, titulaire ;  
Madame Martine POUPART, administrateur de l'Association fiscale agricole (AFA), demeurant 250 rue de la Hocquerie 62215 OYE PLAGE, suppléante.  
Monsieur Gilbert DORET, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe (CMNE), demeurant Le Bail, 870 rue de la fontaine, 62250 BAZINGHEM, titulaire ;  
Monsieur Philippe LELEU, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 1124, rue de la Lombarderie 62240 WIRWIGNES, suppléant ;  
Monsieur François DUSANNIER, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 8, chemin Bouvelet 62780 CUCQ, suppléant.

#### ARTICLE 2 :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « structure et économie » est modifié comme suit.

La durée du mandat des membres nommés est fixée à trois ans à compter de la date de signature de l'arrêté du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « structure et économie ». Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

la Préfète  
Fabeinne Buccio

#### **SERVICE URBANISME/CELLULE « PLANIFICATION TERRITORIALE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE »**

Arrêté préfectoral portant approbation des Cartes de Bruit Stratégiques des infrastructures de transports terrestres du Réseau Routier Communal du Pas-de-Calais Deuxième échéance de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement.

par arrêté du 17 novembre 2015

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

#### ARTICLE 1er

Sont approuvées les Cartes de Bruit Stratégiques concernant le réseau routier communal, supportant un trafic compris entre 3 000 000 et 6 000 000 de véhicules par an (soit compris entre 8 200 et 16 400 véhicules/jour) correspondant à la deuxième phase de la directive européenne 2002/49/CE sur le territoire du département du Pas-de-Calais.

## ARTICLE 2

Sont annexés au présent arrêté :

- Annexe 1 : Liste des infrastructures routières communales visée à l'article 1 ;
- Annexe 2 : Résumé non technique présentant les hypothèses retenues, les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour leur élaboration ;
- Annexe 3 : Rapport d'études fournissant une estimation des populations, des établissements d'enseignement et de santé et des superficies exposés au bruit dans ces zones ;
- Annexe 4 : Liste des communes concernées par les zones de bruit ;
- Annexe 5 : Atlas cartographique comportant conformément à l'article 3 du décret n°2006-361, pour chaque voie du réseau routier communal, les informations suivantes :

Cartes A :

- Lden : une représentation graphique des zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones allant de 55 dB(A) à 75 dB(A) et plus, par pas de 5 dB(A) ;
- Ln : une représentation graphique des zones exposées au bruit de nuit, à l'aide de courbes isophones en allant de 50 dB(A) à 70 dB(A) et plus, par pas de 5 dB(A).

Cartes B : - une représentation graphique des secteurs affectés par le bruit en application de l'article L.571-10 du code de l'environnement, (arrêté préfectoral du 14 juin 2005 modifié le 21 juillet 2011 de classement sonore des routes communales).

Cartes C : - Lden : une représentation graphique des zones dépassant le niveau sonore de 68 dB(A) ;

- Ln : une représentation graphique des zones dépassant le niveau sonore de 62 dB(A).

## ARTICLE 3 Mise à la disposition du public :

Les Cartes de Bruit Stratégiques sont :

- consultables et téléchargeables à partir du site Internet des Services de l'État dans le Pas-de-Calais: <https://www.pas-de-calais.gouv.fr>, rubrique « Environnement, développement durable », sous-rubrique « Bruit » ;
- tenues à la disposition du public, sur support papier, au siège de :  
la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais  
100, avenue Winston Churchill  
62022 - ARRAS - CS 10007.

## ARTICLE 4

La cartographie annexée au présent arrêté et les documents l'accompagnant serviront à l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement correspondant. Ils seront transmis aux Directions des Administrations Centrales concernées du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et intégrés dans l'observatoire du Bruit des Infrastructures de Transports Terrestres du Département du Pas-de-Calais.

## ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## ARTICLE 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, les Sous-Préfets des arrondissements concernés, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

La Préfète,

signé Fabienne BUCCIO

---

Arrêté de suppression de passage à niveau scf français region nord / pas-de-calais Ligne de Saint-Pol-sur-Ternoise à Etaples

par arrêté du 5 janvier 2016

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

## ARTICLE 1 :

Le passage à niveau n°106 situé au km 105.848 de la ligne de Saint-Pol-sur-Ternoise à Etaples sur la commune d'AUBIN-SAINT-VAAST est supprimé.

## ARTICLE 2 :

Le présent arrêté abroge celui du 27 mai 2004. Il entrera en vigueur à la date de suppression effective du passage à niveau.

## ARTICLE 3 :

La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès de la Préfète du Pas-de-Calais ou du Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Arras.

## ARTICLE 4 :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais,
  - Madame le Maire de la Commune de AUBIN-SAINT-VAAST,
  - Monsieur le Directeur de la SNCF Réseau Maintenance et Travaux de l'Infrapôle Nord – Pas-de-Calais,
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation,

Le Directeur Départemental des Territoires

et de la Mer du PAS-de-CALAIS

signé Mathieu DEWAS

## SERVICE EAU ET RISQUES

---

Arrêté préfectoral fixant la liste de parties prenantes et le service référent pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du delta de l'aa

par arrêté du 20 novembre 2015

Sur proposition des Directeurs Départementaux des Territoires et de la Mer du Nord et du Pas-de-Calais.

Article 1er - La liste des parties prenantes qui sont associées à l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du delta de l'Aa, jointe au présent arrêté, est approuvée.

Article 2 - Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer du Nord et du Pas-de-Calais sont les services référents chargées de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale relevant de leur territoire.

Article 3 – Le Préfet du Nord et la Préfète du Pas-de-Calais, assistés par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer du Nord et du Pas-de-Calais et le Pôle Métropolitain, co-président le comité de pilotage en charge de l'élaboration de la stratégie locale du delta de l'Aa, dont la composition est jointe au présent arrêté. Ils peuvent se faire représenter par les sous-préfets de Dunkerque, Calais et Saint-Omer.

Article 4 - Le Préfet du Nord et la Préfète du Pas-de-Calais ainsi que les Directions Départementales des Territoires et de la Mer du Nord et du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais.

Le Préfet du Nord

La Préfète,  
signé Fabienne BUCCIO

Arrêté désignant la liste des parties prenantes associées à l'élaboration de la stratégie locale de l'audomarois ainsi que le service de l'état chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de l'audomarois

par arrêté du 20 novembre 2015

Sur la proposition de Madame le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;

#### ARTICLE 1 : LISTE DES PARTIES PRENANTES

La liste des parties prenantes à l'élaboration de la stratégie locale de l'Audomarois dont le délai de réalisation est fixé au 31 décembre 2016 est jointe en annexe au présent arrêté.

#### ARTICLE 2 : SERVICE RÉFÉRENT

La DDTM du Pas-de-Calais est le service référent pour l'élaboration de la stratégie locale de l'Audomarois.

#### ARTICLE 3 : Publicité

Ce document sera mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture du Pas-de-Calais durant une période d'au moins un an.

#### ARTICLE 4 : DELAI ET VOIE DE RECOURS

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois par le pétitionnaire et dans un délai de un an par les tiers.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande.

#### ARTICLE 5 : EXECUTION

Madame le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, Monsieur le Président du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEA), Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Pas-de-Calais et notifié à :

- Monsieur le Président du SmageAa
- Monsieur le Directeur de la DREAL Nord-Pas-de-Calais
- Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomarois
- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais
- Monsieur le Directeur de la DDTM du Nord
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Monsieur le Président du Conseil régional Nord Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil général du Pas-de-Calais
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Lumbres
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du canton de Fauquembergues
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du canton de Hucqueliers et Environs
- Monsieur le Président de la Communauté de communes des Hauts de Flandre
- Monsieur le Président de l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)
- Monsieur le Président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- Monsieur le Président de l'Institution Interdépartementale des Wateringues
- Monsieur le Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région de Saint-Omer
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la région Nord - Pas-de-Calais
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois (antenne de Saint-Omer)

#### ANNEXE

à l'arrêté préfectoral désignant la liste des parties prenantes associées à l'élaboration de la stratégie locale de l'Audomarois ainsi que le service de l'état chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de l'Audomarois

SmageAa

DREAL Nord-Pas-de-Calais

Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois

Préfecture du Pas-de-Calais

DDTM 62

DDTM 59

Agence de l'Eau Artois Picardie

Conseil régional Nord Pas-de-Calais

Conseil général du Pas-de-Calais

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO)

Communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL)

Communauté de communes du canton de Fauquembergues (CCCF)  
Communauté de communes du canton de Hucqueliers et Environs (CCCHE)  
Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)  
USAN  
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale  
Institution Interdépartementale des Wateringues  
Agence d'Urbanisme et de Développement de la région de Saint-Omer  
Chambre d'Agriculture de région Nord – Pas-de-Calais  
Chambre de Commerce et d'Industrie antenne de Saint-Omer

Le Préfet du Nord

La Préfète,  
signé Fabienne BUCCIO

---

## CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

---

Décision n° 2016.01 portant délégation de signature au centre hospitalier d'arras

Par décision du 04 janvier 2016

Direction Générale

Sont réservées à la signature de Monsieur Pierre BERTRAND, Directeur, et ne seront pas déléguées, les affaires indiquées ci-après :

Les correspondances avec :

Les élus,

Les membres du corps préfectoral,

Les directeurs généraux d'administration centrale et les directeurs généraux d'Agence Régionale de Santé,

L'administration centrale, l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales lorsque celles-ci présentent un caractère décisionnel,

Le Président du conseil de surveillance et les membres de cette instance,

Le Président de la commission médicale d'établissement lorsque celles-ci comportent un caractère décisionnel,

Les organisations syndicales lorsque celles-ci présentent un caractère décisionnel,

Les actes transactionnels dans le domaine judiciaire,

Les notes de service à caractère décisionnel,

tout courrier ou document qu'il paraît utile aux membres du corps de direction de lui faire signer

En dehors des affaires réservées à la signature de Monsieur Pierre BERTRAND, Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe en charge des services logistiques et techniques, Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe chargée de la Qualité et de la Clientèle, Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE Directeur Adjoint chargé des Affaires Médicales, Générales et juridiques, et Directeur Adjoint par intérim chargé du Management de la Compétence et du Dialogue social, Madame MARION-DRUMÉZ Jeanne-Marie, Directrice Adjointe chargée de la Politique en faveur des personnes âgées, Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et Coordinatrice Générale des Soins, et Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint en charge des Finances, du Pilotage médico-économique et du SIH, reçoivent délégation de signature pour les affaires relevant de leurs compétences respectives.

### 1. Intérim de la direction

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe en charge des services logistiques et techniques, Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe chargée de la Qualité et de la Clientèle, Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint chargé des Affaires Médicales, Générales et juridiques, et Directeur Adjoint par intérim chargé du Management de la Compétence et du Dialogue social, Madame MARION-DRUMÉZ Jeanne-Marie, Directrice Adjointe chargée de la Politique en faveur des personnes âgées, Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et Coordinatrice Générale des Soins et Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint en charge des finances, du pilotage médico-économique et du SIH, pour assurer l'intérim de Direction, sur décision expresse de Monsieur Pierre BERTRAND et de signer tout courrier usuel de la Direction Générale.

### 2. Permanences administratives dite gardes de direction

Délégation de signature est donnée aux cadres participant aux gardes de Direction pour signer tout document relatif à la gestion courante et à la situation des personnes hospitalisées ainsi que pour prendre en urgence toute disposition indispensable au bon fonctionnement de l'établissement de santé et à la qualité et à la sécurité des soins et y compris toute assignation en vue d'assurer un service minimum en cas de grève,

Madame Fabienne BERQUIER -LEMMENS, Directrice Adjointe

Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe

Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint

Madame MARION-DRUMÉZ Jeanne-Marie, Directrice Adjointe

Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe

Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint

### 3. Ordonnateurs suppléants

Est nommé ordonnateur suppléant avec délégation de signature (bordereaux de mandatement notamment) :

Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint

Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe

Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint

Monsieur Dominique DEMOLIN, Attaché d'Administration hospitalière

Monsieur Guillaume RECOUR, Attaché d'Administration hospitalière

### 4. Comptabilité matière

En sa qualité de comptable matière, délégation de signature est donnée à Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe en charge des services logistiques et techniques, nommée à cette fonction par décision du

30 juin 2011 pour engager et liquider les dépenses dans le cadre de ses attributions réglementaires.

En ce qui concerne les marchés publics et accords-cadres (de fournitures et services, de prestations intellectuelles, de techniques de l'information et de la communication, et de travaux) passés dans le cadre d'une procédure adaptée dont le montant global pluriannuel n'excède pas le seuil fixé à l'article 26 II 2° et 5° du Code des marchés publics, Madame Berquier – Lemmens reçoit délégation de signature pour signer :

Les actes d'engagement et les courriers de notification ;

Courriers d'éviction (non-retenus) des candidats,

Les procès-verbaux d'ouverture des plis ;

Les procès-verbaux d'attribution et la signature du rapport d'analyse afférent ;

Les actes de sous-traitance ;

Les courriers de négociations,

Les marchés subséquents issus des accords-cadres

Et de manière générale tous les actes concourant à la préparation des choix des titulaires des marchés.

#### 5. Département d'Information et de la Qualité Médicale

Délégation de signature est donnée au Docteur Christian VANDENBUSSCHE, Chef du Département d'Information et de la Qualité Médicale, pour tout courrier ou document, à destination interne ou extérieure, relatif au traitement de l'information médicale et notamment :

au recueil, à la conservation et au traitement des données médicales,

à la qualité et à l'intégrité du dossier du patient,

à la valorisation de l'activité de soins et à la tarification à l'activité assurée par le Centre Hospitalier d'Arras,

au suivi épidémiologique des patients, à l'analyse de l'environnement et de l'activité du Centre Hospitalier d'Arras.

Délégation de signature est donnée, en l'absence ou d'empêchement du Docteur Christian VANDENBUSSCHE, au Docteur Pierre VALETTE, Président de la Commission Médicale d'Etablissement sur les mêmes compétences.

Direction des Affaires Médicales, Affaires Générales, Affaires juridiques

##### 1. Affaires médicales

Délégation est donnée à Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint chargé des Affaires Médicales, Générales et juridiques, pour la signature de tout courrier et document relevant des affaires médicales y sont inclus la signature des contrats de recrutement, des documents et décisions individuelles relatifs à la formation et au déroulement de carrière des personnels médicaux.

Délégation de signature est donnée à Madame Juliette LARIVIERE, Attachée d'Administration hospitalière ainsi qu'à Madame Julie MEZROUH Attachée d'administration hospitalière, pour la signature de tout courrier et document relevant des affaires médicales à l'exclusion des contrats de recrutement, des documents et décisions individuelles relatifs à la formation et au déroulement de carrière des personnels médicaux.

##### 2. Affaires juridiques

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint, pour signer tout document relatif aux affaires juridiques.

##### Coordination Générale des Soins

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et Coordinatrice Générale des Soins, pour la signature de tout courrier et document relevant de l'organisation des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, délégation de signature est donnée à Madame Caroline BRAY, Cadre Supérieur de Santé ainsi qu'à Madame Fabienne BURNEL.

Délégation de signature est donnée aux Cadres Soignants Supérieurs participant aux gardes, pour signer les permissions de sortie des patients, les week-ends (du samedi 8 h 00 au lundi 8 h 00) et jour fériés :

- Madame Caroline BRAY, Cadre supérieur de santé ;
- Madame Fabienne BURNEL, Cadre supérieur de santé ;
  - Madame Catherine GERARD, Cadre supérieur de santé ;
- Monsieur Gérard GUERLAIN, Cadre supérieur de santé ;
- Madame Nathalie KACZMAREK-PIERRU, Cadre supérieur de santé ;
- Madame Christine LEROY, Cadre supérieur de santé ;
- Madame Christelle LOUBRY, Cadre de santé ;
- Madame Christine PAYEN, Cadre de santé ;
- Madame Isabelle TANCHON, Cadre de santé.

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle TANCHON, Cadre de santé, pour signer les autorisations de transports de corps pour le Centre Hospitalier d'Arras.

Sans que l'absence ou l'empêchement de Madame Isabelle TANCHON, Cadre de santé, n'ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à Monsieur Joel SOIHIER, Maître Ouvrier, Manon CLAIRGE, Agent de service Hospitalier, Bruno WASIELEWSKI, Aide-soignant.

Direction du Management de la Compétence et du Dialogue social

##### 1. Ressources Humaines

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint assurant l'intérim de la direction du Management de la Compétence et du Dialogue social, de signer :

tout contrat et décision statutaire,

tout document d'application d'une décision statutaire directoriale,

tout document interne au Centre Hospitalier d'Arras concernant les ressources humaines, notamment les courriers d'affectation,

tout document, à l'exception des notes de services, concernant la gestion des affaires courantes des ressources humaines,

tout document en matière disciplinaire,

tout courrier ou décision prise dans la gestion des CAPD du Pas-de-Calais.

Sans que l'absence ou l'empêchement de Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE n'ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et à Madame Elise CAULLERY, Attachée d'Administration hospitalière.

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe en charge des services logistiques et techniques, Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe chargée de la Qualité et de la Clientèle, Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint chargé des Affaires Médicales, Générales et juridiques et Directeur Adjoint assurant l'intérim de la direction du Management de la Compétence et du Dialogue social, Madame MARION-DRUMÉZ Jeanne-Marie, Directrice Adjointe chargée de la Politique en faveur des personnes âgées, Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et Coordinatrice Générale des Soins et Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint en charge des Finances, du Pilotage médico-économique et du SIH de signer tout document relatif aux personnels dont ils ont l'autorité hiérarchique à savoir :

- tout document relatif à tout type de congé,
- tout document relatif à l'accueil des stagiaires, à la formation continue et à la promotion professionnelle,
- toutes les commandes et ordres de service relatifs à la formation continue ou à des actions de promotion professionnelle,

##### 2. Institut de Formation en Soins Infirmiers

Délégation est donnée à Madame Christiane CATTIAUX, Directeur de Soins à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.), à l'effet de signer les ordres de mission des étudiants et des formateurs de l'I.F.S.I. amenés à se déplacer dans le cadre des études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier, et tous les documents pédagogiques relatifs à la formation. Délégation est donnée également pour l'engagement des dépenses d'exploitation dans la limite des crédits prévus au budget de l'IFSI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane CATTIAUX, délégation est donnée à Madame Chantal TOURNANT, Cadre supérieure de santé à l'I.F.S.I.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane CATTIAUX, et de Madame Chantal TOURNANT, Cadre de santé à l'I.F.S.I., délégation est donnée à Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint.

Direction Qualité – Clientèle- Gestion des risques

Délégation est donnée à Madame Hélène DERUDDRE, Directrice adjointe, de signer tout courrier relatif à la Qualité, la Clientèle, la Gestion des Risques, et les courriers en réponses aux usagers et leurs familles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène DERUDDRE, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint et à Madame Sophie CAUDRON, Cadre de Santé.

Direction Ressources Logistiques et Technologiques

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe, pour la signature de courrier et tout document relatifs aux services Achats, Biomédical, Transports et Gestion des déchets, Restauration, Logistique, Blanchisserie, travaux et maintenance du bâti, et la sécurité des personnes et des biens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, délégation est donnée à Monsieur Guillaume RECOUR, Attaché d'Administration hospitalière, dans les mêmes conditions.

#### 1. Service économiques et logistiques

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe, pour la signature des bons de commandes et engagements de dépenses dans la limite des crédits ouverts au budget d'exploitation et d'investissement des services (Techniques, Biomédical, Transports et Gestion des Déchets, Hôtellerie Restauration, Linge, travaux et maintenance du bâti, et la sécurité des personnes et des biens).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, délégation est donnée à Monsieur Guillaume RECOUR, Attaché d'Administration hospitalière, dans les mêmes conditions.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Céline GESQUIERE, Ingénieur hospitalier et Peggy CAMPAGNE, Ingénieur hospitalier, pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 7 500 € T.T.C, de tout acte relevant de leurs services, et pour les actes relevant de leur compétence, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Délégation de signature est donnée à Monsieur David LAURENT, Ingénieur hospitalier, pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 10 000 € T.T.C, des procès-verbaux de réception de travaux, de tout acte relevant de leurs services, et pour les actes relevant de leur compétence, dans la limite des crédits ouverts au budget.

#### 2. Sécurité des biens et des personnes

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe pour la signature de tout document et courrier relatif à la sécurité des personnes et des biens.

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe pour la signature des dépôts de plainte et mains courantes au nom du Centre Hospitalier d'Arras auprès des services de police ou gendarmerie. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe, délégation est donnée à Monsieur Frédéric CHOPIN, responsable sécurité des biens et des personnes.

Sans que l'absence ou l'empêchement de Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe n'ait besoin d'être évoqué ou justifié, le directeur de garde peut effectuer un dépôt de plainte au nom du Centre hospitalier d'Arras auprès des services de police ou gendarmerie.

Le Centre Hospitalier d'Arras est représenté en justice par un Directeur Adjoint ou par Monsieur Frédéric CHOPIN, responsable sécurité des biens et des personnes, qui peuvent, à ce titre, se constituer partie civile et demander des dommages et intérêts au nom du Centre hospitalier d'Arras.

Direction des Finances, du Pilotage médico-économique et du Systèmes d'Information

#### 1. Gestion Budgétaire et financière

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint, pour tous les actes, décisions ou conventions relatifs à la fonction financière, budgétaire et comptable, et notamment :

les bordereaux de recettes et de dépenses ;

les actes et documents concernant les relations avec les services de la Trésorerie de l'établissement ;

la cession du matériel hospitalier ;

les actes relatifs à la gestion de la dette ;

les actes relatifs à la gestion de la trésorerie ;

les actes relatifs à la gestion de la DNA.

l'analyse médico-financière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint et de Monsieur Pierre BERTRAND, Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint, pour tous les actes, décisions ou conventions relatifs aux emprunts, à la gestion de la dette et de la trésorerie.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique DEMOLIN, Attaché d'Administration hospitalière, pour tous les actes et documents relevant de la gestion financière, budgétaire et comptable du Centre Hospitalier d'Arras, et notamment :

les bordereaux de recettes et de dépenses

les actes et documents concernant les relations avec les services de la Trésorerie de l'établissement,

la cession du matériel hospitalier,

la gestion de la dette et de la trésorerie,

l'analyse médico-financière.

#### 2. Cellule de Suivi de l'Identité Patient – Agent d'accueil et de Traitement de l'Information Médicale – Facturation

Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint délègue sa signature à Madame Lynda CARPENTIER-DERICQUEBOURG, Ingénieur hospitalier, pour tous courriers et documents administratifs relatifs à l'organisation et à la mise en œuvre de la facturation des activités de soins du Centre Hospitalier d'Arras.

Délégation de signature est donnée aux agents du service «Facturation», pour la signature des documents administratifs liés à la facturation des Hospitalisations et des consultations externes.

#### 3. Autorisation de sortie et actes d'état civil

Délégation de signature est donnée à Madame Lynda CARPENTIER-DERICQUEBOURG, Ingénieur hospitalier, pour tout document relatif à des autorisations de sortie des patients et tout acte d'état civil (Naissance, décès).

Délégation de signature est donnée à Madame Christine MOURET née LEROY, Sage femme Cadre Supérieur de santé, pour signer le registre des naissances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine MOURET née LEROY, délégation de signature est donnée à Madame Conchita GOMEZ, Cadre sage-femme.

#### 4. Systèmes d'information

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint, pour tous les actes relevant des systèmes d'information.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick MAJKA, Responsable du Service Informatique et Télécoms, pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 20 000 € T.T.C, de tout acte relevant du service des Systèmes d'information, et pour les actes relevant de sa compétence, dans la limite des crédits ouverts au budget.

#### 5. Contrôle de gestion

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint, pour signer tout courrier et document relatif à ce domaine de compétences :

Analyse et veille stratégique

Développement de l'offre de soins du Centre Hospitalier d'Arras

Analyse médico-financière et contrôle de gestion

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint.

Pôle Politique en Faveur des Personnes âgées

Délégation de signature est donnée à Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice Adjointe, pour signer tous les documents et courriers relatifs au secteur gériatrie et notamment les conventions et contrats de toute nature imputés aux budgets E2 ou B dans la limite des crédits ouverts à ces budgets.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice Adjointe, délégation de signature est donnée pour courriers relatifs au secteur gériatrie à Madame Christelle LOUBRY, Cadre de santé.

Délégation de signature est donnée à Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice Adjointe, pour signer les autorisations de transports de corps pour le secteur de la gériatrie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice Adjointe, délégation est donnée au directeur de garde.

Pôle Plateau technique de diagnostic et d'intervention

Délégation de signature est donnée au Docteur Isabelle PATTE, Pharmacien, Chef de service, Chef du pôle Plateau technique de Diagnostic et d'intervention, pour la signature des contrats, bons de commande et factures des engagements de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour les actes relevant de la gestion de la Pharmacie.

Sans que l'absence ou l'empêchement du Chef de service ait besoin d'être évoqué ou justifié pour la signature des contrats, bons de commande et factures des engagements de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour les actes relevant de la gestion de la Pharmacie, délégation de signature est donnée au Docteur Rebecca VANDENBROEKE et au Docteur Delphine DE BERTOULT, Pharmacien.

L'engagement de la dépense par la voie de bons de commandes dématérialisés est validé par le Docteur Isabelle PATTE, Pharmacien-Chef de service.

Pôle Médecine et Spécialités médicales

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul MAYEUR Cadre de Santé, pour la signature des documents liés aux permissions de sortie du Centre d'Alcoologie de Maroeuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul MAYEUR, la délégation de signature est donnée au Directeur de garde, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié.

Pôle Urgences et Soins critiques

CESU 62

Délégation de signature est donnée au Docteur Pierre VALETTE, Chef du SAMU 62 et à Monsieur Thierry LARDET, Cadre de santé, pour la signature des conventions et attestations de formations, et les documents propres au CESU 62.

En cas d'absence ou d'empêchement du Docteur Pierre VALETTE et de Monsieur Thierry LARDET, délégation est donnée à Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe de signer les conventions et attestations de formations, et les documents propres au CESU 62.

Pôle Santé Mentale

Délégation est donnée à Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe, pour la signature de toute décision (admission, mise en place d'un programme de soins, réintégration, levée de la mesure, maintien des soins sans consentement, autorisation de sortie...etc) qui s'impose ainsi que les notifications et requêtes adressées au Juge des libertés et de la détention, en application de la loi n°2011-803 du 3 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leurs prise en charge.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe, délégation est donnée à Madame Fabienne BERQUIER-LEMMENS, Directrice Adjointe en charge des services logistiques et techniques, Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur Adjoint chargé des Affaires Médicales, Générales et juridiques et Directeur Adjoint par intérim chargé du Management de la Compétence et du Dialogue social, Madame MARION-DRUMEZ Jeanne-Marie, Directrice Adjointe chargée de la Prise en charge des Personnes âgées, Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice adjointe, et Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint en charge des Finances, du Pilotage médico-économique et du SIH.

Le départ des personnels de l'effectif du Centre Hospitalier d'Arras cités dans la présente délégation de signature entraîne caducité de leur délégation.

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Arras, et les personnes citées dans ce document, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au Recueil des Actes Administratifs, transmise à l'A.R.S et au trésorier hospitalier et communiquée au Conseil de Surveillance. Cette décision fait l'objet d'une publicité au sein de l'établissement.

Le Directeur

Du Centre Hospitalier d'Arras

signé Pierre BERTRAND

---

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS

---

### CONTRÔLE DE GESTION ET QUALITÉ DE SERVICE

---

Arrêté de délégation de signature d'un responsable de pôle d'évaluation des locaux professionnelle donnée à M. Dominique BILLET,

par arrêté du 26 novembre 2015

La responsable du Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels du Pas-de-Calais

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Dominique BILLET, inspecteur, adjoint au responsable du pôle d'évaluation des locaux professionnels du Pas-de-Calais, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné tous les actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

Dominique BILLET

Fabrice LAMOTTE

Karim SAIM

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Bernard BAUDET    Géraldine LEGROS

Béatrice MANOWSKI

Philippe VICTOR

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après (\*)

Néant (\*) Le gracieux d'assiette continue, dans le département, d'être exclu de la délégation susceptible d'être accordée aux agents de catégorie C.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

Le responsable du PELP,  
signé Marie-Pierre DELEU

Arrêté delegation de signature d'un responsable de service des impôts des entreprises donnée à Mme HURET nathalie,

par arrêté du 8 décembre 2015

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de BOULOGNE-SUR-MER

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme HURET Nathalie, Inspectrice des finances publiques et M. DUVAUCHELLE José Inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de BOULOGNE-SUR-MER, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
  - 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
  - 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
  - 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
  - 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
  - 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;
  - b) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
  - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette (\*) et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
  - 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses d'assiette (*) et de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M DUVAUCHELLE José	Inspecteur	15 000 €	15 000 €	6 mois	10 000 €
Mme HURET Nathalie	Inspecteur	15 000 €	15 000 €	6 mois	10 000 €
M. MORICE Arnaud	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
M PIQUET Ghislain	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Mme SAILLY Ketty	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Mme BULENS Fatine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Mme BRAR Corinne	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
M CHAUSSIDIÈRE Lilian	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Mme COPPIN Maryse	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
M DELAYEN Hubert	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Mme DUBAR Patricia	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Mme FLAHAUT-MORICE Stéphanie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
M GALLET Jean-François	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
M MELNYK Ludovic	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
M ROUSSEL Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Mme ROZE Françoise	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €

(\*) le gracieux d'assiette continue, dans le département, d'être exclu de la délégation susceptible d'être accordée aux agents de catégorie C.

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais

Le Chef de service comptable,  
Responsable du service des impôts des entreprises,  
signé Bernard ANSEL

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Date de mise à jour : 01/01/2016

Cette liste remplace la liste publiée précédemment, à compter du 1er janvier 2016

Prénom / Nom	Service
MR Mickaël LACRAMPE	1ère Brigade de Vérifications
MR Frédéric PETTE	2ème Brigade de Vérifications
MR Frédéric GEORGES	3ème Brigade de Vérifications
MR Olivier LELEU	4ème Brigade de Vérifications
MR Jean-François COLLET	Brigade de Contrôle et de Recherche
MM Geneviève GEREZ	Pôle de Contrôle et d'Expertise ARRAS
MM Anne-Marie ROUTIER	Pôle de Contrôle et d'Expertise BETHUNE
MR Christophe NOISSETTE	Pôle de Contrôle et d'Expertise BOULOGNE
MR David MENAND	Pôle de Contrôle et d'Expertise CALAIS
MR Vincent D'HERBOMEZ	Pôle de Fiscalité Personnelle et Patrimoniale
MM Caroline BAILLIET	Pôle de Fiscalité Personnelle et Patrimoniale (Inspection Arras, Béthune, Lens et Montreuil)
MR Eric BREHARD	Pôle de Fiscalité Personnelle et Patrimoniale (Inspection Calais)
MR Charles COQUELLE	Pôle de Recouvrement Spécialisé
MM Marie-Pierre DELEU	Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels / Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
MR Jean-Luc TOFFEL	Recette des Finances BOULOGNE-SUR-MER
MM Monique BADIOU	Service de Publicité Foncière ARRAS
MR Henri BOURDON	Service de Publicité Foncière BETHUNE 1
MR Hugues COCHE	Service de Publicité Foncière BETHUNE 2
MR André PERARD	Service de Publicité Foncière BOULOGNE-SUR-MER
MM Veronique WROBLAK	Service de Publicité Foncière MONTREUIL-SUR-MER
MM Michèle PERROUX	Service de Publicité Foncière SAINT-OMER
MR Gérard BOULANGER	Service de Publicité Foncière SAINT-POL-SUR-TERNOISE
MM Anne-Marie MAILLY	Service des Impôts des Entreprises ARRAS
MR Yves MAILLY	Service des Impôts des Entreprises BETHUNE
MR Bernard ANSEL	Service des Impôts des Entreprises BOULOGNE-SUR-MER
MR Bruno CHAVANAS	Service des Impôts des Entreprises CALAIS
MR Jean-Raymond LONGELIN	Service des Impôts des Entreprises LENS
MR Daniel CAGNEAUX	Service des Impôts des Entreprises MONTREUIL-SUR-MER
MR Christian TRINEZ	Service des Impôts des Entreprises SAINT-OMER
MR Patrick LEROY	Service des Impôts des Particuliers ARRAS-EST
MM Nicole LEBEK	Service des Impôts des Particuliers ARRAS-OUEST
MR Eric MASZTALERZ	Service des Impôts des Particuliers BETHUNE
MR Gérard DUFAURET	Service des Impôts des Particuliers BOULOGNE-SUR-MER
MM Brigitte MOLLANDIN	Service des Impôts des Particuliers CALAIS
MM Annie PRUDHOMME	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises BRUAY-LA-BUISSIÈRE
MR Pierre COCQUEL	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises HENIN-BEAUMONT
MR Bernard DELAHAYE	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises LILLERS
MR Francis STABOLEPSY	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises SAINT-POL-SUR-TERNOISE
MM Christine RAMON	Service des Impôts des Particuliers LENS-NORD
MR Christophe DUMINY	Service des Impôts des Particuliers LENS-SUD
MR Gérard WOZNIAK	Service des Impôts des Particuliers MONTREUIL-SUR-MER
MM Christian FAUVERGUE	Service des Impôts des Particuliers SAINT-OMER
MR Dominique GALLOIS	Trésorerie AIRE-SUR-LA-LYS-THEROUANNE
MR Hervé DANNEELS	Trésorerie ARDRES-EPERLECCQUES
MM Céline DEMEY	Trésorerie AUBIGNY-EN-ARTOIS
MR Gérard PRUVOST	Trésorerie AUCHEL
MR Charles JEAN-ALPHONSE	Trésorerie AUDRUICQ
MR Serge CZULEWYCZ	Trésorerie AUX-LE-CHÂTEAU - FREVENT
MM Martine RICHARD	Trésorerie AVESNES-LE-COMTE
MM Michèle ADAMSKI	Trésorerie BAPAUME
MR Yves CASTELNOT	Trésorerie BERCK-SUR-MER
MR Jean-François WAILLE	Trésorerie BEUVRY
MR Patrice GOUY	Trésorerie BULLY-LES-MINES
MR Arnaud TAILLANDIER	Trésorerie CAMPAGNE-LES-HESDIN
MR Bertrand DULARY	Trésorerie CARVIN
MM Pierre TENNERONI	Trésorerie DESVRES
MR Régis TENEUL	Trésorerie DOUVRIN
MR Alain DURAND	Trésorerie ETAPLES-SUR-MER
MR Jérôme PENNEQUIN	Trésorerie FAUQUEMBERGUES
MR Daniel LELEU	Trésorerie FRUGES
MM Laurane MERRALL	Trésorerie GUINES
MM Dany LEURS	Trésorerie HERSIN-COUPIGNY
MR Philippe WARD	Trésorerie HESDIN-LE-PARCQ
MR David VERHAEVERBEKE	Trésorerie HEUCHIN-PERNES
MR Daniel LELEU	Trésorerie HUCQUELIERS
MM Marie-Odile JARDRY	Trésorerie ISBERGUES
MR Guillaume DELELIS	Trésorerie LAVENTIE
MR André OWCZARZAK	Trésorerie LE TOUQUET
MM Isabelle LARTIGUE-BIENVENU	Trésorerie LUMBRES
MR Franck DUPUY	Trésorerie MARQUION
MM Françoise MONTEIL	Trésorerie MARQUISE
MM Muriel SOROLLA	Trésorerie ROUVROY
MR Philippe POLAN	Trésorerie SAINT-VENANT
MR François GROCKOWIAK	Trésorerie VIMY
MM Lucie DUPONT	Trésorerie VITRY-EN-ARTOIS

Arrêté de délégation de signature d'un responsable de service des impôts des particuliers d'un grand site donnée à Mme VIEIRA Séverine,  
par arrêté du 31 décembre 2015

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de ARRAS OUEST

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme VIEIRA Séverine, inspecteur, et à M LESTIENNE Philippe, inspecteur, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de ARRAS OUEST, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office [(pour un SIP comportant un secteur foncier) et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
  - b) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
  - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2 (mission assiette)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette (\*), les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

Mme VIEIRA Séverine

M LESTIENNE Philippe

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme CAUDRON Janick

Mme HOLIN Stéphanie

Mme FAMECHON Virginie

Mme MERCIER Françoise

Mme RENAULT Audrey

Mme SALIGOT Jacqueline

Mme WAGON Gabrièle

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après (\*):

Mme BETOURNE Isabelle

Mme BONJOUR Stéphanie

Mme CAPRON Bernadette

Mme GRISELIN Nicole

M KUJAWA David

M LUCAS Michael

Mme NASKRENT Sylvie

(\* ) le gracieux d'assiette continue, dans le département, d'être exclu de la délégation susceptible d'être accordée aux agents de catégorie C.

#### Article 3 (mission recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
  - 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
VIEIRA Séverine	Inspecteur	6 000€	12 mois	60 000€
LESTIENNE Philippe	Inspecteur	6 000€	12 mois	60 000€
CONSTANT Marie Noëlle	Contrôleur	1 000€	12 mois	10 000€
GENTY Nicolas	Contrôleur	1 000€	12 mois	10 000€
GENEROWICZ Christian	AAP	1 000€	12 mois	10 000€
PIQUENDAIRE Véronique	AAP	1 000€	12 mois	10 000€
WIECKOWIAK Christine	AAP	1 000€	12 mois	10 000€

#### Article 4 (mission accueil : assiette et recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents de l'accueil généraliste désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses d'assiette (*)	Limite des décisions gracieuses de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
COLLET Corine	Contrôleur Principal	10 000€	10 000€	300€	5 mois	3 000€
LEFEBVRE Sophie	AAP	2 000€		300€	5 mois	3 000€
CARPENTIER Fabrice	AAP	2 000€		300€	5 mois	3 000€
GENEROWICZ Christian	AAP	2 000€		300€	5 mois	3 000€

(\*) le gracieux d'assiette continue, dans le département, d'être exclu de la délégation susceptible d'être accordée aux agents de catégorie C.

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de ARRAS EST et du SIP de ARRAS OUEST.

aux agents de l'accueil spécialisé désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CONSTANT Marie Noëlle	Contrôleur		300,00 €	5 mois	3 000,00 €
GENTY Nicolas	Contrôleur		300,00 €	5 mois	3 000,00 €
PIQUENDAIRE Véronique	AAP		300,00 €	5 mois	3 000,00 €
WIECKOWIAK Christine	AAP		300,00 €	5 mois	3 000,00 €
CAUDRON Janick	Contrôleur	10 000,00 €	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
FAMECHON Virginie	Contrôleur	10 000,00 €	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
HOLIN Stéphanie	Contrôleur	10 000,00 €	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
MERCIER Françoise	Contrôleur principal	10 000,00 €	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
RENAULT Audrey	Contrôleur	10 000,00 €	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
SALIGOT Jacqueline	Contrôleur	10 000,00 €	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
WAGON Gabrièle	Contrôleur	10 000,00 €	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
BETOURNE Isabelle	AAP	2 000€	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
BONJOUR Stéphanie	AA	2 000€	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
CAPRON Bernadette	AAP	2 000€	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
GRISLIN Nicole	AAP	2 000€	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
KUJAWA David	AA	2 000€	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
LUCAS Mickaël	AAP	2 000€	300,00 €	5 mois	3 000,00 €
NASKRENT Sylvie	AAP	2 000€	300,00 €	5 mois	3 000,00 €

(\*) le gracieux d'assiette continue, dans le département, d'être exclu de la délégation susceptible d'être accordée aux agents de catégorie C.

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de ARRAS EST et du SIP de ARRAS OUEST.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais

Le comptable,

Responsable de service des impôts des particuliers,

Inspecteur divisionnaire

signé Nicole LEBEK

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

### SERVICE AMÉNAGEMENT FONCIER ET DU BOISEMENT

Arrêté du président du Conseil départemental ordonnant la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et en fixant le périmètre aménagement foncier des communes d'etrun, aubigny-en-artois, agnieres, haute-avesnes, capelle-fermont, agnez-les-duisans, hermaville, maroeuil, mont-saint-eloi, acq et frevin-capelle avec des extensions sur les communes de duisans et habarcq

par arrêté du 19 Novembre 2015

Article 1er :

La procédure d'aménagement foncier agricole et forestier est ordonnée sur une partie du territoire des communes d'ETRUN, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AGNIERES, HAUTE-AVESNES, CAPELLE-FERMONT, AGNEZ-LES-DUISANS, HERMAVILLE, MAROEUIL, MONT-SAINT-ELOI, ACQ et FREVIN-CAPELLE avec des extensions sur les communes de DUISANS et HABARCQ

Article 2 : Le périmètre des opérations, conformément au plan annexé au présent arrêté, comprend en partie le territoire des communes de :

- ACQ :

Section ZD n°2 - 3 - 5 à 27 - 29 à 46 - 63 à 68 - 70 à 80 - 83 - 90 à 92 - 94 - 96 à 98 - 103 - 105 à 112 - 1000p01  
Section ZE n°4 à 15 - 19 - 20 - 24 à 34 - 102 à 109

- AGNEZ-LES-DUISANS :

- Section n° ZA n°1 à 22 - 39 - 41 à 49 - 52 à 67 - 69 - 72 - 76 - 87 à 96  
 Section ZB n°1 à 36 - 38 à 45 - 47 à 68 - 70 à 79 - 84 à 87 - 89 à 92 - 105 à 108 - 117 à 120 - 124 à 144 - 150 à 153 -  
 160 - 161 - 175 - 180 - 186 - 187 - 196 - 198 - 211 - 217 - 218 - 222 - 224  
 Section ZD n°60 à 67 - 69 à 85 - 89 - 90
- AGNIERES :  
 Section ZC n°17 à 45 - 47 - 67 à 70 - 79  
 Section ZD n°1 à 16  
 Section ZE n°1 à 13 - 15 à 22
- AUBIGNY-EN-ARTOIS :  
 Section ZA n°10 à 17  
 Section ZB n°1 à 4  
 Section ZH n°13 - 26 à 31 - 34 à 40 - 45 à 47 - 50 - 57 - 58 - 60 - 61 - 78 à 81 - 83 - 112 - 113  
 Section ZI n°22 à 40 - 44 à 49 - 51 à 55 - 57 - 71 à 75 - 83 à 85 - 88 à 93
- CAPELLE-FERMONT :  
 Section ZB n°1 à 15 - 17 - 19 - 21 - 25 - 40 à 42 - 45 à 47 - 51 - 52 - 54 - 55  
 Section ZC n°1 à 37  
 Section ZD n°1 à 4 - 6 à 12 - 15 à 18 - 20 à 31
- DUISANS :  
 Section ZC n°35 - 37 - 40 - 43 - 46 - 1002p01
- ETRUN :  
 Section ZA n°10 à 12 - 15 à 22 - 35 - 36 - 42 à 49 - 52 à 58 - 65 - 68 - 71 - 72  
 Section ZB n°40 à 43 - 45 à 49 - 92 - 96 - 115 - 116 - 122 à 128 - 135 à 141
- FREVIN-CAPELLE :  
 Section ZE n°1 à 15 - 18 à 24 - 26 à 48 - 50 à 62 - 1001p01
- HABARCQ :  
 Section A n° 437
- HAUTE-AVESNES :  
 Section AA n°1 à 6 - 11 - 25 - 45 - 46 - 53 - 55 à 68 - 79  
 Section AB n°8 à 16 - 36 - 46 à 50 - 52 à 55 - 90 - 95  
 Section AC n°1 - 105 - 106  
 Section ZB n°1 à 10 - 12 - 24 - 32 à 34 - 64 - 65 - 82 - 84 - 85 - 89 à 119  
 Section ZC n°1 à 14 - 16 - 17 - 19 à 35 - 37 à 40 - 87 à 94 - 97 à 109 - 114 à 116 - 120 - 121 - 128 - 129 - 138 - 139 - 149  
 - 150  
 Section ZD n°1 à 54 - 57  
 Section ZE n°1 - 7 à 104 - 128 - 150 - 151 - 162 à 164
- HERMAVILLE :  
 Section ZB n°16 à 20 - 22 - 23 - 26 - 27 - 29 à 43 - 45 - 46 - 51 à 56  
 Section ZC n°1 - 2 - 4 - 5 - 7 à 27 - 29 - 30 - 32 à 43 - 46 - 47 - 49 à 55
- MAROEUIL :  
 Section D n°554  
 Section ZI n°1003p01  
 Section ZK n°6 - 17 à 30 - 32 à 34 - 36 à 38 - 40 à 48 - 51 à 53 - 55 à 71 - 1004p01
- MONT-SAINT-ELOI :  
 Section G n°119 à 125 - 127 - 128 - 285 - 286 - 416 - 418 - 426 - 486 à 488  
 Section ZB n°1 à 42 - 44 à 62 - 64 à 77 - 83 à 85  
 Section ZC n°1 à 25 - 27 à 46 - 49 - 50  
 Section ZD n°1 à 21

Article 3 : Les opérations commenceront dès l'affichage en Mairie de HAUTE-AVESNES du présent arrêté.

Article 4 :

Les agents de l'administration et toutes les personnes chargées des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées situées dans le périmètre défini à l'article 2 ci-dessus, dans les conditions prévues à l'article 1er de la loi du 29 décembre 1892.

Article 5 :

La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donnent lieu à l'application des articles 322-1 à 322-4 du code pénal. Les dommages et intérêts pourront atteindre le montant des dépenses nécessitées par la reconstitution des éléments de signalisation, y compris celles afférentes aux opérations topographiques.

Article 6 :

A compter de la date d'affichage du présent arrêté et jusqu'à la clôture des opérations, la destruction de tous espaces boisés et de tous boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, est interdite à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier.

Article 7 :

A compter de la date d'affichage du présent arrêté et jusqu'à la clôture des opérations, la préparation et l'exécution, les travaux forestiers, y compris les travaux d'exploitation forestière et les plantations sont soumis à autorisation du Président du Conseil départemental après avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Les autres travaux susceptibles d'apporter une modification à la nature juridique des parcelles ou à l'état des lieux tels que l'arasement des talus, le comblement des fossés, la protection des sols, l'écoulement des eaux nuisibles, les retenues et la distribution des eaux utiles, la rectification, la régularisation et le curage des cours d'eau non domaniaux, l'établissement de clôtures, création ou suppression de fossés ou de chemins, construction de maisons ou de bâtiments, création de marnières, d'étangs, implantation de lignes électriques, sont soumis également après avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier à autorisation du Président du Conseil départemental.

Article 8 :

L'interdiction ou le refus d'autorisation prononcé en application des articles 6 et 7 n'ouvrent pas droit à indemnité. Les travaux exécutés en violation de ces articles ne seront pas retenus en plus-value dans l'établissement de la valeur d'échange des parcelles intéressées et ne donneront pas lieu au paiement d'une soulte. L'exécution des travaux en infraction avec les dispositions de ces articles sera punie conformément à l'article L.121- 22 et suivants du code rural et de la pêche maritime. La remise en état sera réalisée aux frais des contrevenants dans les conditions fixées par l'article R.121-27 du code rural et de la pêche maritime.

Article 9 :

Les prescriptions du préfet que la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier devra prendre en compte pour l'application de l'article L.211-1 du code de l'environnement sont fixées comme suit, par l'arrêté préfectoral en date 15 Octobre 2015 :

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier respectera les avis émis dans ses séances des 26 Mars et 2 Juillet 2015 permettant de satisfaire aux principes posés à l'article 2 de la Loi sur l'Eau, ou proposera des mesures compensatoires.

Les prescriptions s'appliquent au territoire inclus dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier envisagé dans les communes d'ETRUN, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AGNIERES, HAUTE-AVESNES, CAPELLE-FERMONT, AGNEZ-LES-DUISANS, HERMAVILLE, MAROEUIL, MONT-SAINT-ELOI, ACQ et FREVIN-CAPELLE avec des extensions sur les communes de DUISANS et HABARCQ. Ces prescriptions sont cartographiées dans l'étude d'aménagement foncier.

Les prescriptions que la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier devra, en outre respecter, en application de l'article R 121-22 du code Rural et de la Pêche Maritime, sont fixées comme suit :

1. Les prairies permanentes et les prairies temporaires de plus de cinq ans doivent être maintenues en place. Toutefois, le retournement peut être autorisé par la DDTM sous réserve, sauf cas dérogatoire, de réimplanter une surface équivalente (plus ou moins 5 % pour tenir compte des contraintes du parcellaire). Dans ce cas, les prairies doivent être prioritairement réimplantées à un endroit hydrauliquement stratégique.

Les bandes et zones enherbées seront placées de manière à intercepter le ruissellement, perpendiculairement aux pentes, aux endroits les plus vulnérables de l'ensemble des bassins versants composant le périmètre de l'opération. Les bandes tampon auront une largeur minimale de 5 m le long des cours d'eau.

2. L'organisation du nouveau parcellaire ainsi que la définition et la réalisation de travaux connexes devront respecter les espaces boisés. Les espaces boisés identifiés dans l'étude d'aménagement foncier devront être maintenus.

Les boisements du périmètre doivent être maintenus et le réseau de haies situé au nord du projet doit permettre à la faune de se déplacer d'un boisement à l'autre. Au Sud du projet, il s'agit de maintenir le réseau de prairies et les haies (corridors bio). Les parcelles « en pâture » devront être préservées.

Le sens des cultures devra être perpendiculaire à la pente.

3. Toute suppression d'éléments boisés sera compensée par la plantation d'une surface ou linéaire à minima équivalente en essence feuillues locales afin d'assurer un rôle hydraulique ou paysager similaire.

La provenance génétique des plants d'essences forestières doit être conforme à celle définie en annexe à l'arrêté régional en date du 3 juillet 2005 fixant la liste des matériels forestiers de reproduction et leurs normes dimensionnelles éligibles aux aides publiques.

Liste des essences locales :

Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
Aubépine à deux styles*	<i>Crataegus Laevigata</i> (Poiret)
Aubépine à un style*	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn
Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i> <i>Ehrhsubsp pubescens</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i> Roth
Bourdaie commune [Bourdaie]	<i>Frangula alnus</i> Mill
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>
Châtaignier commun [Châtaignier]	<i>Castanea sativa</i> Mill
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile [Rouvre]	<i>Quercus petraea</i>
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Cytise à balais commun [Genêt à balais]	<i>Cytisus scoparius</i> (L.)
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>
Groseillier épineux [Groseillier à maquereaux]	<i>Ribes uva-crispa</i>
Groseillier noir [Cassissier]	<i>Ribes nigrum</i>
Groseillier rouge [Groseillier à grappes]	<i>Ribes rubrum</i>
Hêtre commun [Hêtre]	<i>Fagus sylvatica</i>
Houx commun	<i>Ilex aquifolium</i>
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Néflier d'Allemagne [Néflier]	<i>Mespilus germanica</i>
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>
Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>
Orme champêtre**	<i>Ulmus minor</i> Mill
Orme des montagnes**	<i>Ulmus glabra</i> Huds
Peuplier tremble [Tremble]	<i>Populus tremula</i>
Prunier épineux [Prunellier]	<i>Prunus spinosa</i>
Prunier merisier	<i>Prunus avium</i> (L.)

Saule à trois étamines [Saule amandier]	Salix triandra
Saule blanc	Salix alba
Saule cendré	Salix cinerea
Saule des vanniers [Osier blanc]	Salix viminalis
Saule marsault	Salix caprea
Sorbier des oiseleurs	Sorbus aucuparia
Sureau à grappes	Sambucus racemosa
Tilleul à larges feuilles	Tilia platyphyllos Scop
Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata Mill
Troène commun	Ligustrum vulgare
Viorne Lantane [Mancienne]	Viburnum Lantana
Viorne obier	Viburnum opulus

\* Espèces sensibles au feu bactérien dont la plantation est interdite sans dérogation

\*\* Limite stade arbustif, sensibilité à la graphiose

Les pelouses et prairies naturelles seront préservées.

Lorsqu'un élargissement de voie, de chemin rural ou de chemin d'exploitation bordé de haies sera nécessaire, il sera fait d'un seul coté afin de conserver la haie de meilleure qualité.

L'augmentation de la taille des parcelles agricoles doit être compensée par la mise en place de mesures de cloisonnement telles que bandes enherbées et haies afin de limiter le risque de ruissellement trop important. Ces mesures ne pourront être identifiées qu'une fois le projet parcellaire connu. Sur les terrains pentus, l'implantation de haies sera préférentiellement parallèle aux courbes de niveau, afin de favoriser l'infiltration et de limiter le ruissellement des eaux, et l'érosion des sols.

La destruction de haies devra être évitée et réalisée le cas échéant de septembre à février inclus. Les effets sur le milieu naturel devront faire l'objet d'une analyse dans l'étude d'impact.

Il ne pourra être dérogé aux prescriptions visées à l'article 2 point 2.

4. L'AFAFAF est soumise à étude d'impact et une évaluation des incidences Natura 2000 doit être produite. Elle peut être un volet de l'étude d'impact mais sera ciblée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du ou des sites Natura 2000 situés à proximité du projet.

Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont :

- FR2200350 (Site d'Intérêt Communautaire) « massif forestier de Luchaux » situé dans le département de la Somme,
- FR3100504 (Site d'Intérêt Communautaire) « Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe », situé dans le département du Nord.

5. Les communes d'ETRUN, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AGNIERES, HAUTE-AVESNES, CAPELLE-FERMONT, FREVIN-CAPELLE, ACQ, MONT-SAINT-ELOI, MAROEUIL, AGNEZ-LES-DUISANS, HABARCQ et HERMAVILLE sont situées sur l'Ecopaysage de l'Artois-Cambrésis au titre du SRCE – Trame Verte et Bleue Régionale dont les principaux objectifs sont de préserver les espaces de prairies et de bocage le long des corridors de cette sous-trame et de restaurer de nouveaux espaces de bocage et de prairies, de préserver et de restaurer les zones humides, notamment en conservant les prairies et en renforçant le réseau de mares le long des corridors humides dans les vallées de la Scarpe, de restaurer la fonctionnalité des corridors fluviaux et d'étendre et de renforcer les réservoirs de biodiversité.

Un corridor fluvial se situe sur les communes d'AUBIGNY-EN-ARTOIS, AGNIERES, CAPELLE-FERMONT, FREVIN-CAPELLE, ACQ et MAROEUIL et correspond au cours d'eau « La Scarpe ». Un corridor forestier relie les communes de MONT-SAINT-ELOI, MAROEUIL, ETRUN, et HERMAVILLE. Un corridor de prairies et/ou bocage relie les communes de FREVIN-CAPELLE, ACQ, MAROEUIL, ETRUN et AGNEZ-LES-DUISANS.

Tous ces enjeux environnementaux devront être pris en compte dans le projet.

6. Les aménagements superficiels de type haies, fascines ou bandes enherbées ne sont pas concernés par la législation sur l'eau. Toutefois ces travaux devront être réalisés de façon logique et cohérente afin de favoriser la gestion des eaux de ruissellement sur la totalité d'un sous-bassin versant.

7. La création de fossés de collecte des eaux pluviales n'est pas concernée par la législation sur l'eau. Les berges des fossés de collecte des eaux pluviales à créer devront respecter une pente de 2 pour 1 afin de favoriser l'implantation de la végétation et faciliter leur entretien.

8. Concernant les eaux souterraines et les zones humides, le projet n'est pas soumis à la législation sur l'eau.

9. Le programme des travaux connexes présentera le détail des travaux susceptibles d'impacter les milieux, l'échéancier relatif aux interventions, les modalités de réalisation de ces travaux et les mesures envisagées pour limiter leur incidence, notamment sur les milieux humides.

Article 10 :

A compter de la date d'affichage du présent arrêté et jusqu'à la date de la clôture des opérations, tout projet de mutation entre vifs doit être porté à la connaissance de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, en application de l'article L.121-20 du code rural et de la pêche maritime.

Article 11 :

En application de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier en date du 12 Décembre 2007, la surface en dessous de laquelle est possible la procédure de cession de petites parcelles en application de l'article L.121-24 du code rural et de la pêche maritime, est fixée à 50 ares.

Article 12 :

Le présent arrêté sera affiché pendant quinze jours au moins dans les Mairies d'ETRUN, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AGNIERES, HAUTE-AVESNES, CAPELLE-FERMONT, AGNEZ-LES-DUISANS, HERMAVILLE, MAROEUIL, MONT-SAINT-ELOI, ACQ, FREVIN-CAPELLE, DUISANS et HABARCQ. Il sera inséré au recueil des actes administratifs du Département et de celui de l'Etat.

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur du Pôle Aménagement Durable,  
signé Jean-Luc DEHUYSSER

Arrêté modificatif du président du Conseil départemental ordonnant la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et en fixant le périmètre aménagement foncier des communes d'etrun, aubigny-en-artois, agnieres, haute-avesnes, capelle-fermont, agnez-les-duisans, hermaville, maroeuil, mont-saint-eloi, acq et frevin-capelle avec des extensions sur les communes de duisans et habarcq

par arrêté du 24 décembre 2015

Article 1er :

La liste des parcelles incluses dans le périmètre des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier ordonnées sur une partie du territoire des communes d'ETRUN, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AGNIERES, HAUTE-AVESNES, CAPELLE-FERMONT, AGNEZ-LES-DUISANS, HERMAVILLE, MAROEUIL, MONT-SAINT-ELOI, ACQ et FREVIN-CAPELLE avec des extensions sur les communes de DUISANS et HABARCQ est complétée et modifiée comme suit sans modification des limites de ce périmètre :

- ACQ :
  - Section ZD n°2 - 3 - 5 à 27 - 29 à 46 - 63 à 68 - 70 à 80 - 83 - 90 à 92 - 94 - 96 à 98 - 103 - 105 à 112 – 1000p01
  - Section ZE n°4 à 15 - 19 - 20 - 24 à 34 - 102 à 109
- AGNEZ-LES-DUISANS :
  - Section n° ZA n°1 à 22 - 39 - 41 à 49 - 52 à 67 - 69 - 72 - 76 - 87 à 96
  - Section ZB n°1 à 36 - 38 à 45 - 47 à 68 - 70 à 79 - 84 à 87 - 89 à 92 - 105 à 108 - 117 à 120 - 121p01 - 124 à 144 - 150
  - à 153 - 160 - 161 - 175 - 180 - 186 - 187 - 196 - 198 - 211 - 217 - 218 - 222 – 224
  - Section ZD n°60 à 67 - 69 à 85 - 89 - 90
- AGNIERES :
  - Section ZC n°17 à 45 - 47 - 67 à 70 - 79
  - Section ZD n°1 à 16
  - Section ZE n°1 à 13 - 15 à 22
- AUBIGNY-EN-ARTOIS :
  - Section ZA n°10 à 17
  - Section ZB n°1 à 4
  - Section ZH n°13 - 26 à 31 - 34 à 40 - 45 à 47 - 50 - 57 - 58 - 60 - 61 - 78 à 81 - 83 - 112 - 113
  - Section ZI n°22 à 40 - 44 à 49 - 51 à 55 - 57 - 71 à 75 - 83 à 85 - 88 à 93
- CAPELLE-FERMONT :
  - Section ZB n°1 à 15 - 17 - 19 - 21 - 25 - 40 à 42 - 45 à 47 - 51 - 52 - 54 - 55
  - Section ZC n°1 à 37
  - Section ZD n°1 à 4 - 6 à 12 - 15 à 18 - 20 à 31
- DUISANS :
  - Section ZC n°35 - 37 - 40 - 43 - 46 - 1002p01
- ETRUN :
  - Section ZA n°10 à 12 - 15 à 22 - 35 - 36 - 42 à 49 - 52 à 58 - 65 - 68 - 71 - 72
  - Section ZB n°40 à 43 - 45 à 49 - 92 - 96 - 115 - 116 - 122 à 128 - 135 à 141
- FREVIN-CAPELLE :
  - Section ZE n°1 à 15 - 18 à 24 - 26 à 48 - 50 à 62 - 1001p01
- HABARCQ :
  - Section A n° 437
- HAUTE-AVESNES :
  - Section AA n°1 à 6 - 11 - 25 - 45 - 46 - 53 - 55 à 68 - 79
  - Section AB n°8 à 16 - 36 - 46 à 50 - 52 à 55 - 90 - 95
  - Section AC n°1 - 105 - 106
  - Section ZB n°1 à 10 - 12 - 24 - 32 à 34 - 64 - 65 - 82 - 84 - 85 - 89 à 119
  - Section ZC n°1 à 14 - 16 - 17 - 19 à 35 - 37 à 40 - 87 à 94 - 97 à 109 - 114 à 116 - 120 - 121 - 128 - 129 - 138 - 139 - 149
- 150
  - Section ZD n°1 à 54 - 57
  - Section ZE n°1 - 7 à 104 - 128 - 150 - 151 - 162 à 164
- HERMAVILLE :
  - Section ZB n°16 à 20 - 22 - 23 - 26 - 27 - 29 à 43 - 45 - 46 - 51 à 56
  - Section ZC n°2 - 4 - 5 - 7 à 27 - 29 - 30 - 32 à 43 - 46 - 47 - 49 à 55
- MAROEUIL :
  - Section D n°554
  - Section ZI n°1003p01
  - Section ZK n°6 - 17 à 30 - 32 à 34 - 36 à 38 - 40 à 48 - 51 à 53 - 55 à 71 - 1004p01
- MONT-SAINT-ELOI :
  - Section G n°119 à 125 - 127 - 128 - 285 - 286 - 416 - 418 - 426 - 486 à 488
  - Section ZB n°1 à 42 - 44 à 62 - 64 à 77 - 83 à 85
  - Section ZC n°1 à 25 - 27 à 46 - 49 - 50
  - Section ZD n°1 - 21

Article 2 :

L'article 7 de l'arrêté ordonnant les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier dans les communes d'ETRUN, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AGNIERES, HAUTE-AVESNES, CAPELLE-FERMONT, AGNEZ-LES-DUISANS, HERMAVILLE, MAROEUIL, MONT-SAINT-ELOI, ACQ et FREVIN-CAPELLE avec des extensions sur les communes de DUISANS et HABARCQ en date du 19 novembre 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

A compter de la date d'affichage du présent arrêté et jusqu'à la clôture des opérations, la préparation et l'exécution, les travaux forestiers, y compris les travaux d'exploitation forestière et les plantations sont soumis à autorisation du Président du Conseil départemental après avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Les autres travaux susceptibles d'apporter une modification à la nature juridique des parcelles ou à l'état des lieux tels que l'arasement des talus, le comblement des fossés, la protection des sols, l'écoulement des eaux nuisibles, les retenues et la distribution des eaux utiles, la rectification, la régularisation et le curage des cours d'eau non domaniaux, l'établissement de clôtures, création ou suppression de fossés ou de chemins, construction de maisons ou de bâtiments, création de marnières, d'étangs, implantation de lignes électriques, sont soumis également après avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier à autorisation du Président du Conseil départemental.

Toutefois sont autorisés à titre exceptionnel les travaux de déplacement du réseau d'irrigation, sur la commune d'ETRUN, sur les parcelles ZA n° 64, 65 et 36.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché pendant quinze jours au moins dans les Mairies d'ETRUN, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AGNIERES, HAUTE-AVESNES, CAPELLE-FERMONT AGNEZ-LES-DUISANS, HERMAVILLE, MAROEUIL, MONT-SAINT-ELOI, ACQ, FREVIN-CAPELLE, DUISANS et HABARCQ. Il sera inséré au recueil des actes administratifs du Département et de celui de l'Etat.

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur du Pôle Aménagement Durable,  
signé Jean-Luc DEHUYSSER

---

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

---

### SECRETARIAT TA DE LILLE

Arrêté de délégation donnée relatif à la présidence de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du pas-de-calais

Par arrêté de la présidente du Tribunal administratif de Lille du 8 janvier 2016

Article 1 : Délégation est donnée, à compter du 8 janvier 2016, à M. Pierre Lassaux, conseiller, Mme Sylvie Guyard, premier conseiller, M. Paul Groutsch, conseiller et Mme Cyrielle Mosser, conseiller, pour présider la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du Pas-de-Calais.

Article 2 : M. Lassaux, Mme Guyard, M. Groutsch, Mme Mosser, le directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

la présidente  
signé joelle Adda

---

## DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

---

### BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral modification des limites territoriales entre les communes de BAPAUME et FAVREUIL

arrêté préfectoral du 4 janvier 2016

ARTICLE 1<sup>er</sup> Les limites territoriales des communes de BAPAUME et de FAVREUIL sont fixées conformément au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 Les modifications n'entraînent aucun transfert de population.

ARTICLE 3 Les conseils municipaux des communes de BAPAUME et FAVREUIL sont maintenus en fonction.

ARTICLE 4 Les rattachements définis à l'article 1er sont effectués sans préjudice des droits d'usage ou autres qui peuvent avoir été acquis.

ARTICLE 5 :

Les biens appartenant éventuellement aux communes de BAPAUME et FAVREUIL et situés sur les parcelles transférées deviennent, de droit, la propriété de la commune bénéficiaire du transfert.

ARTICLE 6 :

La commune de BAPAUME étant couverte par un plan local d'urbanisme (PLU), les deux parties du territoire de FAVREUIL destinées à être intégrées à la commune de BAPAUME devront également être intégrées à son PLU.

La commune de FAVREUIL n'est couverte par aucun document d'urbanisme, aussi, les dispositions du PLU de BAPAUME continueront à s'appliquer aux trois parties du territoire de BAPAUME destinées à être intégrées au territoire de FAVREUIL.

La commune de BAPAUME devra rapidement zoner les nouveaux territoires. Dans l'attente de l'intégration de ces terrains au PLU, les demandes sur ces parcelles seront instruites au nom de la commune avec avis conforme de la Préfète.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 8 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et les Maires de BAPAUME et de FAVREUIL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

pour la Préfète,  
le Secrétaire Général,  
Signé Marc DEL GRANDE

---

Arrêté d'enregistrement du 7 janvier 2016 station de transit de matériaux minéraux société valerian commune de calais

par arrêté du 7 janvier 2016

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

## TITRE 1 – PORTEE - CONDITIONS GENERALES

### CHAPITRE 1.1. - Bénéficiaire et portée

#### ARTICLE 1.1.1 - Exploitant, durée, péremption

Les installations de la société VALERIAN, ci-après nommée l'exploitant, dont le siège social est situé 75 avenue Louis Lépine à SORGUES (84700), faisant l'objet de la demande susvisée du 21 septembre 2015, sont enregistrées.

Ces installations sont localisées sur le territoire de la commune de CALAIS, sur le site de l'ancien terminal Hoverport. Elles sont détaillées au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de deux années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

### CHAPITRE 1.2 . NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

#### ARTICLE 1.2.1 - Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

N° de nomenclature	Installations et activités concernées	Éléments caractéristiques	Régime du projet
2517-2	<b>Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques.</b> La superficie de l'aire de transit étant : 1. Supérieure à 30 000 m <sup>2</sup> (A) 2. Supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> , mais inférieure ou égale à 30 000 m <sup>2</sup> (E) 3. Supérieure à 5 000 m <sup>2</sup> , mais inférieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> (D)	La superficie de l'aire de transit est de 29 800 m <sup>2</sup> .	Enregistrement

(\*) E (enregistrement), D (déclaration), NC (non classé).

#### Article 1.2.2 - Situation de l'établissement

Les installations enregistrées sont situées sur le site de l'ancien terminal Hoverport à CALAIS.

La parcelle concernée par le projet est classée en zone UL du plan local d'urbanisme de la commune de CALAIS.

Les installations mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection de l'Environnement.

### CHAPITRE 1.3 - Conformité au dossier d'enregistrement

#### ARTICLE 1.3.1 - Conformité au dossier d'enregistrement

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 21 septembre 2015.

#### Chapitre 1.4 - Mise à l'arrêt définitif

##### ARTICLE 1.4.1 - Mise à l'arrêt définitif

Après l'arrêt définitif des installations, le site sera remis à l'état initial afin d'être aménagé dans le cadre du projet CALAIS Port 2015.

#### Chapitre 1.5 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES applicables

##### ARTICLE 1.5.1 - Arrêtés ministériels de prescriptions générales

S'appliquent à l'établissement les prescriptions de l'arrêté ministériel de prescriptions générales (art L 512-7) du 10 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2517 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

## TITRE 2 – PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

### ARTICLE 2.1 – Frais

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

### ARTICLE 2.2 - Délais et voies de recours

En application de l'article R.514-3-1 du Code de l'Environnement :

- le présent arrêté ne peut être déféré qu'au Tribunal Administratif de Lille,

- le délai de recours est de deux mois, à compter de la notification dudit arrêté, pour le demandeur ou l'exploitant et de un an pour les tiers, à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue 6 mois après la publication ou l'affichage de cette décision, ce délai continue à courir jusqu'à l'expiration de 6 mois après cette mise en service.

### ARTICLE 2.3 - Publicité

Une copie du présent arrêté sera déposée à la Mairie de CALAIS et peut y être consultée.

Un extrait de cet arrêté, énumérant notamment les prescriptions auxquelles l'enregistrement est soumis, est affiché en mairie de CALAIS pendant une durée minimale d'un mois. Procès verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire de cette commune.

Ce même extrait d'arrêté sera affiché en permanence dans l'installation par l'exploitant.

Un avis faisant connaître que l'enregistrement a été accordé sera inséré, aux frais de la société VALERIAN, dans deux journaux diffusés sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

### ARTICLE 2.4 - Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas de Calais, le Sous-Préfet de CALAIS et l'Inspection de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société VALERIAN et dont une copie sera transmise au Maire de CALAIS.

pour la Préfète,  
le Secrétaire Général,  
Signé Marc DEL GRANDE

Par arrêté du 8 janvier 2016

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AUTORISATION**

Sont autorisés les travaux à entreprendre par le CONSEIL DEPARTEMENTAL 62 – Hôtel du Département Rue Ferdinand Buisson 62 018 ARRAS Cedex 09 – concernant la liaison entre la RD 60 et la RN 25 sur les communes d'ACHICOURT, AGNY et DAINVILLE et WAILLY ; Ces travaux comprennent la création d'ouvrages de canalisation (EP), de tamponnement et d'infiltration des eaux pluviales. Les travaux autorisés relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature de l'article R214-1 du code de l'environnement :

Rubriques concernées	Nature de la Rubrique	Caractéristiques du Projet	Régime applicable au Projet
2.1.5.0	Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol, la surface du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant : 1. supérieure ou égale à 20 ha : autorisation 2. supérieur à 1 ha, mais inférieur à 20 ha : déclaration	Superficie de 225,67 ha (5,87 ha + 219,8 ha de bassins versants interceptés)	Autorisation
3.2.3.0	Plans d'eau permanents ou non: 1. supérieur ou égal à 3 ha : autorisation 2. supérieur à 0,1 ha, mais inférieur à 3 ha : déclaration	La surface totale de plan d'eau est de 3,5 ha	Autorisation
3.1.3.0	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 1° Supérieure ou égale à 100 m (A) 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).	L'ouvrage de franchissement du Crinchon présente une largeur de 11 m.	Déclaration

**ARTICLE 2 : GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Rejets eaux pluviales.

Les techniques alternatives sont privilégiées pour la gestion des eaux pluviales.

Le réseau d'assainissement pluvial est de type séparatif : les eaux pluviales issues de la plate-forme routière et les eaux de ruissellement issues des bassins versants naturels sont gérées séparément.

Bassin versant naturel :

On dénombre 12 bassins versants naturels. Les eaux provenant des bassins versants naturels interceptés sont collectées par des ouvrages longitudinaux (fossés enherbés) et le rétablissement des talwegs interceptés est assuré par des ouvrages hydrauliques de rétablissements sous chaussées (type buse béton).

Les ouvrages de rétablissement permettent de gérer un débit centennal.

Rétablissement du Crinchon :

Le projet intercepte le cours d'eau du Crinchon. Un ouvrage d'art passage supérieur est mis en place :

- gabarit 4,60 m ;
- largeur profil 24 m ;
- couverture du cours d'eau 11 m.

Assainissement de la plate-forme routière :

Quatre bassins versants routiers existent sur le tracé de la liaison RD 60.

Les eaux de ruissellements sont collectées par :

- des cunettes végétalisées étanches,
- des caniveaux 40 x 40 béton.

Des bassins de stockage étanches (1 et 3) et des bassins d'infiltration équipés de bassin de confinement étanches (2 et 4) sont mis en place le long du tracé pour stocker et évacuer les eaux de voiries :

	Volumes Bassins (m3)	Exutoire	Temps de vidange du bassin d'infiltration (h)
BVR1	66	Fossé RN 25	1
BVR2	600	infiltration	43
BVR3	1500	Cours d'eau du Crinchon	49
BVR4	270	infiltration	22

Un régulateur de débit à 2l/s/ha se trouve en sortie des bassins 1 et 3.

Les bassins d'infiltrations sont dimensionnés pour accueillir une pluie d'occurrence 20 ans.

Les ouvrages hydrauliques présentent un temps de vidange inférieur à 48 h ou sont capables de gérer deux pluies de période de retour de 10 ans consécutives dans un laps de temps de 72 h (BVR3).

Les bassins sont munis de vanne d'isolement afin de gérer une éventuelle pollution accidentelle.

Les rejets d'eaux pluviales de la plate-forme routière doivent être conformes aux valeurs-seuils des valeurs du tableau ci-dessous :

Paramètres	Atteinte du bon état écologique (mg/l) – cours d'eau	Atteinte du bon état écologique (mg/l) – infiltration
MES	50	25
DCO	30	-
Zn	0,0031	5
Cu	0,0014	2
Cd	0,0015	0,005

Hap	-	0,001
-----	---	-------

Deux analyses, avec six mois d'intervalle, doivent être effectuées l'année de la mise en service des ouvrages hydrauliques. Ces analyses seront envoyées au service de la police de l'eau de la DDTM du Pas-de-Calais.

### ARTICLE 3 : CONDUITE DE CHANTIER

Les travaux doivent respecter l'obligation de préservation du milieu, suivant les prescriptions suivantes :

- L'emprise du chantier est fixée de façon à limiter au maximum les incidences sur le milieu.
- Le maître d'ouvrage fournit à la DDTM du Pas-de-Calais un planning de poursuite des travaux (avec la précision de la date de commencement de chaque phase de travaux et de sa durée) et les coordonnées de tous les participants (représentant du maître d'ouvrage pour ce chantier, maître d'œuvre, etc.).
- Les travaux se déroulent hors des épisodes pluvieux de forte intensité en évitant tout transport de pollution jusqu'au milieu naturel.
- Pour limiter l'envol de poussière et le dépôt dans l'environnement du chantier, il est effectué un arrosage régulier des pistes de roulement et des zones décapées. Les ruissellements éventuels dus à cet arrosage, sont dirigés vers le système de récupération des eaux de ruissellement des zones de chantier, mis en place pendant les travaux.
- Sur le site, l'entretien, la réparation, le nettoyage des engins et le stockage de carburants ou de lubrifiants sont réalisées sur des aires spécifiques étanches.
- Pour réduire tout risque de pollution des eaux, un système de récupération des eaux de ruissellement des zones de chantier est mis en place pendant les travaux. Ces eaux sont alors décantées et traitées avant rejet ou évacuées dans un lieu approprié, conforme à la réglementation en vigueur.
- De même, les aires de stockage des matériaux sont éloignées des axes préférentiels de ruissellements des eaux pluviales. Les éventuelles aires de stockage de produits polluants sont étanches.
- En raison de l'interdiction de rejets d'huiles, d'hydrocarbures sur les emprises du chantier, les huiles usées sont récupérées, stockées dans des réservoirs étanches et évacuées pour être retraitées dans un lieu approprié et conforme à la réglementation en vigueur.
- Les itinéraires des engins de chantiers sont organisés de façon à limiter les risques d'accidents en zone sensible.
- La remise en état du site consiste à évacuer les matériaux et déchets de toutes sortes dont ceux susceptibles de nuire à la qualité paysagère du site ou de créer ultérieurement une pollution physique ou chimique du milieu naturel.
- Le maître d'ouvrage doit établir un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle. Ce plan doit être remis au service instructeur du dossier (DDTM du Pas-de-Calais – Service eau et Risques). Il doit comporter au minimum :

Le délai d'intervention qui ne peut être supérieur à 2 heures.

Les modalités de récupération et d'évacuation des substances polluantes ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement de l'intervention (sacs de sable, pompes, bacs de stockage...).

Un plan d'accès au site, permettant d'intervenir rapidement.

Le noms et téléphones des responsables du chantier et des entreprises spécialisées pour ce genre d'intervention.

La liste des personnes et organismes à prévenir en priorité (service de la Police des Eaux, SDIS, Agence Régionale de Santé, maître d'ouvrage ...).

Les modalités d'identification de l'incident (nature, volume des matières concernées).

Après réception des travaux et dans un délai de 1 mois, le maître d'ouvrage adresse au Guichet unique de la police de l'eau de la DDTM du Pas-de-Calais d'une part, les plans officiels et définitifs de récolement des travaux, avec leurs caractéristiques et d'autre part, des photographies des ouvrages exécutés. Les plans doivent localiser, identifier et spécifier tous les ouvrages réalisés, avec leurs caractéristiques. Les photographies doivent être en nombre suffisant et visuellement exploitables.

Pour ce faire il est produit un document de synthèse pour le repérage des prises de vues photographiques et ces dernières doivent être constituées avec des angles visuels et des grandeurs qui permettent de se rendre compte des ouvrages réalisés. Tous ces éléments sont suffisamment détaillés pour rendre compte de la totalité des ouvrages exécutés en conformité avec le dossier de demande d'autorisation déposé au guichet unique de la DDTM le 19 juin 2014 sous le n° 62 2014-00124.

### ARTICLE 4 : ENTRETIEN DU SITE EN PHASE D'EXPLOITATION

4-1 Mesures de gestion pour l'entretien du site :

- Une surveillance régulière des différents équipements est effectuée par le gestionnaire de ces équipements ;
- l'entretien des ouvrages doit être compatible avec les cycles biologiques de la faune et la flore sauvage ;
- les produits phytosanitaires sont interdits pour l'entretien des voiries et des espaces verts ;
- les aménagements font l'objet d'un suivi particulier avec un entretien permettant de garantir la pérennité du réseau d'assainissement pluvial et des ouvrages de tamponnement et d'infiltration ;
- un plan de gestion définissant les modalités d'entretien pérenne du réseau d'assainissement pluvial, des ouvrages de rétention et des ouvrages annexes est communiqué par le gestionnaire du réseau, au Service Chargé de la Police de l'Eau (DDTM du Pas-de-Calais – Unité Police des Eaux et des Milieux Aquatiques) dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. Il doit comprendre les noms et téléphones des responsables des aménagements projetés en phase d'exploitation ;
- en phase d'exploitation, un carnet sur le suivi d'entretien des ouvrages est établi, mis à jour par le gestionnaire responsable du réseau pluvial, et tenu à la disposition du service de la police de l'eau ;
- toute pollution accidentelle est signalée aux services de la Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) et de l'Agence Régionales de la Santé (ARS) dans les 24 heures ;
- tout orage violent ou toute pollution accidentelle induit un contrôle de tout le dispositif, et éventuellement un entretien complémentaire des installations ;
- concernant les pollutions saisonnières des mesures préventives permettent de réduire la quantité de sel dissous au milieu aquatique.

4-2 Entretien des fossés enherbés :

- fauchage 1 à 2 fois / an ;
- faucardage tous les 2 à 3 ans ;
- enlèvement des déchets au minimum deux fois par an.

4-3 Entretien des ouvrages de rétablissement des bassins versant naturel (buse en béton) :

Une visite est réalisée au minimum deux fois par an et après tout événement pluvieux important.

4-4 Entretien des ouvrages de franchissement et collecteurs d'entrée au bassin :

Une visite est réalisée au minimum deux fois par an et après tout événement pluvieux important.

4-5 Entretien des bassins :

- Une visite d'inspection des bassins est effectuée après tout événement pluvieux important et au minimum deux fois par an ;
- l'entretien des bassins est réalisé avec des méthodes « douces » avec comme obligation le maintien de l'écosystème en place ;
- le nettoyage des vannes d'isolement est réalisé au minimum deux fois par an et après les gros événements pluvieux.
- un curage est réalisé au minimum tous les 10 ans.
- enlèvement des déchets au minimum deux fois par an.

### ARTICLE 5 : PROTECTION ET ACCES AU OUVRAGE

- Des panneaux avertissant du danger potentiel et expliquant le principe de fonctionnement sont installés à proximité des bassins ;
- les bassins sont clôturés et l'accès est limité au personnel d'entretien.

#### ARTICLE 6 : DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le permissionnaire est tenu de déclarer à la Préfète du Pas-de-Calais, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire la Préfète du Pas-de-Calais, le maître d'ouvrage doit prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le permissionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

#### ARTICLE 7 : L'AUTORISATION

##### 7-1 Conformité au dossier et modifications :

Les installations, ouvrages, travaux ou activités objets de la présente autorisation sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation sans préjudice des dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance de la Préfète du Pas-de-Calais, conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du code de l'environnement. Si elle juge que les effets prévisibles ou l'importance de la modification le justifient, la Préfète du Pas-de-Calais peut inviter le pétitionnaire à déposer une nouvelle demande d'autorisation.

##### 7-2 Caractère de l'autorisation :

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Faute par le permissionnaire de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration peut prononcer la déchéance de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître, aux frais du permissionnaire, tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux infractions au code de l'environnement.

##### 7-3 Transfert d'autorisation à un autre bénéficiaire :

Lorsque l'autorisation est transmise à un autre bénéficiaire, celui-ci doit en faire la déclaration à la Préfète du Pas-de-Calais dans les trois mois qui suivent la prise en charge des ouvrages.

#### ARTICLE 8 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### ARTICLE 9 : AUTRES REGLEMENTATIONS

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises pour les autres réglementations.

#### ARTICLE 10 : PUBLICATION ET INFORMATION DES TIERS

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Un extrait de la présente autorisation est affiché en mairies d'ACHICOURT, AGNY, DAINVILLE et WAILLY pendant une durée minimale d'un mois ; un procès verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins des Maires intéressés.

Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation est mis à la disposition du public, pour information et pendant deux mois, à la préfecture du Pas-de-Calais ainsi qu'en mairies d'ACHICOURT, AGNY, DAINVILLE et WAILLY.

Un avis au public faisant connaître les termes de la présente autorisation est inséré par les soins de la Préfète du Pas-de-Calais et aux frais du permissionnaire, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Pas-de-Calais.

Le présent arrêté est mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais pour une durée minimale d'un an.

#### ARTICLE 11 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification par le pétitionnaire et dans un délai de un an pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de son affichage, dans les conditions définies à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement.

Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de cet arrêté, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

#### ARTICLE 12 : EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ

Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, les Maires des communes de ACHICOURT, AGNY, DAINVILLE et WAILLY sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Pour la Préfète,  
le Secrétaire Général,  
Signé : Marc DEL GRANDE

Ce document peut être consulté dans son intégralité en préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).